



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



# Feuille de route pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles à Madagascar

---

PROJET « INTEGRATION DE LA  
BIODIVERSITE DANS LES SECTEURS  
AGRICILES »

MADAGASCAR

FMM/GLO/165/MUL

*Janvier 2024*

# Préambule

Le présent rapport

- a été rédigé par:
  - Bruno Ramamonjisoa, spécialiste national principal en politique des secteurs de la biodiversité et agricoles dans le cadre du projet FMM Madagascar, et
  - Michelle Andriamahazo, spécialiste national assistant en politique des secteurs de la biodiversité et agricoles dans le cadre du projet FMM Madagascar;
- sous la supervision de la Task Force du projet FMM Madagascar incluant:
  - les points focaux du projet au Ministère de l'agriculture et de l'élevage à Madagascar;
  - les points focaux du projet au Ministère de la pêche et de l'économie bleue à Madagascar;
  - les points focaux du projet au Ministère de l'environnement et du développement durable à Madagascar dont les points focaux nationaux de la CDB;
  - l'équipe de la sous-unité "Amélioration de l'environnement" à la FAO Madagascar;
  - l'équipe du sous-programme "Intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles" au Siège de la FAO, sous le bureau du Changement Climatique, de la Biodiversité et de l'Environnement (OCB) ;
- avec la prise en compte des avis et recommandations des parties prenantes impliquées dans les secteurs agricoles et la biodiversité (cf. annexe 5).



# Sommaire

*Préambule* 1

*Sommaire* 2

*Liste des tableaux & figures* 4

*Liste des abréviations* 5

*Feuille de route pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles* 8

*1 – Contexte national de la biodiversité dans les secteurs agricoles* 9

*2 - Processus d'élaboration de la feuille de route nationale* 12

*3 - Diagnostic de la situation existante* 16

3.1- Analyse des parties prenantes /acteurs

3.2- Analyse des documents cadres nationaux

3.2.1- Revue des documents cadres nationaux à prioriser

3.2.2 - Interaction entre les documents cadre nationaux et les trois principales Conventions de Rio (CDB, CNUCC, CNUCLD)

3.2.3 Interaction entre les documents cadres nationaux et le Cadre mondial de la biodiversité

3.2.4 - Niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres nationaux avec leurs impacts

3.2.5 Analyse de l'interaction des différents documents de politique et leur mise en œuvre

3.3 Analyse de l'intégration de la biodiversité via les pratiques agricoles

*4- Défis de l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles* 49

*5- Recommandations* 51

5.1- Recommandations sur les alignements à effectuer sur les politiques

5.2 – Recommandation sur les thématiques d'action respectueuses de la biodiversité

5.2.1 - Intensification durable

5.2.2- Agroécologie / Agriculture intelligente face au climat

5.2.3 - Pêche et aquaculture

5.2.4 - Restauration des écosystèmes

5.2.5 - Gestion et utilisation des espèces sauvages

*6- Feuille de route pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles à Madagascar* 56

6.1 – Axe d'orientation 1 : Responsabiliser les parties prenantes

6.2 – Axe d'orientation 2 : Aligner les documents clés de politiques et stratégies

6.3 – Axe d'orientation 3 : Augmenter substantiellement les pratiques respectueuses de la biodiversité

*7 - Conclusion* 69

*8 – Annexes* 71

Annexe 1 : Inventaire des politiques, stratégies et engagements internationaux liées à la biodiversité, l'agriculture, gestion durable des terres et changement climatique

Annexe 2 : Résumé des contenus des documents cadres examinés

Annexe 3 : Cadre mondial de la biodiversité (Kunming, Montréal) - Résumé

Annexe 4 : Détail des alignements à effectuer dans les documents cadres

Annexe 5 : Catégories et liste des parties prenantes durant les travaux de consultation et d'élaboration de la feuille de route



# Liste des tableaux & figures

- Tableau 1: Engagement et contribution des parties prenantes des secteurs agricoles pour la biodiversité- **4**
- Tableau 2: Liste des documents de politiques, stratégies, plans et textes juridiques et règlementaires examinés **9**
- Tableau 3: Interaction entre les documents cadre nationaux et les trois principales Conventions de Rio (CDB, CNUCC, CNULCD) **11**
- Tableau 4 : Signification des symboles de niveau de considération de chaque Convention de Rio (CDB, CNUCC, CNULCD) dans les documents cadres nationaux **12**
- Tableau 5: Interaction entre les documents cadres nationaux liés à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles et le CMB **17**
- Tableau 6 : Signification des symboles de niveau d'interaction entre les documents cadres nationaux et les différentes cibles **19**
- Tableau 7 : Niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres nationaux avec leurs impacts **20**
- Tableau 8 : Signification des symboles de niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres nationaux avec leurs impacts **20**
- Tableau 9 : Interaction entre les documents de politiques liées à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles **23**
- Tableau 10 : Signification des symboles d'interaction entre les documents de politique **25**
- Tableau 11 : Caractéristiques de quelques documents de politique et stratégie- **27**
- Tableau 12 : Document de politique à aligner dans le cadre de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles **35**
- Tableau 13 : Responsabiliser les parties prenantes (axe d'orientation 1 de la feuille de route) **39**
- Tableau 14 : Aligner les documents clés de politiques et stratégies (axe d'orientation 2 de la feuille de route) **43**
- Tableau 15 : Augmenter substantiellement les pratiques respectueuses de la biodiversité (axe d'orientation 3 de la feuille de route) **47**
  
- Figure 1 : Processus méthodologique pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles et l'élaboration de la feuille de route nationale. **3**
- Figure 2 : Analyse de la contribution et de l'influence des principales parties prenantes des secteurs agricoles sur la biodiversité. **6**

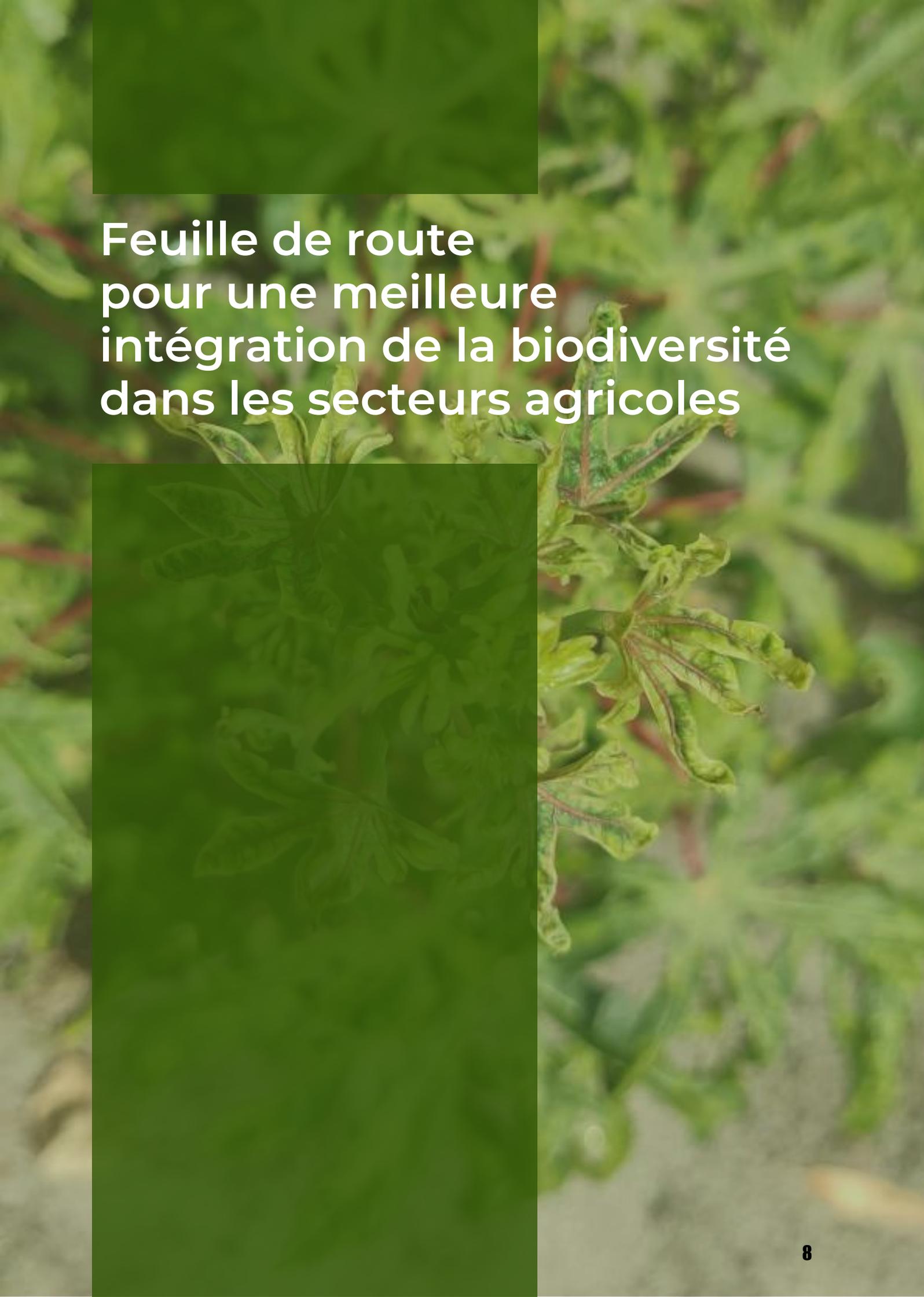
# Liste des abréviations

- AIC Agriculture intelligente face au climat
- APA Accès et partage des Avantages
- ASPD Aménagement Agro-Sylvo-Pastoral durable
- BV-Lac Mise en valeur et protection des bassins versants du Lac Alaotra
- BVPI Bassins Versants et Périmètres Irrigués
- CDB Convention sur la diversité biologique
- CDN Contribution Déterminée au niveau National
- CITES Commerce international des espèces sauvages
- CM Code minier
- CMB Cadre Mondial de la Biodiversité
- CNRPF Comité national pour la Restauration des paysages forestiers
- COBA Communauté de base
- COP Conférence des Parties
- CPDN Contribution Prévue Déterminée au niveau National
- CTD Collectivité territoriale décentralisée
- DIREDD Direction Inter-Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
- DRAE Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
- DREDD Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
- DRPEB Direction Régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue
- FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FMM Intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles
- GIZ « Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit » ou Association allemande pour la coopération internationale
- LPA Lettre de politique de l'agriculture
- LPB Lettre de Politique Bleue
- LPE Lettre de Politique de l'Elevage
- LPF Lettre de politique Foncière
- LPIAEP Lettre de politique intersectorielle Agriculture, élevage et pêche
- MATSF Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
- MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- MEF Ministère de l'Economie et des Finances
- MESUPRES Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- MICC Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation
- MINAE Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- MMRS Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
- MPEB Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
- OGM Organisme Génétiquement Modifié
-

- ONG Organisme Non Gouvernemental
- OSC Organisation de la société civile
- PANLCC Plan d'action national de lutte contre le changement climatique
- PANLCD Plan d'action national de lutte contre la désertification
- PANLD Plan d'action national de lutte contre la désertification alignée au Plan cadre stratégique décennal 2008 – 2018
  
- PEM Plan d'émergence de Madagascar 2019 – 2023
- PGE/IEM Politique générale de l'Etat / IEM 2019 – 2023
- PIGO Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan
- PNA Plan National d'Adaptation
- PNAT Politique nationale d'aménagement du territoire
- PNB Politique nationale de biosécurité à Madagascar
- PPI Petits Périmètres Irrigués
- PROSOL Projet de Protection et de Réhabilitation des Sols pour améliorer la sécurité alimentaire
  
- PSAEP/PNIAEP Programme sectoriel agriculture Elevage pêche / Plan national d'investissement agricole
- PTF Partenaire technique et financier
- PV Procès-verbal
- RPF Restauration des Paysages Forestiers
- SAICM Strategic Approach to International Chemicals Management ou Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques
  
- SNABIO Stratégie nationale pour le développement de l'agriculture biologique à Madagascar
  
- SNCC / AEP Stratégie nationale face au Changement climatique Secteur agriculture-élevage- pêche 2012- 2025
  
- SNDR Stratégie nationale de développement rizicole
- SNDSR Stratégie nationale de développement de la filière semences Riz à Madagascar
- SNEB Stratégie Nationale de l'Economie Bleue
- SNGP Stratégie Nationale pour la Gestion de la Pollution
- SNFAR Document de stratégie nationale pour la formation agricole & rurale
- SNPA RPGAA Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
  
- SNRPF Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes à Madagascar
  
- SNRPGAA Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
  
- SNS Stratégie Nationale Semencière (SNS)
- SPANB Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité
- STD Service Technique Déconcentré
- TIRPAA Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
  
- VOI « Vondron'Olona Ifotony » (Communauté de base)
- WWF World Wide Fund for Nature



IVESIKE FOTO



# Feuille de route pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles

# 1 – Contexte national de la biodiversité dans les secteurs agricoles



Les secteurs agricoles au sens large font référence à l'ensemble des activités directement liées à la production de denrées alimentaires et à la fourniture de matières premières pour les industries agroalimentaires. Ils comprennent les sous-secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que les activités connexes telles que l'aquaculture et la sylviculture (forêts).

Les secteurs agricoles à Madagascar jouent un rôle important dans la production alimentaire, la création d'emplois et de revenus de la population. Cependant, les systèmes adoptés portent préjudice à la biodiversité et aux services écosystémiques à cause notamment (i) des pratiques utilisant les feux notamment les feux de forêts, les feux de pâturage et agricole qui restent autorisés par la loi 60-127 sur le régime des feux et défrichement, (ii) de l'adoption des techniques de production et d'exploitation traditionnelle dû à l'influence des collecteurs, transporteurs et migrants ainsi que le manque d'entretien des infrastructures hydroagricoles et (iii) de l'insuffisance des supports (technique, matériel agricole, semence, etc..) nécessaires pour innover et intensifier la production agricole de manière durable. L'élevage extensif et domestique dégrade les ressources de la biodiversité forestière et la microfaune du sol. La pratique de la pêche archaïque et de la surpêche porte préjudice à la biodiversité dans les habitats littoraux (mangroves et récifs coralliens). Les ressources de la biodiversité forestière sont dégradées par une déforestation importante autorisée (grandes mines, permis de défrichement) ou non (migrations, petites mines, feux de brousse ou de forêts). Ces pratiques sont accentuées par la migration climatique, l'insécurité (vols de culture ou de bœuf) et la dégradation des routes. Tous ces facteurs favorisent davantage la diminution des rendements agricoles, la dégradation de l'environnement, le changement climatique, l'insuffisance alimentaire, la malnutrition chronique et la pauvreté. A cause des fortes pressions et menaces qui pèsent sur sa biodiversité riche et unique en abritant 4% des êtres-vivants dans le monde avec un taux d'endémicité faunistique et floristique d'environ 80%, Madagascar fait partie des pays chauds (hotspots) de la biodiversité.

Face à cette situation, il est impératif d'intégrer la biodiversité dans ces secteurs agricole. L'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles est définie par la FAO comme le processus intégrant les considérations relatives à la biodiversité dans les politiques, stratégies et pratiques des acteurs publics et privés impactant ou dépendant de la biodiversité. Elle vise un monde dans lequel les systèmes agricoles et alimentaires (i) ont moins d'effets néfastes sur la diversité biologique et les écosystèmes, (ii) utilisent au mieux le potentiel de la biodiversité et des écosystèmes et (iii) contribuent à la préservation, l'utilisation durable et la gestion et la régénération de la biodiversité, en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition des générations présentes et futures et en offrant des moyens d'existence.

L'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles est également promue dans l'article 6(b) de la Convention sur la diversité biologique qui encourage les Parties à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels pertinents. Ceci contribue également à l'atteinte de l'article 10(a) qui recommande l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national (Petersen et Huntley, 2005).

Par ailleurs, l'objectif 14 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal formule l'intégration de la biodiversité comme son incorporation complète dans les politiques, réglementations, processus de planification, stratégies de lutte contre la pauvreté, évaluations environnementales stratégiques, évaluations d'impact sur l'environnement, et éventuellement dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs. Cela implique l'alignement progressif de toutes les activités publiques et privées, flux fiscaux et financiers sur les objectifs et les cibles du cadre.







## 2 - Processus d'élaboration de la feuille de route nationale

L'élaboration de la feuille de route nationale pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles a suivi un processus méthodologique défini conjointement avec les trois principaux acteurs gouvernementaux concernés (ministère de l'agriculture et de l'élevage, ministère de la pêche et de l'économie bleue, ministère de l'environnement et du développement durable) avec l'appui de la FAO dans le cadre du projet « Intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles » via l'Instrument de Contribution Volontaire Flexible (FVC).

L'objet de la feuille de route est l'intégration renforcée de la biodiversité, de manière structurée et cohérente, dans les politiques et les pratiques dans l'ensemble des secteurs agricoles (agriculture, élevage, pêche, aquaculture, forêts) aux niveaux national et régional, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques nationales et régionales ainsi que des cadres de programmation du pays. Pour son élaboration, les politiques et stratégies en matière de biodiversité, d'Agriculture, de gestion durable des terres et de changement climatique ont été collectées, examinées pour identifier les synergies, compromis entre elles et avec les politiques des secteurs transversaux. Des recommandations de manière consultative et coordonnée, avec l'engagement de tous les ministères concernés et d'autres parties prenantes clés du pays ont été formulées à partir de diagnostic de l'état de l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles et des pratiques existantes. Les consultations multipartites ont permis d'identifier et de recommander sur la base des actions cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité, cinq thématiques d'action respectueuses de la biodiversité à savoir : (i) l'intensification durable, (ii) l'agroécologie/Agriculture intelligente face au climat, (iii) la pêche et aquaculture, (iv) la restauration des écosystèmes et (v) la gestion et utilisation des espèces sauvages

La définition des alignements des politiques à opérer et les activités à réaliser ont été formulées sur la base des résultats de l'analyse des parties prenantes, des lacunes dans les documents de politiques prioritaires et du bilan de quelques pratiques respectueuses de la biodiversité établi principalement lors de l'analyse des rapports des études similaires antérieures, des consultations régionales dans la partie est et ouest du pays en juillet 2023 (dans les régions Alaotra Mangoro et Ambatondrazaka), de l'atelier national de consultation en date du 24 août 2023, de l'atelier technique d'élaboration de la feuille de route en date du 03 octobre 2023, des discussions durant l'atelier d'échange et de réflexion entre les trois principaux ministères en charge des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'économie bleue, de l'environnement et du développement durable pour améliorer la coordination des secteurs agricoles en faveur de la biodiversité (20 au 24 novembre 2023 à Antsirabe) ainsi que de l'atelier de renforcement des capacités sur l'utilisation d'outil de gestion et de prise de décision pour la gestion durable des zones humides (sites RAMSAR) au bénéfice de la biodiversité et des secteurs agricoles à Madagascar les 7 et 8 décembre 2023 à Antananarivo (cf. annexe 5).



## ETAPES POUR L'INTEGRATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES SECTEURS AGRICOLES ET L'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

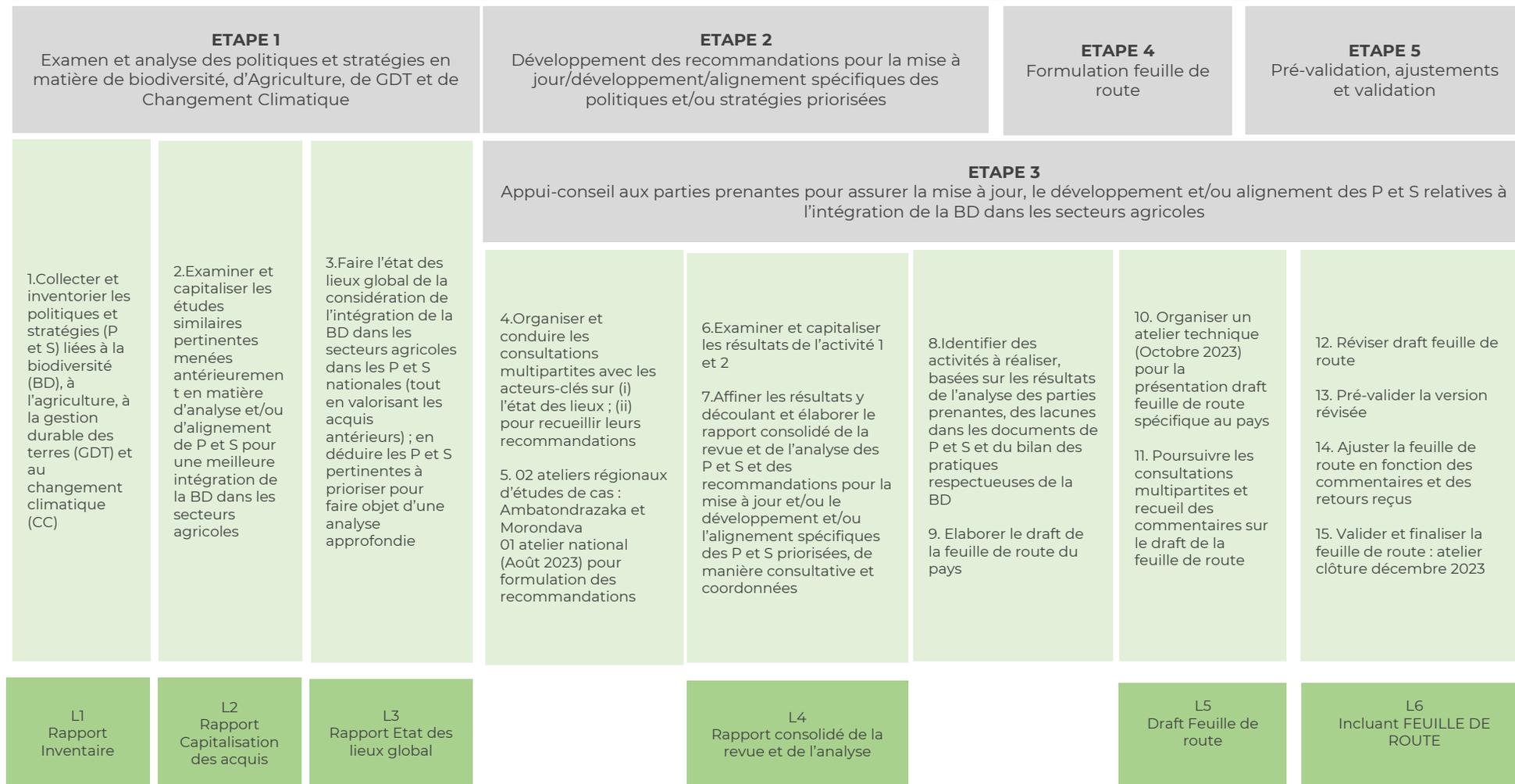


Figure 1: Processus méthodologique pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles et l'élaboration de la feuille de route nationale



# 3 - Diagnostic de la situation existante

## 3.1 - Analyse des parties prenantes /acteurs

L'engagement et la contribution pour la biodiversité diffère selon les catégories des parties prenantes.

Tableau 1: Engagement et contribution des parties prenantes des secteurs agricoles pour la biodiversité

| Principales parties prenantes  | Engagement / contribution   |
|--|---|
| Les structures publiques (Les différents ministères impliqués)   |   |
| Gouvernement   | Simplifier le transfert des ressources vers le MINAE, MPEB et MEDD et ses démembrements,<br>Renforcer la collaboration intersectorielle dans la mise en œuvre de la feuille de route                                    |
| Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage   | Elaborer, faire valider et faciliter la promulgation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles<br>Superviser la mise en œuvre de la feuille de route |
| Ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue   | Elaborer, faire valider et faciliter la promulgation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles<br>Superviser la mise en œuvre de la feuille de route |
| Ministère en charge de l'environnement et du Développement durable   | Elaborer, faire valider et faciliter la promulgation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles<br>Superviser la mise en œuvre de la feuille de route |
| Directions régionaux et interrégionaux des trois ministères suscités                                       | Mettre en œuvre les actions prévues dans les documents cadres au niveau national  |
| Ministère en charge de l'aménagement du territoire et des services fonciers (niveaux central et régionaux) | Collaborer dans la validation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité et dans la mise en œuvre de la feuille de route notamment dans la planification spatiales (SRAT et SAC)  |

| Principales parties prenantes  | Engagement / contribution  |
|--|--|
| Les structures publiques (Les différents ministères impliqués)   |  |
| Ministère en charge de l'industrialisation, du commerce et de la consommation (niveaux central et régionaux) | Collaborer dans la validation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité et dans la mise en œuvre de la feuille de route   |
| Ministère en charge des mines et des ressources stratégiques (niveaux central et régionaux)                  | Collaborer dans la validation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité et dans la mise en œuvre de la feuille de route   |
| Ministère en charge de la population et des migrations internes (niveaux central et régionaux)               | Collaborer dans la validation des politiques / stratégies et lois relatives à l'intégration de la biodiversité et dans la mise en œuvre de la feuille de route   |
| Ministère en charge de l'économie et des finances (niveaux central et régionaux)                             | Faciliter le transfert des ressources budgétaires pour la mise en œuvre de la feuille de route   |
| Collectivités territoriales décentralisées (CTD)   | Contribuer, préserver, valoriser, gérer l'environnement et les ressources naturelles,<br>Prévenir et lutter contre les feux de brousse et la déforestation   |
|  | Planifier le développement régional, communal,<br>Elaborer et mettre en œuvre les SRAT et les SAC<br>Superviser les travaux de mise en place et d'entretien des infrastructures agricoles  |
|  | Réguler les filières de produits agricoles par la perception des ristournes  |
|  | Elaborer et contrôler l'application des Dina   |
| Secteur privé  | Mobiliser les opérateurs et/ou entreprises de façon qu'ils soient aptes à accompagner la mise en œuvre de la valorisation de la biodiversité<br>Responsabiliser pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>la production de matériel végétal, le reboisement et la restauration ainsi que la gestion de nouvelles aires protégées.</li> <li>la lutte contre la pollution et les déchets, et</li> <li>la sensibilisation pour la pratique de mode de production résilient au problème de changement climatique.</li> </ul> |
| Populations locales, fédération et associations paysannes  | Contrôler (application des Dina) et suivre les actions (reboisement, restauration, mise en place de dispositifs anti érosive, suivi des sensibilisations locales, suivi des infrastructures mise en place)   |
| Organismes de formation et de recherche  | Appuyer l'Etat dans la mise à disposition des connaissances nécessaires pour la mise en œuvre technique, économique et juridique des actions.<br>Contribuer (Organismes de formation) à augmenter les capacités des agents des ministères concernés (MINAE, MPEB, MEDD) mais aussi du personnel du secteur privé.  |
| Organisations de la société civile   | Participer activement à la protection et à la conservation de la biodiversité par la promotion de campagnes de sensibilisation et d'animation, production de plants, pépinières, plantation des espèces locales fertilisantes, lutte contre les feux de brousse et formation des comités de protection de la nature  |
|  | Exercer d'autres activités comme la valorisation économique des services écosystémiques, l'éducation citoyenne notamment en termes de fiscalité environnementale (dans le cadre de l'APA), de lutte contre la pollution et les déchets ou la formation à la gouvernance  |
| Partenaires techniques et financiers   | Appuyer l'Etat et le secteur privé dans la mise en œuvre de la feuille de route à travers le financement de différents projets élaborés par le Gouvernement ou la mise en relation avec des partenaires institutionnels bilatérales ou multilatérales qui peuvent le faire   |

<sup>1</sup> Les Collectivités Territoriales Décentralisées notamment les Communes, selon la loi organique 2014-018, sont principalement chargées, en matière environnementale, de la planification du développement communal et la mise en œuvre des opérations liées : (1) à la contribution, à la préservation, à la valorisation et à la gestion de et (2) à la prévention et la lutte contre les feux de brousse et la déforestation.

L'analyse des acteurs, caractérisés par des objectifs et des intérêts multiples parfois concordants et parfois conflictuels vis-à-vis de la gestion de la biodiversité et de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, a permis de dégager une compréhension des interactions entre eux, ainsi que de mettre en évidence la pertinence des uns par rapport aux autres à travers l'utilisation de la matrice d'importance/influence à quatre cases.

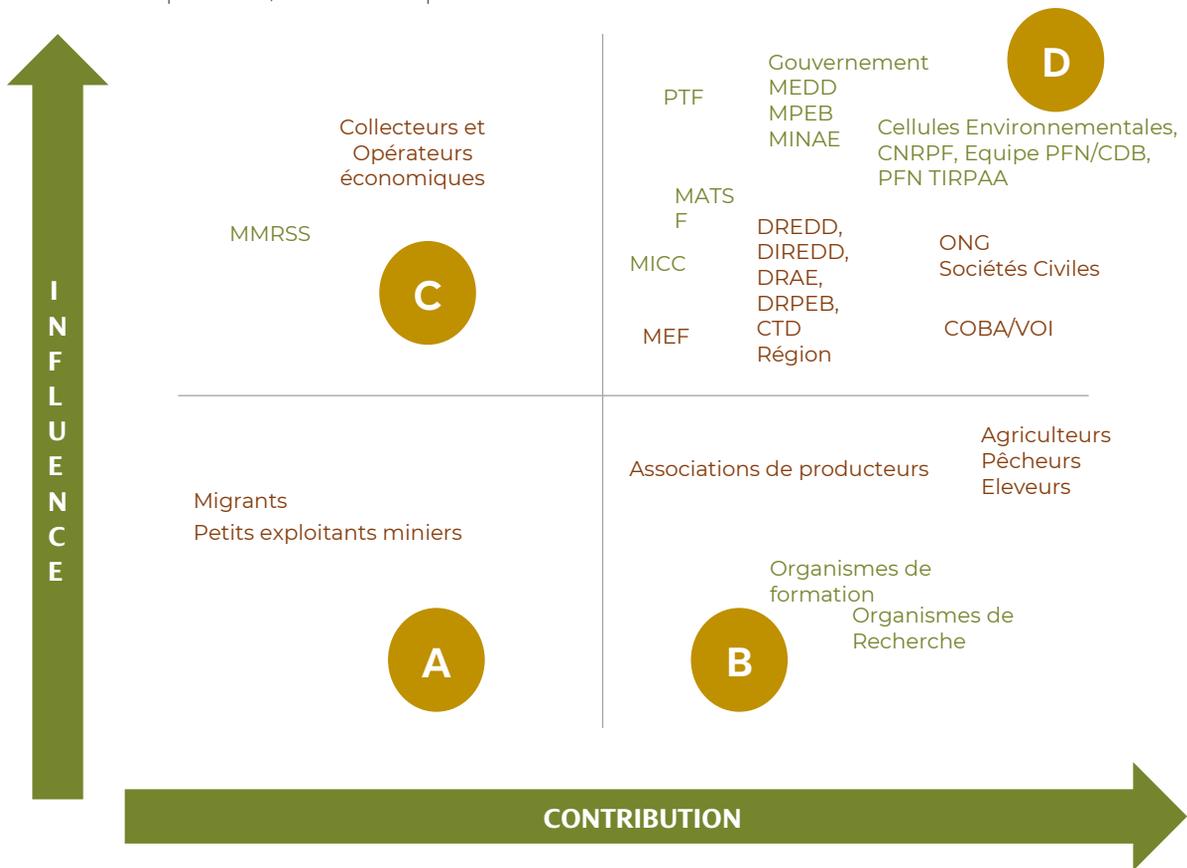


Figure 2 : Analyse de la contribution et de l'influence des principales parties prenantes des secteurs agricoles sur la biodiversité

Groupe A (Influence faible, contribution faible) : y sont classés les migrants et les petits exploitants miniers.

Groupe B (influence faible, contribution élevée) : y sont classés les associations de producteurs agricoles, les associations paysannes (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs), les organismes de formation et les organismes de recherche. Ces parties prenantes jouent un rôle essentiel dans le système de production agricole actuel et sont d'une grande importance pour l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole, c'est à dire pour la réussite du projet mais ont peu d'influence. Cela suscite qu'une collaboration plus étroite avec ces acteurs sont recommandées pour que le projet puisse réussir.

Groupe C (influence élevée, contribution faible): on y retrouve les collecteurs et les opérateurs ainsi que le ministère en charge des mines et des ressources stratégiques. Ils ont une forte influence dans l'exploitation des ressources de la biodiversité mais leurs intérêts ne correspondent pas forcément aux objectifs généraux de gestion durable de la biodiversité. Les collecteurs et opérateurs ont une grande influence dans le fonctionnement des filières d'utilisation des ressources agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) contribuant à les maintenir dégradantes tandis que les carreaux miniers délivrées par le ministère des mines se juxtaposent à certaines aires protégées et portent préjudice à la conservation de la biodiversité.

Par exemple, les opérateurs privés revendeurs d'intrants agricoles tels que les engrais chimiques, les pesticides et les semences de riz hybrides, vont à l'encontre de la promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie, telles que vulgarisées par la DRAE et ses partenaires techniques et financiers.

Il convient de noter qu'il est important de surveiller attentivement ces parties prenantes car leurs intérêts pourraient constituer une source de risques significatifs pour la réalisation du projet FMM, qui nécessite la contribution de toutes les parties prenantes pour une coalition de soutien efficace aux activités.

Groupe D (influence élevée, contribution élevée) : Les parties prenantes qui ont une forte influence sur le projet et jouent un rôle important dans sa réussite sont : le gouvernement, les MEDD, le MINAE, le MPEB, les directions régionaux et interrégionaux de ces ministères avec leurs Cellules Environnementales respectives qui sont également les Points Focaux du projet FMM, le Comité national RPF (CNRPF), l'équipe des Points Focaux Nationaux de la CDB, les PTF, la société civile et les ONG, le MATSF, le MICC, le MEF, les collectivités décentralisées ainsi que les COBA/VOI.

Certains acteurs ont également évoqué maintes fois la nécessité de reprise de certains projets des parties prenantes qui ont été terminés il y avait plus de dizaines d'années, comme le Projet PPI, le projet BVPI et le projet BV-Lac. Ils considèrent que la continuité des interventions notamment l'agriculture de conservation, l'agroécologie, l'agroforesterie qui sont en lien avec l'intégration de la biodiversité, la recherche et le maintien de partenariats sont très importants pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, quelle que soit la position institutionnelle des parties prenantes

Selon les participants, il existe des cas de litige et de nombreuses incompréhensions entre les parties prenantes, même si les intérêts conflictuels ne sont pas encore manifestes. Par exemple, certains agriculteurs utilisent des engrais chimiques pour fertiliser leurs champs, ce qui entraîne le transport ultérieur d'éléments chimiques potentiellement nocifs pour les bassins piscicoles et les activités de pêche en aval par les eaux de pluie.

De même, les responsables des CTD sensibilisent et mettent en œuvre des actions pour accroître à tout prix les superficies agricoles, au détriment des forêts gérées par les COBA/VOI et autres OSC, avec leurs biodiversités associées. Souvent, des parties prenantes ayant des intérêts similaires dans certaines interventions peuvent également avoir des rivalités entre elles, bien que certains intérêts puissent être complémentaires. Par conséquent, afin de bien harmoniser et coordonner toutes les interventions et de favoriser une synergie entre les acteurs, il est essentiel d'identifier les parties prenantes pertinentes par rapport à la problématique de gestion et d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles

De plus, les politiques ajustées ou nouvelles pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles peuvent aussi affecter différemment les hommes, les femmes et les jeunes en raison des rôles et des responsabilités de genre traditionnellement présents dans ces secteurs. Les inégalités entre les sexes dans l'agriculture sont courantes à Madagascar, avec des normes sociales et des contraintes qui limitent la participation et l'accès des femmes et des jeunes à certaines opportunités et ressources.

Pour éviter ou traiter ces différences et assurer une intégration équitable de la biodiversité dans les secteurs agricoles, l'implication active des femmes et des hommes, ainsi que les jeunes et les groupes marginalisés, dans la conception et la mise en œuvre des politiques, s'avère nécessaire tout en tenant compte de leurs voix respectives pour les prises des décisions.



## 3.2- Analyse des documents cadres nationaux

### 3.2.1- Revue des documents cadres nationaux à prioriser

Les politiques, les stratégies nationales, les programmes et les plans d'action ainsi que les engagements internationaux ratifiés par Madagascar ont été inventoriés. Sans être exhaustif, 95 documents ont été recensés, dont 40 spécifiquement liés aux secteurs agricoles (cf. annexe 1).

Ci-après les principaux documents cadres nationaux des secteurs agricoles touchant la biodiversité :

- La Stratégie Nationale de l'Economie Bleue
- La politique intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO)
- Lettre de Politique de l'agriculture
- Lettre de Politique de l'Elevage
- Lettre de politique intersectorielle Agriculture, élevage et pêche (LPIAEP)
- Programme sectoriel agriculture Elevage pêche / Plan national d'investissement agricole (PSAEP/PNIAEP): Document cadre actuel pour les interventions dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AEP). Ce programme favorable à l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole, vise à contribuer à la croissance économique, à la protection contre les risques et les aléas, à la réduction de la pauvreté, à la préservation des systèmes de production AEP et à la gestion durable des ressources naturelles
- Plan d'émergence de Madagascar (PEM/Agriculture) : l'IEM encadre le Plan « Émergence Madagascar de l'agriculture » (PEM-Agriculture), qui vise l'autosuffisance alimentaire et la modernisation du secteur agricole. Le PSAEP/PNIAEP et le PEM-Agricole partagent un objectif commun sur l'autosuffisance alimentaire et l'augmentation de la productivité agricole.
- Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB)
- Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (SNPA RPGAA)
- Stratégie Nationale sur le Changement Climatique du secteur AEP (SNCC/AEP)
- Plans d'action transversaux tels que le Plan National pour la Nutrition (PNAN), le Plan National d'Adaptation (PNA) et le Plan d'Action Nationale sur la lutte contre la désertification alignée au plan cadre stratégique décennal (2008-2018) ainsi que la stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes à Madagascar peuvent être également mentionnés
- Stratégie Nationale de Gestion de la Pollution (SNGP) à Madagascar

Il est important de noter que :

- (i) la lettre de politique bleue (LPB), élaborée en 2015, a été inventoriée au même titre que la LPA et la LPE parmi les documents cadre des secteurs agricoles. Cependant, la LPB n'est pas mentionnée et ne constitue pas une référence de notoriété pour le MPEB, car elle n'a pas été élaborée dans l'optique de prendre en compte l'économie bleue et n'est plus actuellement considérée comme pertinente ;

- (ii) la Stratégie Nationale de Gestion de la Pollution (SNGP) n'est pas directement liée à la biodiversité, mais s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique malgache de développement durable. Cette politique vise à équilibrer la protection de l'environnement et le développement économique du pays. Fondamentalement axée sur la préservation de l'intégrité environnementale, cette stratégie reconnaît la complexité et l'interconnexion des problèmes liés à la pollution, soulignant la nécessité d'une approche multisectorielle et multidisciplinaire. La pollution, en tant que problème complexe, transversal et interconnecté est un aspect crucial à considérer et présente des liens étroits avec les secteurs agricoles. A l'exemple de l'utilisation des pesticides et de la gestion des déchets agricoles qui contribuent de manière significative à la pollution de l'eau et du sol, ayant un impact négatif sur la biodiversité. En principe, la dimension pollution devrait être intégrée dans les politiques des secteurs agricoles pour aborder de manière holistique les enjeux environnementaux liés à l'intégration de la biodiversité dans ces secteurs

Le faible nombre de programmes (03) mis en œuvre dans le secteur agricole par rapport aux documents cadres et aux textes juridiques reflète l'incohérence et la faiblesse de la mise en œuvre effective des politiques et des stratégies disponibles dans le pays. En d'autres termes, cette faible valeur révèle une certaine incohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies.

De plus, le faible nombre de textes relatifs au secteur de la gestion durable des terres, l'un des secteurs transversaux essentiels, accentue les lacunes en termes d'interventions au niveau national. Cependant, il convient de noter l'existence du décret n° 2017-757 du 05 septembre 2017, engageant Madagascar à atteindre la neutralité de la dégradation des terres en application des dispositions générales de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée. Ce décret favorise l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles en fixant l'objectif global de neutralité de la dégradation des terres d'ici 2030, ainsi que des cibles spécifiques telles que l'amélioration de la productivité agricole, la préservation des infrastructures vertes, la réduction de la conversion des forêts et des zones humides en d'autres types de couverts végétaux d'ici 2030. Cet engagement national s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action National de lutte contre la désertification, aligné sur le plan cadre stratégique décennal 2008-2018, et du décret n° 2015-747 du 28 avril 2015 fixant le Plan d'Action National de lutte contre la désertification, également aligné sur le Plan Cadre Stratégique Décennal 2008-2018.

Il convient de noter que l'état des lieux effectué a consisté à examiner les documents inventoriés sur lesquels se basent les actions publiques (et donc suivi aussi par le privé) dans les secteurs agricoles. Ce sont les documents inventoriés qui incluent des lettres de politique, des politiques, des stratégies, des programmes et des plans d'action liés à l'agriculture, à la biodiversité, à la gestion durable des terres et au changement climatique, que ce soit de manière directe ou indirecte. Les stratégies et plan d'action nationaux de la biodiversité de 2015 et de 2002 ont été examinés pour observer les liens qui existent entre la biodiversité et les secteurs agricoles.

Chaque document répertorié a fait l'objet d'un dénombrement à travers trois mots clés (agriculture, biodiversité, agrobiodiversité) de la méthode d'analyse du contenu, garantissant ainsi la pertinence du texte par rapport à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Après cette étape, chaque document a été minutieusement examiné, et un résumé de son contenu a été extrait cf. annexe 2. Résumé des contenus des documents examinés.

Les critères de pertinence pour le choix de documents cadre des politiques et des stratégies pertinentes à prioriser sont :

- L'existence des textes d'Application (Loi-Décret-Arrêté)
- La cohérence des objectifs et/ou axes stratégiques et/ou les actions avec l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies
- La considération des actions liées à la conservation ou à la protection et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'un ou les trois secteurs (agriculture, élevage et pêche)

Les documents cadres des politiques et stratégies prioritaires pour faire objet d'une analyse plus approfondie, afin d'améliorer l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles" ont été donc déduites de l'examen de l'état des lieux global de la considération de l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales des secteurs agricoles à travers cette méthode de dénombrement d'une part, et des suggestions des participants après les ateliers de consultations multipartites d'autre part, et ce, tout en valorisant les acquis antérieurs.



Tableau 2: Liste des documents de politiques, stratégies, plans et textes juridiques et réglementaires examinés

| Titre  | Année de publication |
|--|----------------------|
| Stratégie Nationale de l'Economie bleue (SNEB)   | Août 2023            |
| Politique Intégrée de l'Océan Madagascar (PIGO)  | 2023                 |
| Stratégie et plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar, Horizon 2022-2030 (Version après atelier de validation)                                  | 2022                 |
| Stratégie Nationale Semencière (SNS)   | 2022                 |
| Diagnostic des textes juridiques du Secteur pêche de Madagascar  | 2021                 |
| Politique générale de l'Etat / IEM 2019 - 2023   | 2019                 |
| Plan émergence Madagascar 2019 - 2023  | 2019                 |
| Manuel de procédure de mécanismes APA pour les utilisateurs des Ressources Génétiques (RG) et des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) à Madagascar   | 2019                 |
| Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  | 2018                 |
| Décret N° 2018-39 du 02 mai 2018 portant sur l'interdiction d'importation de distribution, de production et de vente des produits d'origine végétale ou animale issus des Organismes Génétiquement Modifiés OGM  | 2018                 |
| Arrêté n°11567/2017 portant sur les mesures intérimaires de demande d'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage des avantages dans le cadre du système multilatéral du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) | 2017                 |
| Stratégie nationale de développement de la filière semences Riz à Madagascar   | 2016                 |
| Projet de loi relative au régime de la biosécurité   | 2016                 |
| Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité   | 2015                 |
| Programme sectoriel agriculture Elevage pêche Plan national d'investissement agricole PSAEP/PNIAEP 2016-2020   | 2015                 |
| Loi N° 2015-053 Portant Code de la pêche et de l'aquaculture   | 2015                 |
| Lettre de politique intersectorielle Agriculture, élevage et pêche   | 2015                 |
| Lettre de Politique de l'Elevage   | 2015                 |
| Lettre de politique de l'agriculture   | 2015                 |
| DECRET N°2010-0958 portant mise en place du catalogue national des espèces et variétés de plantes cultivées.   | 2015                 |
| Lettre de politique sur l'accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques de Madagascar (APA)   | 2014                 |
| Stratégie nationale face au Changement climatique Secteur agriculture- élevage- pêche 2012- 2025   | 2012                 |
| Politique nationale de la biosécurité à Madagascar   | 2012                 |
| Document de travail pour la définition d'un cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu malagasy   | 2012                 |
| Décret N° 2010-1009 Portant réglementation de la Production, du Contrôle, de la Certification et de la Commercialisation des semences  | 2010                 |
| Stratégie nationale de développement rizicole (2022-2030)  | 2009                 |
| Loi N° 2006-030 du 24 novembre 2006 relative à l'élevage à Madagascar  | 2006                 |
| Lettre de politique de développement des bassins versants & périmètres irrigués (BVPI)   | 2006                 |
| Décret : N° 2006-618 Relatif aux organismes chargés de la mise en œuvre de la politique semencière.  | 2006                 |
| Objectifs et Plan d'Actions Régionaux pour la Gestion Durable de la Biodiversité 2 <sup>ème</sup> partie   | 2002                 |
| Stratégie Nationale de Gestion Durables de la Biodiversité   | 2001                 |
| Politique de développement rizicole 2001 - 2010  | 2001                 |

### 3.2.2 - Interaction entre les documents cadre nationaux et les trois principales Conventions de Rio (CDB, CNUCC, CNULCD)

Tableau 3: Interaction entre les documents cadre nationaux et les trois principales Conventions de Rio (CDB, CNUCC, CNULCD)

| Titre  | Année de publication | CDB | CNUCC | CNULCD |
|--|----------------------|-----|-------|--------|
| Stratégie Nationale de l'Economie bleue (SNEB)   | Août 2023            | ++  | +     | 0      |
| Politique Intégrée de l'Océan Madagascar (PIGO)  | 2023                 | ++  | +     | 0      |
| Stratégie et plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar, Horizon 2022-2030 (Version après atelier de validation)                                  | 2022                 | +   | +++   | +      |
| Stratégie Nationale Semencière (SNS)   | 2022                 | +   | +     | 0      |
| Diagnostic des textes juridiques du Secteur pêche de Madagascar  | 2021                 | +   | 0     | 0      |
| Politique générale de l'Etat / IEM 2019 - 2023   | 2019                 | 0   | 0     | 0      |
| Plan émergence Madagascar 2019 - 2023  | 2019                 | +   | +     | 0      |
| Manuel de procédure de mécanismes APA pour les utilisateurs des Ressources Génétiques (RG) et des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) à Madagascar   | 2019                 | ++  | 0     | 0      |
| Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  | 2018                 | +++ | ++    | 0      |
| Décret N° 2018-397 du 02 mai 2018 portant sur l'interdiction d'importation de distribution, de production et de vente des produits d'origines végétale ou animal issus des OGM   | 2018                 | +   | 0     | 0      |
| Arrêté n°11567/2017 portant sur les mesures intérimaires de demande d'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage des avantages dans le cadre du système multilatéral du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) | 2017                 | ++  | +     | 0      |
| Stratégie nationale de développement de la filière semences Riz à Madagascar   | 2016                 | +   | 0     | 0      |
| Projet de loi relative au régime de la biosécurité   | 2016                 | ++  | +     | 0      |
| Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité   | 2015                 | +++ | ++    | ++     |
| Programme sectoriel agriculture Elevage pêche Plan national d'investissement agricole PSAEP/PNIAEP 2016-2020   | 2015                 | ++  | 0     | 0      |
| Loi N° 2015-053 Portant Code de la pêche et de l'aquaculture   | 2015                 | +   | 0     | 0      |
| Lettre de politique intersectorielle Agriculture, élevage et pêche   | 2015                 | +   | 0     | 0      |
| Lettre de Politique de l'Elevage   | 2015                 | +   | 0     | 0      |
| Lettre de politique de l'agriculture   | 2015                 | 0   | 0     | 0      |

| Titre   | Année de publication | CDB | CNUCC | CNULCD |
|---|----------------------|-----|-------|--------|
| Décret N°201 0-0958 portant mise en place du catalogue national des espèces et variétés de plantes cultivées.   | 201 5                | +   | 0     | 0      |
| Lettre de politique sur l'accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques de Madagascar (APA)  | 201 4                | ++  | 0     | 0      |
| Stratégie nationale face au Changement climatique Secteur agriculture- élevage- pêche 201 2- 2025   | 201 2                | +   | +++   | 0      |
| Politique nationale de biosécurité à Madagascar   | 201 2                | ++  | 0     | 0      |
| Document de travail pour la définition d'un cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu malagasy  | 201 2                | +   | 0     | 0      |
| Décret N° 201 0-1 009 Portant réglementation de la Production, du Contrôle, de la Certification et de la Commercialisation des semences                             | 201 0                | +   | 0     | 0      |
| Stratégie nationale de développement rizicole (2022-2030)   | 2009                 | +   | 0     | 0      |
| Loi N° 2006-030 du 24 novembre 2006 relative à l'élevage à Madagascar   | 2006                 | +   | 0     | 0      |
| Lettre de politique de développement des bassins versants & périmètres irrigués (BVPI)  | 2006                 | 0   | 0     | 0      |
| Décret : N° 2006-61 8 Relatif aux organismes chargés de la mise en œuvre de la politique semencière.  | 2006                 | 0   | 0     | 0      |
| Objectifs et Plan d'Actions Régionaux pour la Gestion Durable de la Biodiversité 2 <sup>ème</sup> partie Stratégie Nationale de Gestion Durables de la Biodiversité | 2002                 | +++ | 0     | 0      |
| Politique de développement rizicole (2001 – 201 0)  | 2001                 | +   | 0     | 0      |

Tableau 4 : Signification des symboles de niveau de considération de chaque Convention de Rio (CDB, CNUCC, CNULCD) dans les documents cadres nationaux

| Symbole | Type d'interaction | Explication              |
|---------|--------------------|--------------------------|
| 0       | Aucune             | Pas de considération     |
| +       | Synergie           | Considération            |
| ++/+++  |                    | Considération importante |



L'analyse d'interactions démontre que les trois conventions de Rio (CDB, CCNUCC et CCNULCD) ne sont pas suffisamment ou ne sont pas du tout intégrées et prises en considération dans les documents cadre nationaux relatifs aux secteurs agricoles.

La LPA, LPE et la lettre de politique intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche, toutes élaborées en 2015 guident la mise en œuvre des politiques et stratégies des secteurs agricoles. Ces documents ne précisent pas ni la relation avec la biodiversité ni le lien avec les documents cadre des conventions de Rio, montrant ainsi l'insuffisance de considération de la biodiversité dans les politiques sectorielles agricoles. Ces documents ne sont pas non plus alignés aux différents documents cadre pour la mise en œuvre des conventions de Rio à savoir la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification.

Cependant, la "**Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB)**" de Madagascar, élaborée en 2023, bien qu'elle ne soit pas alignée par rapport aux cibles du CMB, est en cohérence avec la CDB et le CCNUCC. Le deuxième axe stratégique de la SNEB est dédié à la promotion et à la valorisation des ressources naturelles en lien avec l'environnement. Trois programmes de cet Axe 2 prennent en compte la biodiversité et ont pour objectif la protection des écosystèmes marins, la réévaluation du potentiel halieutique, la lutte contre la pêche illicite et le développement de l'aquaculture.

La **Politique Intégrée de Gouvernance de l'Océan (PIGO), élaborée également en 2023**, intègre la biodiversité et est en cohérence avec la CDB et le CCNUCC. La PIGO se concentre sur l'amélioration de la gouvernance de l'espace maritime et du fond marin sous la juridiction de Madagascar. La biodiversité est particulièrement prise en compte à travers les actions de la priorité 3 de la PIGO : Préserver l'environnement marin et côtier au profit des générations futures, élément clé pour la gestion durable et la conservation des ressources marines et côtières. Afin d'assurer la pérennité de ces ressources, il est essentiel de les protéger contre toute forme de pollution et de dégradation, de prévenir ou d'atténuer les effets néfastes pour la biodiversité, et de promouvoir la conservation. Les efforts doivent se concentrer sur le changement climatique et la capacité d'absorption des gaz émis par les activités terrestres et industrielles par nos écosystèmes côtiers et marins, afin de trouver des solutions durables pour minimiser au maximum la vulnérabilité des zones côtières et d'établir une stratégie concertée et efficace réunissant les intervenants et collaborateurs engagés dans ce domaine.

L'objectif N°14 de l'ODD vise la protection de la faune et de la flore aquatiques. Il incombe au gouvernement de protéger l'écosystème marin, de préserver les espèces biologiques ainsi que la faune et la flore marines dans le cadre de son développement environnemental et de sa biodiversité

Le PSAEP/PNIAEP préconise l'articulation avec l'environnement sans préciser comment. Deux documents cadres (SNPA RPGAA, SPANB) prennent en considération l'intégration de biodiversité dans le secteur agricole mais restent à aligner avec certain cibles du CMB, tandis que les deux autres conventions sur le changement climatique et la lutte contre la désertification ne sont pas prises en considération dans la plupart des documents cadres nationaux relatifs au secteur agricole.

**La lettre de politique agriculture (LPA)** en 2015 était un document stratégique élaboré par le gouvernement malgache pour orienter le développement du secteur agricole du pays. La LPA visait à améliorer la sécurité alimentaire de Madagascar en augmentant la productivité agricole, en diversifiant les cultures, et en renforçant la résilience des communautés rurales face aux chocs climatiques et économiques. Elle mettait l'accent sur la promotion de l'agriculture familiale et la réduction de la pauvreté en encourageant la participation active des petits agriculteurs, en particulier des femmes, dans le processus de développement agricole.

La LPA visait également à moderniser l'agriculture malgache en introduisant des technologies appropriées, en améliorant les infrastructures rurales, et en facilitant l'accès au crédit pour les agriculteurs. Elle reconnaissait l'importance de la durabilité environnementale en promouvant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en encourageant la gestion responsable des ressources naturelles.

Cependant, cette lettre de politique agricole ne semble pas avoir accordé une attention suffisante à l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole. Elle n'a pas abordé de manière significative les problèmes liés à la conservation de la biodiversité, à la gestion durable des ressources naturelles ou à la protection des écosystèmes fragiles. Par conséquent, elle pourrait être considérée comme moins favorable à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, ce qui est essentiel pour garantir une agriculture durable et résiliente à long terme.

En résumé, la Lettre de Politique agriculture était axée sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté rurale, la modernisation de l'agriculture, et la préservation de l'environnement à travers des actions ciblées visant à stimuler le développement du secteur agricole du pays

La **lettre de politique de l'élevage (LPE)** en 2015 avait pour objectif de guider le développement du secteur de l'élevage à Madagascar. Le document préconise une approche globale visant à améliorer la productivité du bétail, à renforcer la résilience des éleveurs face aux aléas climatiques et à promouvoir l'accès équitable aux marchés. Il recommande également des investissements dans la recherche agricole, la formation des éleveurs et l'extension des services vétérinaires.

Elle mettait en avant plusieurs points clés. Tout d'abord, elle soulignait l'importance de l'élevage pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire, en particulier pour les communautés rurales. La lettre de politique visait à promouvoir la modernisation et la productivité du secteur, notamment par le biais de l'amélioration des races animales, de l'infrastructure et de la formation des éleveurs.

En ce qui concerne l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole, la lettre de politique élevage de 2015 ne semblait pas mettre suffisamment l'accent sur cet aspect. Elle se concentrait davantage sur les aspects économiques et de productivité, laissant moins de place à la préservation de la biodiversité. Cela pourrait être considéré comme un point faible de la politique, car une approche plus holistique aurait pu contribuer à la durabilité à long terme du secteur de l'élevage en Madagascar.

La lettre de politique met l'accent sur l'importance de la coordination intersectorielle et de la participation des parties prenantes pour garantir le succès des réformes.

En résumé, elle est favorable pour l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole et encourage les acteurs notamment les décideurs à prendre des mesures immédiates pour moderniser le secteur de l'élevage, améliorer les moyens de subsistance des éleveurs et contribuer au développement durable de Madagascar.





La **Lettre de Politique Agriculture Élevage Pêche (LPAEP) élaborée en 2015** à Madagascar à la suite de l'élaboration des trois (03) lettres de politiques A, E, P vise à promouvoir le développement durable des secteurs agricole, d'élevage et de pêche dans le pays. Elle met l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté rurale, et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

En ce qui concerne l'intégration de la biodiversité, la LPAEP présente des objectifs ambitieux visant à préserver la diversité biologique, notamment en favorisant l'adoption de pratiques agricoles durables et la protection des écosystèmes critiques. Elle encourage également la conservation des races animales locales et des variétés de plantes indigènes pour préserver la diversité génétique.

Cependant, l'efficacité de la LPAEP dépend de sa mise en œuvre effective et de l'engagement des acteurs concernés. La réalisation des objectifs en matière de biodiversité dépendra donc de l'application concrète des mesures proposées, de la gestion des ressources naturelles, et de la capacité à intégrer ces objectifs dans les politiques et pratiques agricoles. Un des obstacles pour la LPAEP est d'ordre institutionnel et structurel, car d'une année à une autre, les organigrammes respectifs des 03 départements ministériels concernés pourront faire l'objet de changement, de séparation ou de fusion.

En conclusion, la LPAEP de Madagascar présente des intentions positives en ce qui concerne l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricole, d'élevage et de pêche. Cependant, son succès à part l'obstacle susmentionné dépendra de la mise en œuvre effective des politiques et de l'engagement continu en faveur de la préservation de la biodiversité

### **Le Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche - Plan National d'Investissement Agricole PSAEP/PNIAEP 2016-2020**

Pour la mise en œuvre de la LPAEP, Madagascar s'est doté du Programme Sectoriel Agricole, Elevage et Pêche ou PSAEP sur l'horizon 2025 pour quantifier les principales interventions à mener jusqu'à cette période et du Programme National d'Investissement Agricole, Elevage et Pêche qui fixe les principaux indicateurs, quantifie les axes prioritaires à mener et évalue les budgets requis à chacune de ces interventions.

Le PSAEP/ PNIAEP est une initiative gouvernementale visant à promouvoir le développement agricole et rural dans le pays. Il vise à améliorer la sécurité alimentaire, à renforcer la résilience des communautés rurales et à stimuler la croissance économique dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Quant à l'intégration de la biodiversité, le programme comprend des composantes qui visent à promouvoir des pratiques agricoles durables, la conservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Cependant, l'efficacité de ces mesures dépend de leur mise en œuvre concrète sur le terrain, de l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement par les agriculteurs et des efforts de conservation des écosystèmes.

En résumé, le PSAEP/PNIAEP de Madagascar intègre des objectifs de préservation de la biodiversité dans les secteurs agricoles, mais son succès dans ce domaine dépendra de la manière dont ces objectifs sont mis en œuvre et suivis. Une évaluation détaillée de l'impact réel sur la biodiversité serait nécessaire pour déterminer si le programme est effectivement favorable à son intégration.

Il convient de noter que deux documents cadres nationaux prennent en compte<sup>[1]</sup> l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles dont :

-La stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (SNRPGAA) qui reste néanmoins à aligner avec certaines cibles du cadre mondiale de la biodiversité. Le document tient à la fois compte de l'agrobiodiversité végétale notamment les RPGAA et du plan d'action sur les RPGAA à travers des activités multisectorielles de conservation et d'utilisation des RPGAA et des responsabilités partagées. La SNRPGAA est destinée à faciliter la gestion des RPGAA et à leurs intégrations à l'échelle nationale grâce à un continuum d'interventions, pour atteindre des objectifs clairement définis avec le délai imparti.

-La stratégie et plans d'actions nationaux sur la biodiversité (SPANB) dans laquelle certaines cibles du cadre mondial de la biodiversité ne sont pas (ou insuffisamment) prises en compte. Elle décrit les enjeux stratégiques liés aux contraintes et opportunités relatives aux différents aspects politiques, administratifs, techniques, biologiques et écologiques, socio-économiques, juridiques, gouvernance environnementale y compris le mécanisme de financement des programmes d'activités sur la conservation de la biodiversité.

Compte tenu de ces constats, il est recommandé de prioriser les politiques et stratégies suivantes, avec leurs textes subséquents c'est-à-dire les politiques, programme, plan d'action et les textes juridiques et réglementaires.

- Lettre de Politique de l'Agriculture
- Lettre de Politique de l'Elevage
- Stratégie Nationale de l'Economie Bleue (SNEB)
- Politique Intégrée de Gouvernance de l'Océan (PIGO)
- Lettre de politique intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche (LPAEP)

Les documents de ces trois secteurs seront examinés pour voir les interactions, les lacunes et les opportunités et les obstacles d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles et l'alignement avec les engagements de Madagascar pris dans le cadre des 3 conventions de Rio (diversité biologique, changement climatique et restauration des terres), notamment la SPANB et le CMB.

Il est à noter que la stratégie et plans d'actions nationaux sur la biodiversité (SPANB), document cadre et référentiel technique du MEDD figure parmi les documents cadres nationaux priorités du fait qu'il intègre la biodiversité dans les secteurs agricoles et fera également l'objet d'une analyse approfondie en vue de son alignement avec le CMB.

La stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (SNRPGAA), ce document cadre mérite d'être évaluée pour voir si (i) la stratégie est adaptée et en adéquation avec le contexte politique national dans son ensemble et (ii) être complémentaire à d'autres stratégies telle que la SPANB ou initiatives de conservation et d'utilisation des RPGAA à l'échelle nationale, régionale et mondiale. L'analyse permettra de dire si la SNRPGAA doit faire l'objet d'une révision, de mise à jour ou de l'alignement avec la SPANB. C'est un engagement pris par le pays en tant que partie contractante au TIRPAA.

[1] Cf. Rapport consolidé de la revue et de l'analyse des politiques et stratégies pertinentes et des recommandations pour la mise à jour et/ou le développement et/ou l'alignement spécifiques des politiques sélectionnées



A part les analyses approfondies de ces documents priorisés en vue des formulations des recommandations pour la feuille de route, on pourrait/devrait recommander également l'examen et l'analyse du PSAEP/PNIAEP pour la préparation de la PSAEP/PNIAEP post 2025, le PSAEP/PNIAEP se terminera en 2025. Le PSAEP/PNIAEP est le seul programme des sous-secteurs AEP pouvant à travers ses programmes et sous programmes intégrer la biodiversité dans les secteurs agricoles en procédant à son alignement aux cibles du CMB et à la SPANB ainsi que les thématiques transversales évoquées par les acteurs/parties prenantes ( changement climatique, dégradation des sols, gestion durable des sols, pollution, problème foncier et sécurisation foncière, feux de brousse et des forêts, défrichage, démographie, migration).

Enfin, étant donné la gravité des impacts négatifs des changements climatiques sur les 03 principaux sous-secteurs de production (AEP) et engageant plus de 80% de la population active de Madagascar, la SNCC/AEP, la seule stratégie permettant de mettre en œuvre les activités d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques pour les trois (03) sous-secteurs devra être priorisée pour examen et analyse approfondie en vue de mise à jour et alignement avec la SPANB ou encore à intégrer par la suite en tant que programme à part entière dans le PSAEP/PNIAE.



### 3.2.3 Interaction entre les documents cadres nationaux et le Cadre mondial de la biodiversité

Tableau 5: Interaction entre les documents cadres nationaux liés à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles et le CMB

| Politique / Stratégies  | SPANB | SNRPF | SNEB | PICO | Ordonnance n° 60-126 | Ordonnance n° 60-127 | SNABIO | Décret n° 01-122 | SNFAR | SNS | PGE/IEM | PEM | SNPA RPGAA | SNSDR | PSAEP/PNIAEP | LPIAEP | LPE | LPA | SNCC-AEP | PNB | SNDR | LPF | PNAT | PANLD | CODE MINIER | CPDN |   |
|---|-------|-------|------|------|----------------------|----------------------|--------|------------------|-------|-----|---------|-----|------------|-------|--------------|--------|-----|-----|----------|-----|------|-----|------|-------|-------------|------|---|
| <b>Cible 1</b> : Faire face au changement d'utilisation des terres et de la mer   | +     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | 0       | +   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | +   | +    | +     | 0           | +    |   |
| <b>Cible 2</b> : Restauration des écosystèmes dégradés  | +     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | +       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | +    | +     | +           | 0    | + |
| <b>Cible 3</b> : Aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone   | +     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | +      | +                | 0     | 0   | +       | +   | +          | 0     | +            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | +   | 0    | 0     | +           | 0    |   |
| <b>Cible 4</b> : Risque d'extinction et diversité génétique   | +     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | +      | 0                | 0     | +   | +       | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   | +        | +   | +    | 0   | 0    | 0     | 0           | +    |   |
| <b>Cible 5</b> : Utilisation, récolte et commerce des espèces sauvages  | +     | 0     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 6</b> : Espèces exotiques envahissantes  | +     | +     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 7</b> : Pollution  | +     | 0     | ++   | +    | 0                    | 0                    | +      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 8</b> : Changement climatique  | +     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | +     | +   | +       | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   | +        | +   | +    | 0   | 0    | 0     | 0           | +    |   |
| <b>Cible 9</b> : Bénéfices de l'utilisation des espèces sauvages  | +     | 0     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 10</b> : Agriculture, aquaculture, pêche et foresterie durables  | +     | +     | +    | +    | +                    | +                    | +      | ++               | +     | +   | +       | +   | +          | +     | +            | ++     | 0   | +   | +        | +   | +    | +   | +    | +     | +           | +    |   |
| <b>Cible 11</b> : Contribution de la nature à l'homme, y compris la santé des sols et la pollinisation                                  | 0     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | +      | 0                | 0     | +   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | +   | 0        | 0   | +    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 13</b> : Accès et partage des avantages de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique | 0     | 0     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | +          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 14</b> : Intégration de la biodiversité  | +     | +     | ++   | ++   | 0                    | 0                    | +      | +                | +     | +   | +       | +   | ++         | ++    | ++           | ++     | ++  | ++  | +        | +   | ++   | 0   | 0    | 0     | 0           | +    |   |
| <b>Cible 16</b> : Choix de consommation durable et empreinte mondiale de la consommation  | +     | 0     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | +      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |
| <b>Cible 17</b> : Mesures de biosécurité prévues à l'article 8g   | +     | 0     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                | 0     | 0   | 0       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |   |

Tableau 6 : Signification des symboles de niveau d'interaction entre les documents cadres nationaux et les différentes cibles

| Symbole | Type d'interaction | Explication   |
|---------|--------------------|---|
| -       | Négative           | La poursuite d'un objectif a un effet négatif sur la réalisation de l'autre objectif      |
| 0       | Aucune             | Aucune interaction pertinente entre les différents objectifs ou lignes politiques/mesures |
| +       | Synergie           | La poursuite d'un objectif a un effet positif sur la réalisation de l'autre objectif      |

Le tableau d'interaction met en évidence que la plupart des documents-cadres nationaux liés aux secteurs agricoles ne présentent pas d'interaction significative avec les objectifs du Cadre Mondial de la Biodiversité (CMB). Cette situation s'explique par le fait que le CMB a été récemment adopté en décembre 2022 lors de la COP15 de la CDB, alors que les documents-cadres ont été élaborés plusieurs années auparavant.

Cependant, la Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB) démontre une synergie avec les objectifs liés à l'intégration de la biodiversité du CMB. Ce document interagit avec le Cadre Mondial de la Biodiversité. Malgré cela, certaines cibles (9, 10, 12, 14) ne sont pas pleinement prises en compte dans la SPANB. De plus, aucune interaction de la SPANB n'est observée avec la cible 11, qui vise à restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les services éco systémiques, grâce à des solutions fondées sur la nature, et la cible 13, axée sur la prise de mesures juridiques, politiques et administratives pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique (DSI) sur les ressources génétiques. Cette lacune souligne la nécessité d'harmoniser et d'aligner la SPANB avec le CMB. En effet, la question du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des DSI a été l'un des trois « hotspots » largement débattus lors de la dixième session de l'organe directeur du TIRPAA.

La "Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB)" de Madagascar, élaborée en 2023, bien qu'elle ne soit pas parfaitement conforme aux cibles du CMB, s'inscrit néanmoins dans une cohérence globale avec ce dernier. Le deuxième axe stratégique de la SNEB est spécifiquement dédié à la promotion et à la valorisation des ressources naturelles en lien avec l'environnement. Trois programmes de cet Axe 2 prennent en considération la biodiversité et ont pour objectif la protection des écosystèmes marins, la réévaluation du potentiel halieutique, la lutte contre la pêche illicite et le développement de l'aquaculture. Il est impératif d'effectuer un ajustement pour aligner cette stratégie sur les cibles 5, 6, 9, 13, 16, et 17 du CMB

La Politique Intégrée de Gouvernance de l'Océan (PIGO), également élaborée en 2023, intègre la biodiversité et est en harmonie avec les cibles du CMB. La biodiversité est particulièrement prise en compte à travers les actions de la priorité 3 de la PIGO : Préserver l'environnement marin et côtier au profit des générations futures, élément clé pour la gestion durable et la conservation des ressources marines et côtières. Afin d'assurer la pérennité de ces ressources, il est essentiel de les protéger contre toute forme de pollution et de dégradation, de prévenir ou d'atténuer les effets néfastes pour la biodiversité, et de promouvoir la conservation. Bien que la PIGO soit alignée avec l'objectif N°14 de l'ODD, visant la protection de la faune et de la flore, il est également nécessaire de procéder à son ajustement pour l'aligner sur les cibles 5, 6, 9, 13, 16, et 17 du CMB

Les trois documents, à savoir la SNPRF, la Stratégie Nationale pour le Développement de l'Agriculture Biologique (SNABIO) et la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (SNRPGAA), intègrent suffisamment la biodiversité et sont en synergie avec le CMB. Cependant, ils nécessiteront néanmoins un alignement avec certaines cibles du Cadre Mondial de la biodiversité.

### 3.2.4 - Niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres nationaux avec leurs impacts

Le niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres des politiques et stratégies des secteurs agricoles a été évalué par rapport aux thématiques liées aux pratiques respectueuses de la biodiversité, dont le CMB mentionne à travers les 23 cibles liées aux secteurs agricoles et la biodiversité.

Tableau 7 : Niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres nationaux avec leurs impacts

| Politique / Stratégies                                  | SNEB | PIGO | PSAEP/PNIAEP | LPIAEP | SNABIO | SNS | LPA | LPE | SNPA RPGAA | SNDSR | PANLCD | SNCC AEP | PNB | SPANB | SNDR |
|---|------|------|--------------|--------|--------|-----|-----|-----|------------|-------|--------|----------|-----|-------|------|
| Intensification durable                                 | 0    | 0    | +            | +      | +      | +   | +   | +   | +          | +     | +      | +        | 0   | +     | +    |
| Agro écologie / Agriculture intelligente face au climat | 0    | 0    | +            | +      | +      | 0   | +   | 0   | 0          | 0     | 0      | +        | 0   | +     | +    |
| Pêche et aquaculture                                    | ++   | ++   | +            | +      | 0      | 0   | 0   | 0   | 0          | 0     | 0      | +        | 0   | +     | 0    |
| Restauration des écosystèmes                            | +    | +    | 0            | +      | +      | 0   | +   | 0   | +          | 0     | 0      | 0        | 0   | +     | 0    |
| Gestion et utilisation des espèces sauvages             | 0    | 0    | 0            | 0      | +      | 0   | 0   | 0   | +          | 0     | +      | 0        | +   | +     | 0    |

Tableau 8 : Signification des symboles de niveau d'intégration de la biodiversité dans les documents cadres nationaux avec leurs impacts

| Symbole | Niveau d'intégration et impacts | Explication   |
|---------|---------------------------------|---|
| 0       | Aucun                           | Les actions préconisées dans le document cadre n'intègrent pas et la thématique étudiée n'a aucun impact sur celle-ci.                |
| +       | Positif                         | Les actions préconisées dans le document cadre intègrent la thématique étudiée et a un impact positif sur celle-ci                    |
| ++      | Positif / Significatif          | Les actions préconisées dans le document cadre intègrent significativement la thématique étudiée et a un impact positif sur celle-ci. |

**Intensification Durable** : Le PSAEP/PNIAEP est en cours de mise en œuvre et préconise les pratiques agricoles intensives qui minimisent les impacts négatifs sur la biodiversité. Les technologies agricoles promues visent à augmenter les rendements de manière durable sans compromettre la diversité biologique.



**Agroécologie** : Le PSAEP/PNIAEP, LPIAEP, SNABIO, LPA, SNPARPGAA, SNCCAEP, SPANB, PNA ; PANLCC, SNDSR, SNDR ont favorisé progressivement l'adoption de pratiques agroécologiques, telles que l'agriculture de conservation, la rotation des cultures, la diversification des cultures et l'utilisation d'engrais organique respectueux de l'environnement. Les agriculteurs sont encouragés à adopter des systèmes agricoles et de pratiques agro écologiques plus durables sur le plan écologique ; Il s'agit des modèles intégrés des rizicultures résilients (MIRR) aux changements climatique, de semis sur couverture végétale permanente (SCV), de système de riziculture intensive (SRI) et améliorée (SRA), de riziculture à irrigation aléatoire (RIA), intégration agriculture-élevage, agroforesterie. Cette diversité de systèmes de culture contribuerait et favoriserait le maintien de la diversité agrobiologique. Le problème réside toutefois sur la mise à l'échelle de ces pratiques agroécologiques.

**Pêche et aquaculture** : Secteur où l'intégration de la biodiversité est la plus importante. En effet, les documents cadre nationaux prennent en compte l'aspect biodiversité : la Stratégie Nationale de l'Economie Bleue (SNEB), la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO), la Stratégie Nationale pour le Développement de l'Aquaculture à Madagascar (SNDAM), le Plan de Développement de l'Aquaculture Continentale à Madagascar (PDACM), le Plan de développement de approche écosystémique des pêcheries et de l'aquaculture, l'holothuriculture, l'algoculture et de la crabculture, la lettre de la politique bleue. Ces documents préconisent la gestion durable incluant la biodiversité, la préservation en particulier. Toutefois, la mise en œuvre des différents politiques et stratégie développées au sein du secteur de la pêche et de l'aquaculture est confrontée à (i) l'Insuffisance de structures administratives pour l'application, (ii) l'insuffisance des mesures d'accompagnement dans l'application des textes, lois et stratégies, (iii) l'Insuffisance du contrôle et surveillance de la Zone Economique Exclusive (ZEE) et les eaux côtières, (iv) l'insuffisance de la collaboration intersectorielle, (v) les approches préconisées qui ne prennent pas en compte les us et coutumes , (vi) l'insuffisance de la recherche dans le domaine halieutique et l'évaluation de stock ainsi que la diffusion de leur résultat, (vii) l'insuffisance du financement, (viii) la non maitrise des techniques de transformation et de conservation des produits de la pêche et de l'aquaculture et (ix) l'instabilité des structures ministérielles.

**La restauration des écosystèmes** : est préconisée par la cible 2 du CMB. Elle est également, l'une des cibles d'action du Plan d'action national de lutte contre la désertification alignée au Plan cadre stratégique décennal, de la Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes (SNRPF), de la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (SPANB) ainsi que de la Contribution déterminé national de Madagascar (CPDN). Enfin, la Stratégie de Gestion durable des terres qui est en cours d'élaboration avec le MEDD, le MINAE et l'appui du projet PROSOL considère les engagements de Madagascar dans le cadre du CNULCD et de la neutralité de la dégradation des terres de la FAO. La stratégie de GDT du projet PROSOL à travers le modèle d'Aménagement Agro-Sylvo-Pastoral Durable (ASPD) qui constitue une approche intégrée de gestion des terres combinant l'agriculture, la foresterie et l'élevage dans un cadre harmonieux, par la production de fourrages, la gestion des déjections animales et la divagation des troupeaux, la protection contre les risques liés aux feux, à l'érosion et l'épuisement des sols et la restauration des écosystèmes. L'objectif consiste à améliorer la productivité tout en préservant les ressources naturelles.

L'ASPD comporte ;

- Des cultures vivrières (grandes cultures et maraichage)
- De l'arboriculture fruitière
- De la foresterie à vocation énergétique, COS (construction, œuvre et services), ou environnementale (protection des sources et des terrains en pente contre l'érosion)
- Des cultures de rente ou/et industrielles (jatropha, moringa, mucuna, ricin...)

**Gestion et Utilisation des Espèces Sauvages** : La SPANB établit des directives pour une utilisation durable des espèces sauvages, notamment en évitant la surexploitation et la SNABIO encourage les pratiques agricoles qui préservent les habitats naturels des espèces sauvages.

On peut conclure que Madagascar dispose de nombreuses politiques et stratégies liées aux secteurs agricoles. Le degré d'intégration de la biodiversité dépend de ces politiques et stratégies, lesquelles influent tant bien que mal sur la durabilité, la préservation des écosystèmes, la promotion d'approches basées sur la nature et le respect des espèces sauvages. Malheureusement, le constat révèle un niveau d'intégration de la biodiversité relativement faible en raison de l'utilisation de techniques de production traditionnelles, ainsi que des pratiques telles que les feux de brousse, les feux de forêts et les feux sauvages. Il devient donc nécessaire d'ajuster et d'aligner les politiques et stratégies agricoles sur le Cadre Mondial de la Biodiversité (CMB) et la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) afin de mieux prendre en compte les considérations d'intégration de la biodiversité.



### 3.2.5 Analyse de l'interaction des différents documents de politique et leur mise en œuvre

Tableau 9 : Interaction entre les documents de politiques liées à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles

| Politique / Stratégies  | SPANB | SNRPF | SNEB | PIGO | Ordonnance n° 60-126 | Ordonnance n° 60-127 | SNABIO | Décret n° 2001-122 | SNFAR | SNS | PGE/IEM | PEIM | SNPA RPGAA | SNSDR | PSAEP/PNIAEP | LPIAEP | LPE | LPA | SNCC-AEP | PNB | SNDR | LPF | PNAT | PANLD | CODE MINIER | CPDN |
|---|-------|-------|------|------|----------------------|----------------------|--------|--------------------|-------|-----|---------|------|------------|-------|--------------|--------|-----|-----|----------|-----|------|-----|------|-------|-------------|------|
| Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB)   |       | +     | ++   | ++   | 0                    | -                    | +      | +                  | 0     | 0   | +       | +    | +          | +     | 0            | 0      | 0   | 0   | +        | +   | 0    | 0   | +    | +     | -           | +    |
| Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes à Madagascar (SNRPF)                    | +     |       | 0    | 0    | 0                    | -                    | 0      | +                  | 0     | 0   | 0       | 0    | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | +   | +    | +     | 0           | +    |
| SNEB  |       | 0     |      |      |                      |                      |        |                    |       |     |         |      |            |       |              |        |     |     |          |     |      |     |      |       |             |      |
| PIGO  |       | 0     |      |      |                      |                      |        |                    |       |     |         |      |            |       |              |        |     |     |          |     |      |     |      |       |             |      |
| Ordonnance n° 60-126 fixant le régime de la chasse, de la pêche et de la protection de la faune                                       | 0     | 0     | 0    | 0    |                      | 0                    | 0      | 0                  | 0     | 0   | 0       | 0    | 0          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |
| Ordonnance n° 60-127 fixant le régime de défrichement et des feux de végétation, modifiée par les ordonnances n° 62-127 et n° 75-028. | -     | -     | 0    | 0    | -                    |                      | -      | 0                  | 0     | 0   | 0       | 0    | -          | 0     | 0            | 0      | 0   | +   | 0        | 0   | 0    | +   | 0    | 0     | 0           | 0    |
| Stratégie nationale pour le développement de l'agriculture biologique à Madagascar (SNABIO)   | +     | +     | 0    | 0    | 0                    | 0                    |        | 0                  | +     | +   | 0       | 0    | +          | +     | +            | +      | 0   | +   | +        | +   | +    | 0   | +    | +     | 0           | 0    |
| Décret n° 2001-122 fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion contractualisée des forêts de l'Etat                          | +     | +     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      |                    | +     | +   | 0       | 0    | +          | 0     | 0            | 0      | 0   | 0   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           | 0    |

| Politique / Stratégies   | SPANB | SNRPF | SNEB |   | PIGO | Ordonnance n° 60-126 | Ordonnance n° 60-127 | SNABIO | <a href="#">Décret n° 2001-122</a> | SNFAR | SNS | PGE/IEM | PEM | SNPA RPGAA | SNSDR | PSAEP/PNIAEP | LPIAEP | LPE | LPA | SNCC AEP | PNB | SNDR | LPF | PNAT | PANLD | CODE MINIER |
|--|-------|-------|------|---|------|----------------------|----------------------|--------|------------------------------------|-------|-----|---------|-----|------------|-------|--------------|--------|-----|-----|----------|-----|------|-----|------|-------|-------------|
| Document de stratégie nationale pour la formation agricole & rurale (SNFAR)  | 0     | +     | +    | + | 0    | 0                    | +                    | 0      |                                    | +     | 0   | 0       | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | +           |
| Stratégie Nationale Semencière (SNS)   | 0     | 0     | 0    | 0 | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                                  |       | 0   | 0       | +   | +          | +     | +            | 0      | +   | 0   | 0        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Politique générale de l'Etat / IEM 2019 – 2023 (PGE/IEM)   | +     | +     | +    | + | +    | +                    | +                    | +      | +                                  | +     |     | +       | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   | +        | +   | +    | +   | +    | +     | +           |
| Plan émergence Madagascar 2019 – 2023 (PEM)  | +     | +     | +    | + | +    | +                    | +                    | +      | +                                  | +     | +   |         | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   | +        | +   | +    | +   | +    | +     | +           |
| Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (SNPA RPGAA) | +     | +     | 0    | 0 | +    | 0                    | +                    | +      | +                                  | +     | +   | +       |     | +          | +     | +            | +      | +   | 0   | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Stratégie nationale de développement de la filière semences Riz à MADAGASCAR (SNSDR)                                       | 0     | 0     | 0    | 0 | 0    | 0                    | +                    | 0      | +                                  | 0     | +   | +       | 0   |            | +     | +            | 0      | +   | 0   | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Programme sectoriel agriculture Elevage pêche Plan national d'investissement agricole PSAEP/PNIAEP                         | +     | +     | +    | + | 0    | 0                    | +                    | 0      | +                                  | +     | +   | +       | +   | +          |       | +            | +      | +   | +   | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Lettre de politique intersectorielle Agriculture, élevage et pêche (LPIAEP)  | +     | +     | +    | + | 0    | 0                    | +                    | 0      | +                                  | +     | +   | +       | +   | +          | +     |              | +      | +   | +   | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Lettre de Politique de l'Élevage (LPE)   | +     | +     | 0    | 0 | +    | 0                    | +                    | 0      | +                                  | +     | +   | +       | +   | +          | +     | +            |        | +   | +   | 0        | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Lettre de politique de l'agriculture (LPA)   | 0     | 0     | 0    | 0 | 0    | 0                    | +                    | 0      | +                                  | +     | +   | +       | +   | +          | +     | +            | 0      |     | +   | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Stratégie nationale face au Changement climatique Secteur agriculture- élevage-pêche 2012- 2025 (SNCC AEP)                 | +     | +     | +    | + | +    | 0                    | +                    | +      | +                                  | 0     | 0   | +       | +   | +          | +     | +            | +      | +   |     | +        | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |

| Politique / Stratégies   | SPANB | SNRPF | SNEB | PIGO | Ordonnance n° 60-126 | Ordonnance n° 60-127 | SNABIO | <a href="#">Décret n° 2001-122</a> | SNFAR | SNS | PGE/IEM | PEM | SNPA RPGAA | SNDSR | PSAEP/PNIAEP | LPIAEP | LPE | LPA | SNCCAEP | PNB | SNDR | LPF | PNAT | PANLD | CODE MINIER |
|--|-------|-------|------|------|----------------------|----------------------|--------|------------------------------------|-------|-----|---------|-----|------------|-------|--------------|--------|-----|-----|---------|-----|------|-----|------|-------|-------------|
| Politique nationale de biosécurité à Madagascar (PNB)  | +     | 0     | 0    | 0    | 0                    | +                    | 0      | +                                  | 0     | 0   | 0       | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   |         | +   | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Stratégie nationale de développement rizicole (SNDR)   | 0     | 0     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | +                                  | +     | 0   | 0       | +   | +          | +     | +            | 0      | +   | 0   | 0       |     | 0    | 0   | 0    | 0     | 0           |
| Lettre de politique Foncière (LPF)   | 0     | +     | 0    | 0    | 0                    | +                    | 0      | 0                                  | 0     | +   | +       | 0   | 0          | +     | +            | +      | +   | 0   | 0       | +   |      | +   | +    | 0     | 0           |
| Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT)   | +     | +     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                                  | +     | +   | +       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | +   | 0   | 0       | 0   | +    |     | +    | +     | 0           |
| Plan d'action national de lutte contre la désertification alignée au Plan cadre stratégique décennal 2008 – 2018 (PANLD) | +     | +     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | +                                  | 0     | +   | +       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | +   | 0   | 0       | 0   | +    | +   |      | -     | 0           |
| Code minier 2005 (CM)  | -     | -     | 0    | 0    | 0                    | 0                    | 0      | 0                                  | 0     | +   | +       | 0   | 0          | 0     | 0            | 0      | -   | 0   | 0       | 0   | 0    | +   | +    |       | 0           |
| Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)   | +     | +     | +    | +    | 0                    | 0                    | 0      | 0                                  | +     | 0   | +       | +   | +          | +     | +            | +      | +   | +   | +       | 0   | 0    | 0   | 0    | 0     |             |

L'objectif de la politique ou la stratégie de ligne a un effet positif (+), neutre (0) ou négatif (-) sur l'objectif de celle de la colonne

Tableau 10 : Signification des symboles d'interaction entre les documents de politique

| Score | Type d'interaction | Explication   |
|-------|--------------------|---|
| -     | Négative           | La poursuite d'un objectif a un effet négatif sur la réalisation de l'autre objectif      |
| 0     | Aucune             | Aucune interaction pertinente entre les différents objectifs ou lignes politiques/mesures |
| +     | Synergie           | La poursuite d'un objectif a un effet positif sur la réalisation de l'autre objectif      |

L'analyse de l'interaction entre les politiques montrent que les politiques qui concernent les secteurs agricoles (PSAEP/PNIAEP, SNEB, PIGO, LPIAEP, LPE, LPA,) et la SPANB sont en synergie avec les autres politiques, sauf :

- Le code minier (2005) qui maintient la juxtaposition des carreaux miniers sur les zones de concentration de la biodiversité (notamment les aires protégées) et la législation forestière qui maintient dans son intégralité la validité de l'ordonnance 60 - 127 sur les feux de végétation (autorisant le défrichement dans les zones de concentration de la biodiversité). Ces deux politiques / mesures ont donc un impact négatif sur les politiques concernant le secteur agricole.
- Les politiques mesures (dont les cases sont marquées de 0) où aucune interaction pertinente entre les différents objectifs ou lignes politiques/mesures n'a été identifiée.
- Tous les documents de politiques doivent être en synergie avec la politique générale de l'Etat et le plan émergence de Madagascar qui constituent les documents d'orientation sur lesquelles se basent les actions du gouvernement. Cependant, les objectifs de ces deux documents d'orientations ne mentionnent pas spécifiquement la conservation ou l'utilisation durable de la biodiversité.

Cette analyse d'interaction permet de conclure que :

- Les politiques concernant les secteurs agricoles (PSAEP/PNIAEP, SNEB, PIGO, LPIAEP, LPA, LPE) et la SPANB sont en synergie avec les autres politiques notamment celles qui concernent les autres conventions de Rio (PANLD, CPDN). L'alignement de ces politiques avec les cibles du Cadre mondiale de la biodiversité ne présente donc pas de contrainte majeure et n'impose pas de formuler une nouvelle politique ou stratégie dont le coût (financier, temporel) est trop élevé.
- Les politiques / mesures contribuant à la dégradation des ressources de la biodiversité (code minier 2005, Ordonnance 60-127) doivent faire l'objet de mesures particulières (abrogation, modification, ...).
- Les politiques avec lesquelles aucune interaction pertinente n'existe avec celles des secteurs agricoles actuellement, peuvent mieux saisir des opportunités et contribuer à faciliter la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la feuille de route pour ne citer que la SNABIO pour l'agroécologie.

Sur la base de ce tableau d'analyse d'interactions entre les politiques et les stratégies liées aux secteurs agricoles, il serait mieux de préciser des exemples concrets et pertinents sur :

- Documents disposant un décret d'application
- Documents ne disposant pas de décret d'application
- Documents ayant des informations en synergie et complémentarité pour la biodiversité avec précision des textes en synergie et complémentarité
- Documents ayant des informations contradictoires pour la biodiversité (avec précision des textes)
- Documents mentionnant des textes plus bénéfiques pour la biodiversité (avec précision des textes)
- Documents mentionnant des effets néfastes pour la biodiversité (avec précision des textes)

Tableau 11 : Caractéristiques de quelques documents de politique et stratégie

| Document Politique / Stratégies                  | Décret Adoption | Décret Application | Informations en synergie et complémentarité | Informations contradictoires pour la biodiversité avec précision des textes | Textes plus bénéfiques pour la biodiversité   | Effets néfastes pour la biodiversité (avec précision des textes) |
|--|-----------------|--------------------|---|---|---|--|
| Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB) | NON             | NON                |   |   | <p>Le deuxième axe stratégique englobe trois programmes axés sur la prise en compte de la biodiversité marine.</p> <p>Le Programme 2.1 vise à renforcer la protection des écosystèmes. Les actions comprennent la protection des mangroves pour assurer leur pérennité et la préservation des zones humides et des bassins versants.</p> <p>Le Programme 2.2 se concentre sur la réévaluation du potentiel halieutique et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Les actions comprennent la réévaluation du potentiel halieutique, l'amélioration du système de suivi, contrôle et surveillance, ainsi que l'utilisation d'approches innovantes.</p> <p>Le Programme 2.3 concerne le développement de l'aquaculture. Les actions consistent à créer les conditions nécessaires au développement d'initiatives aquacoles privées, à mettre en place des services d'appui adaptés et à améliorer la gestion du secteur de l'aquaculture grâce au renforcement de la gouvernance institutionnelle et du suivi de la politique de développement des filières de l'aquaculture continentale.</p> <p>Par ailleurs, la SNEB correspond aux engagements nationaux de Madagascar en matière d'Économie Bleue, définis en sept points lors de la conférence tenue à Nairobi en novembre 2018. Ces points comprennent la conservation des écosystèmes marins, et la création d'emplois dans le domaine de l'Économie Bleue pour les jeunes.</p> |  |

Tableau 11 : Caractéristiques de quelques documents de politique et stratégie

| Document Politique / Stratégies                        | Décret Adoption | Décret Application | Informations en synergie et complémentarité  | Informations contradictoires pour la biodiversité avec précision des textes | Textes plus bénéfiques pour la biodiversité  | Effets néfastes pour la biodiversité (avec précision des textes) |
|--|-----------------|--------------------|--|---|--|--|
| Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO) | NON             | NON                | <p>Le Plan national d'intervention contre la pollution marine par les hydrocarbures et par les déversements des produits nocifs et dangereux doit être amélioré pour couvrir l'ensemble des zones côtières et pour faciliter le déploiement rapide des ressources humaines et matérielles en cas d'accident.</p> <p>Les efforts seront concentrés sur le changement climatique et la capacité d'absorption des gaz émis par les activités terrestres et industrielles par les écosystèmes côtiers et marins, trouver des solutions pérennes pour diminuer au maximum la vulnérabilité des zones côtières face à ce changement, et d'instaurer une stratégie concertée et performante pour le combattre, réunissant les intervenants et collaborateurs engagés dans ce domaine.</p> |   | <p>Priorité 3 : Préserver l'environnement marin et côtier au profit des générations futures</p> <p>La préservation de l'environnement côtier et marin est un élément clé pour la gestion durable et la conservation de nos ressources marines et côtières car la moitié de la population vivant dans les zones côtières attache une grande importance à notre océan. Pour garantir la pérennité de ces ressources, il est indispensable de les préserver de toute forme de pollution et de dégradation, d'éviter ou de mitiger les effets néfastes pour la biodiversité, et de promouvoir la conservation.</p> |  |

Tableau 11 : Caractéristiques de quelques documents de politique et stratégie

| Document Politique / Stratégies  | Décret Adoption   | Décret Application | Informations en synergie et complémentarité   | Informations contradictoires pour la biodiversité avec précision des textes | Textes plus bénéfiques pour la biodiversité   | Effets néfastes pour la biodiversité (avec précision des textes) |
|--|---|--------------------|---|---|---|--|
| Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB)  | Décret N° 2016-128 du 23/02/2016 portant adoption de la SPANB 2015-2025 | NON                | Cadre solide pour l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les politiques, les projets, les activités des différents départements ministériels. Elle orientera les prises de décision des secteurs de production dont : l'agriculture, la pêche, la foresterie, le tourisme et la mine  |   | 5 But stratégiques :<br>(i) Conscientisation sur la valeur de la biodiversité, les causes de son appauvrissement et les conséquences de sa destruction sur le plan écologique, économique et culturel<br>(ii) Réduction au maximum des pressions directes exercées sur la diversité biologique par le développement de stratégies diverses<br>(iii) Amélioration et de valorisation de l'état de la diversité biologique par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique (iv) Renforcement des avantages tirés de la diversité biologique (v) Amélioration du cadre juridique et institutionnel et l'intégration du capital naturel dans la planification |  |
| Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes à Madagascar (SNRPF) | NON   | NON                | La restauration des paysages forestiers permettront au pays de faire face aux enjeux de la gestion de la biodiversité, de la lutte contre la dégradation des terres et de la lutte contre le changement climatique et devront améliorer les moyens de subsistance des communautés locales tout en s'assurant une intégrité des écosystèmes par :un rétablissement de l'équilibre entre les avantages écologiques, sociaux et économiques des forêts et des arbres dans un modèle plus global d'affectation des terres en recherchant des impacts sur l'ensemble du paysage, |   | Objectif 8 : Développer la recherche au niveau des institutions malgaches pour organiser et pérenniser les moyens de productions dans le contexte de la RPF<br><br>Approfondir les connaissances qui sont aujourd'hui encore très lacunaires notamment en termes de valorisation des espèces autochtones pour la restauration, la mise à l'échelle des activités d'agroforesterie et d'agriculture de conservation et l'accompagnement à long termes de restauration des mangroves.   |  |

Tableau 11 : Caractéristiques de quelques documents de politique et stratégie

| Document Politique / Stratégies   | Décret Adoption             | Décret Application | Informations en synergie et complémentarité  | Informations contradictoires pour la biodiversité avec précision des textes     | Textes plus bénéfiques pour la biodiversité   | Effets néfastes pour la biodiversité (avec précision des textes)  |
|---|-----------------------------|--------------------|--|---|---|---|
| Ordonnance n° 60-127 fixant le régime de défrichement et des feux de végétation, modifiée par les ordonnances n° 62-127 et n° 75-028. |                             | OUI                |  | Autorisation de défrichement dans les zones de concentration de la biodiversité |   | La validité de l'ordonnance 60 – 127 sur les feux de végétation autorisant le défrichement dans les zones de concentration de la biodiversité est maintenue dans son intégralité dans la législation forestière Loi N° 97-017 portant révision de la législation forestière |
| Stratégie nationale pour le développement de l'agriculture biologique à Madagascar (SNABIO)   | NON<br>Validation technique | NON                | En périphérie des aires protégées : la création de territoires à vocation agricole biologique (TVAB) répond dans ce cas à un objectif principal de préservation de l'environnement autour des aires protégées. Pour le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), il s'agit en effet d'orienter l'occupation des espaces autour des aires protégées vers des activités agricoles biologiques qui auront un impact moindre que l'agriculture conventionnelle et qui pourront ainsi jouer un rôle de zone tampon ; |   | La loi 2020-003 définit les territoires à vocation agricole biologique (TVAB) comme des : « Territoires dans les cadres desquels des partenariats public-privés sont encouragés pour faciliter le développement de la production biologique, et ce notamment dans les périphéries des aires protégées, les zones à forte propension à l'Agriculture biologique, ou encore les zones péri-urbaines au potentiel identifié pour l'approvisionnement des marchés domestiques notamment en produits biologiques frais |   |

Tableau 11 : Caractéristiques de quelques documents de politique et stratégie

| Document Politique / Stratégies  | Décret Adoption   | Décret Application | Informations en synergie et complémentarité   | Informations contradictoires pour la biodiversité avec précision des textes  | Textes plus bénéfiques pour la biodiversité   | Effets néfastes pour la biodiversité (avec précision des textes)   |
|--|---|--------------------|---|--|---|--|
| Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (SNPA RPGAA) | NON<br>Validation technique avec le MINAE et la FAO MDG et Rome | NON                | Les espèces sauvages liées aux plantes cultivées sont rarement intégrées dans l'agriculture des paysans. Pour les ignames à Madagascar, l'ennoblissement n'est pas encore courant, bien que certaines espèces de Dioscorea aient une importance agronomique. La conservation in situ de ces espèces se produit principalement dans les écosystèmes forestiers où elles se développent naturellement. Actuellement, il n'y a pas de politique nationale spécifique pour la conservation in situ de ces espèces, et elles bénéficient principalement des mesures de préservation appliquées aux aires protégées ou aux forêts qui les abritent. |  | Les RPGAA fournissent des services éco-systémiques précieux qui contribuent à la durabilité des systèmes de production agricole. Pour éviter les pertes et optimiser la disponibilité d'un large éventail de RPGAA pour les besoins actuels et futurs, les RPGAA méritent d'être bien considérées ; sans toutefois les séparer de la biodiversité globale, pour améliorer les perceptions que l'on pourrait en avoir afin de les valoriser et d'assurer les productions pour la sécurité alimentaire à travers leur gestion durable. Mais à Madagascar les RPGAA sont à des niveaux extrêmement élevés de menace de diminution, d'érosion voire de disparition, aggravés par la pauvreté grandissante de la population accompagnée d'une dégradation générale de l'environnement. |  |
| CDN/CPDN   | NON<br><br>Mais<br><br>Validation technique                     | NON                | Les mesures à prendre pour le secteur Forêts-Biodiversité : Renforcer les services éco systémiques et mettre à l'échelle des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes à travers la conservation de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes, ainsi que la restauration des zones humides et le reboisement à grande échelle   |  |   |  |
| Code minier 2005 (CM)  |   | OUI                |   | Code minier (2005) maintient la juxtaposition des carreaux miniers sur les zones de concentration de la biodiversité notamment les aires protégée. |   | Le Code minier 2005 a un impact négatif sur les politiques concernant le secteur agricole. et contribue à la dégradation des ressources de la biodiversité |



### 3.3 Analyse de l'intégration de la biodiversité via les pratiques agricoles

**L'intensification durable** fait partie des actions préconisées par les politiques agricoles et par la cible N°10 (cf. annexe 3) du cadre mondial de la biodiversité. Dans la perspective d'intégration de la biodiversité agricole, les travaux de groupe de l'atelier national du 24 août a trait le sujet de l'intensification agricole pour voir de quelle façon elle peut se transformer en intensification durable. Le diagnostic de l'état des lieux a permis de mettre en évidence que l'intensification agricole permet effectivement (i) d'augmenter la production agricole par l'intensification (ii) de réduire les défrichements (moins de déforestation) car il n'y a pas nécessité de chercher à coloniser de nouvelles terres et l'agriculture devient sédentaire (iii) de réduire le nombre de conflits fonciers, (iv) d'assurer plus facilement l'autosuffisance alimentaire et (v) de capitaliser les bonnes pratiques. Malgré ses avantages ces pratiques n'arrivent, cependant, pas à augmenter la productivité agricole d'une façon globale à cause de leur petite taille (morcellement des parcelles par héritage notamment). L'une des contraintes majeures pour conférer la durabilité à la mise en œuvre de l'intensification agricole est l'utilisation des pesticides qui contribuent à augmenter leur capacité de pollution et donc de destruction du sol. La dépendance aux engrais chimiques et l'augmentation de prix des intrants constituent également un facteur bloquant pour la durabilité de l'intensification agricole. Enfin, la nécessité de produire à moindre coût constitue un blocage sur la nécessité de respecter l'intégration de la biodiversité

**L'agroécologie / Agriculture intelligente face au climat** fait partie également des actions préconisées par les politiques agricoles, la cible n°10 (cf. annexe 3) du cadre mondial de la biodiversité, de la contribution déterminée national ainsi que des outils implicitement préconisés par le plan d'action national de lutte contre la désertification. L'état des lieux effectuée a montré que (i) des cahiers de charge national sur l'Agriculture biologique sur la production végétale et apiculture existent et permettent de faire une certification biologique, (ii) des bonnes pratiques agroécologiques sont pratiquées et confirmées, (iii) des organismes œuvrant dans la gestion durable des terres (restauration et protection des sols) existent, (iv) des acteurs et des plateformes initient déjà l'agroécologie. Bien que l'agroécologie constitue une approche prometteuse pour l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole, un certain nombre de contraintes limitent son application. Citons parmi ces contraintes (i) l'inapplication des textes[1], (ii) le financement par des bailleurs d'activités ne respectant pas l'environnement (ex : exploitation minière), (iii) la mal répartition des actions par rapport à la distribution de la population (peu d'action dans des zones peuplées), (iv) la migration mal maîtrisée qui freine la dynamique de mise à l'échelle ainsi que (v) l'insécurité. Le GSDM, le groupe professionnel de l'agroécologie a mené une étude dont l'objectif est de proposer un état des lieux sur la situation nationale de l'agroécologie (AE) à Madagascar.

L'étude s'articule autour de trois résultats :

- R1 : Les dispositifs institutionnels d'accompagnement de l'agroécologie sont répertoriés (politiques publiques, bailleurs de fonds) à l'échelle nationale ;
- R2 : La situation en matière d'accompagnement (acteurs d'accompagnement et de mise en œuvre) et la diffusion de l'Agroécologie est établie, dans les différentes régions de Madagascar
- R3 : L'impact de ces dispositifs d'accompagnement est mesuré, en analysant le degré d'adoption de l'agroécologie et en fournissant in fine la situation nationale en agroécologie, à l'issue des rencontres avec les acteurs et la collecte des informations disponibles (rapports, base de données existantes).

[1] A été mentionné à maintes reprises durant les ateliers consacrés aux études de cas et fait référence à la non-application de la loi sur le code des AP par rapport à la législation forestière notamment en ce qui concerne les sanctions pour les infractions, ainsi que sur la nouvelle loi N° 2020-003 sur l'Agriculture biologique, qui n'est pas du tout diffusée ni vulgarisée au niveau régional

**Le secteur de la pêche et de l'aquaculture** est celui duquel l'intégration de la biodiversité est le plus important. En effet, les documents cadre nationaux prennent en compte l'aspect biodiversité : la stratégie nationale de l'économie Bleue (SNEB), la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO), la Stratégie Nationale pour le Développement de l'Aquaculture à Madagascar (SNDAM), le Plan de Développement de l'Aquaculture Continentale à Madagascar (PDACM), le Plan de développement d'approche écosystémique des pêcheries et de l'aquaculture, l'holothuriculture, l'algoculture et de la crabculture, la lettre de la politique bleue. Ces documents préconisent la gestion durable incluant la biodiversité (préservation). La mise en œuvre des différents politiques et stratégie développées au sein du secteur de la pêche et l'aquaculture est confrontée à (i) l'insuffisance de structures administratives pour l'application, (ii) l'insuffisance des mesures d'accompagnement dans l'application des textes, lois et stratégies, (iii) l'insuffisance du contrôle et surveillance de la Zone Economique Exclusive (ZEE) et les eaux côtières, (iv) l'insuffisance de la collaboration intersectorielle, (v) les approches préconisées qui ne prennent pas en compte les us et coutumes, (vi) l'insuffisance de la recherche dans le domaine halieutique et l'évaluation de stock ainsi que la diffusion de leur résultat, (vii) l'insuffisance du financement, (viii) la non maîtrise des techniques de transformation et de conservation des produits de la pêche et de l'aquaculture et (ix) l'instabilité des structures ministérielles.

**La restauration des écosystèmes** est préconisée par la cible 2 (Cf. annexe 3) du cadre mondial de la biodiversité. Elle est également, l'une des cibles d'action du Plan d'action national de lutte contre la désertification alignée au Plan cadre stratégique décennal, de la Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes (SNRPF), de la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (SPANB) ainsi que de la Contribution déterminé national de Madagascar (CPDN).

La restauration des écosystèmes permet notamment d'augmenter la fertilité des sols et donc la productivité agricole car (i) la diversification des macro et microfaunes implique / enrichit les éléments minéraux et organiques du sol et contribue à l'auto restauration du sol, (ii) renforce les services liées à la défense et restauration des sols (iii) une multitudes d'options de restauration des écosystèmes existent et constituent une porte d'entrée opportune pour l'intégration de la biodiversité (ex : Agroforesterie, agroécologie); (iv) des guides de reboisement par écorégion favorisant la restauration (incluant les espèces recommandés) existent notamment également pour les essences utilisable pour la Restauration des Paysages Forestiers; (v) l'existence de la stratégie nationale d'approvisionnement en bois énergie (SNABE) permet également à cette action de contribuer à consacrer plus facilement d'espace dans les schéma d'aménagement territoriale (régional, communal).

La mise en œuvre de la restauration des écosystèmes est également confrontée à des contraintes qui sont : (i) Les actions de restauration actuelles ne contribuent/incluent peu à la restauration de la biodiversité des espèces en voie de disparition (pragmatiquement), (ii) La non abrogation des textes sur le défrichement est défavorable pour la restauration des écosystèmes, (iii) l'insuffisance du financement, (iv) le manque de synergie intersectorielle et interministérielle, (v) l'inexistence de mise à jour des textes régissant la restauration des écosystèmes, (vi) La biodiversité n'est pas considérée dans les pratiques de restauration de l'écosystème et même si c'est le cas la flore est priorisée par rapport à la faune pour laquelle n'existe pas de document cadre pour la restauration, (vii) l'inexistence de document cadre sur les espèces envahissantes, et (viii) le décret MECIE qui ne semble pas concerner les actions de restauration.



**La gestion et l'utilisation des espèces sauvages** est celle qui permet d'atteindre les buts stratégiques D[1] et E[2] du SPANB ainsi que la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Elle permet de mieux gérer la diversité biologique importante Malgache et une source d'exploitation potentielle contribuant à la sécurité alimentaire, à augmenter les sources de revenus (par exemple le tourisme écologique). Elle permet également de valoriser les connaissances locales et de faire une valorisation culturelle. Enfin, elle permet de conduire une conservation et utilisation participative.

Les contraintes de la gestion et l'utilisation des espèces sauvages sont quant à elle : (i) la Méconnaissance de cette biodiversité, (ii) l'insuffisance ou la non application des réglementations adéquats, (iii) la répartition non équitable des bénéfices économiques (iv) l'insuffisance des sensibilisations et de digitalisations, (v) la complexité des écosystèmes qui ne permet pas d'aborder avec certitude sa gestion (effets de l'exploitation d'une espèce donnée sur l'équilibre de l'écosystème par exemple), (vi) l'insuffisance du financement (pour la recherche, la sensibilisation...), (vii) le manque de gestion et de transparence des informations concernant les espèces et l'insuffisance de leadership des décideurs dans la gestion de ces informations, (viii) les conflits d'intérêt agriculteur/exploitant vs conservateur et (ix) l'inexistence de politique nationale en matière d'estimation du capital naturel/mesure de réductions des impacts des exploitations.

*[1] But stratégique D du SPANB : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes : 3 Objectifs stratégiques*

- *Conservation des écosystèmes et des services essentiels*
- *Conservation et restauration des écosystèmes (Changement Climatique +Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification)*
- *Mise en œuvre du protocole de Nagoya (Accès et Partage des Avantages)*
- *[2] But stratégique E du SPANB: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités : 4 Objectifs stratégiques*
- *Mise en œuvre de la SPANB : Intégration de la stratégie dans la planification sectorielle*
- *Respect des connaissances traditionnelles*
- *Gestion des connaissances sur la Biodiversité*
- *Mobilisation des ressources financières et mécanisme de financement*





# 4- Défis de l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles

L'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles présente les principaux défis suivants qu'il faudrait relever :

- **Engagement des parties prenantes** : Le premier défi à relever est de susciter l'engagement des acteurs. En effet, l'engagement des parties prenantes est essentiel pour la mise en œuvre des actions visant à l'introduction de la biodiversité dans les pratiques agricoles. L'analyse des parties prenantes a révélé que le gouvernement avec ses démembrements, sont considérés comme faisant partie du groupe ayant une influence élevée et une contribution importante. En raison de cette position dominante, il incombe au gouvernement de remplir efficacement les rôles qui lui sont assignés et de s'impliquer de manière significative en intégrant la dimension de la biodiversité dans les politiques générales de l'État. Cela devrait se concrétiser à travers l'inclusion explicite de la biodiversité dans les documents cadre nationaux, en mettant particulièrement l'accent sur les politiques des secteurs agricoles. L'analyse des parties prenantes a également montré que les acteurs principaux que sont les associations paysannes (principaux acteurs des systèmes de production), les organismes de recherche et de formation (principaux institutions support de l'innovation et donc du changement) ont très peu d'influence dans le système actuel alors que leurs contributions pourraient être très élevées. De plus, certaines pratiques des acteurs comme les migrants et les petits exploitants miniers sont très néfastes à la gestion et à la conservation de la biodiversité. En outre, pour éviter ou traiter ces différences et assurer une intégration équitable de la biodiversité dans les secteurs agricoles, l'implication active des femmes et des hommes, ainsi que les jeunes et les groupes marginalisés, dans la conception et la mise en œuvre des politiques, s'avère nécessaire tout en tenant compte de leurs voix respectives pour les prises des décisions. Enfin, les résultats d'analyse des parties prenantes permettent de définir spécifiquement les rôles que les institutions doivent jouer dans le processus d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles.
- **Amélioration de la coordination et renforcement de la collaboration intersectoriel** : Ce défi repose sur le maintien du comité technique de mise en œuvre du projet FMM actuel. Cela implique l'établissement d'une structure dédiée à la coordination et à la collaboration interministérielle et intersectorielle, visant à favoriser une compréhension mutuelle des enjeux, à créer une synergie d'actions et à maximiser l'utilisation des ressources, tout en assurant la cohérence des décisions gouvernementales (MINAE, MEDD, MPEB). Ces structures peuvent revêtir des formes plus ou moins formelles, telles que des comités interministériels, des comités de pilotage, des réseaux ou des unités de travail dédiées à la coordination. La mise en place d'une gouvernance intersectorielle est d'autant plus facilitée lorsqu'elle bénéficie du soutien d'une instance hiérarchique élevée ayant une responsabilité dans ce domaine. Dans ce contexte, les capacités intersectorielles de coordination de la structure à mettre en place devraient être renforcées pour appréhender le concept « de la biodiversité dans les secteurs agricoles » au niveau national et régional à la fois dans sa globalité et dans sa spécificité, de manière continue. La structure sera composée des représentants du MINAE, du MEDD, du MEPB, du MEF, du MESUPRES, point focal du TIRPAA, point focal de la CRGAA, FOFIFA, DPV, Points focaux de la CDB (Protocole de Nagoya, Protocole de Cartagena et de la CDB) du MEDD, MPEB. Les réflexions sur son organisation et ses attributions seront menées au sein même du ministère, notamment le MINAE en tant que chef de file, avec la collaboration de la FAO via le projet FMM intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles (Affiner les recommandations des travaux de 3 groupes d'Antsirabe).
- **Alignement des documents clés de politique et stratégies** : plutôt que de procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique ou stratégie qui prend beaucoup de temps (nécessite au moins une année pour l'élaboration participative des documents et plus pour la promulgation des textes subséquents) et nécessitant des ressources humaines et financières importantes, l'alignement des documents clé de politique est recommandé.
- **Augmentation de l'utilisation des pratiques respectueuses de la biodiversité** : Des pratiques respectueuses de la biodiversité et d'autres approches innovantes ont été explicitement citées dans le cadre mondial de la biodiversité (cible 10 cf. annexe 3). En plus de l'alignement des documents politiques / stratégies il est également recommandé de susciter l'augmentation substantielle de ces pratiques.



## 5 - Recommandations



### 5.1- Recommandations sur les alignements à effectuer sur les politiques

Les politiques qui permettent de faciliter l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles sont les suivantes :

- Lettre de politique Intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche et ses programmes de mise en œuvre dont le Programme sectoriel agriculture Elevage Pêche / Plan national d'investissement agricole PSAEP/PNIAEP et la Stratégie Nationale face au changement Climatique / secteur agriculture- élevage-pêche (SNCC/AEP).
- Lettre de politique de l'agriculture (LPA)
- Lettre de politique de l'élevage (LPE)
- La Stratégie National de l'Economie Bleue (SNEB)
- La politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO)
- Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (SNPA RPGAA)
- Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB)

En effet, ces documents sont les documents cadres qui permettent par la suite de mettre à jour ses textes subséquents (plan, projet, loi, règlement) dans le court terme. Il est recommandé d'effectuer les alignements de ces documents de politique (Cf. Tableau 4) en fonction des cibles du cadre mondial de la biodiversité, de la SPANB, la CPDN, le PNA, le PNALCC et le PANLCD en se référant aux détails en annexe 3

Tableau 12 : Document de politique à aligner dans le cadre de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles

| Documents cadre priorités   | Action à entreprendre  | Cible CMB A considérer et à intégrer (1)   | Thématique d'action respectueuse de la biodiversité   |
|---|--|--|---|
| Lettre de politique Intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche et ses programmes de mise en œuvre<br>PSAEP/PNIAEP | Alignement au CMB, SPANB, CPDN, PNA, PANLCC, PANLCD et prise en considération des thématiques transversales au niveau national |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensification durable</li> <li>- Agriculture durable</li> <li>- Pêche et aquaculture durable</li> <li>- Restauration des écosystèmes</li> <li>- Gestion et utilisation des espèces sauvages</li> </ul> |
| SNCC/AEP  |  | Cible 2<br>Cible 10                        |   |
| Lettre de politique de l'agriculture  |  | Cible 1,<br>Cible 2<br>Cible 7<br>Cible 10 |   |
| Lettre de politique de l'Elevage  | Cible 1, Cible 2, cible 8, Cible 10  |  |   |
| SNEB  | Cible 5, Cible 6, Cible 9, Cible 13, Cible 16, Cible 17  |  |   |
| PIGO  | Cible 5, Cible 6, Cible 9, Cible 13, Cible 16, Cible 17  |  |   |
| SNPA RPGAA  | Cible 13, Cible 17<br>Cible 20   |  |   |
| SPANB   | Alignement au CMB  | Toutes les cibles                          |   |

(1) cf. annexe 3 contenant la description de chaque cible. Les cibles mentionnées ici sont celles qui ne sont pas encore considérées dans les documents cadre priorités d'où la nécessité de leur alignement.



## 5.2 – Recommandation sur les thématiques d'action respectueuses de la biodiversité

### 5.2.1 - Intensification durable

Pour que l'intensification durable, qui consiste à augmenter la production et les rendements des produits de l'agriculture et de l'élevage, soit effective, il est recommandé :

- d'appliquer les lois existantes notamment la loi n°2020/003 sur l'Agriculture Biologique ;
- de réviser le décret 2018/397 sur l'interdiction et l'importation des organismes génétiquement modifiés (OGM)[1] ;
- de mettre à l'échelle les projets de Gestion Durables des Terres (GDT) ;
- d'exploiter rationnellement et durablement les terres arables

### 5.2.2- Agroécologie / Agriculture intelligente face au climat

La propagation de l'agroécologie / agriculture intelligente face au climat est conditionnée par :

- l'adoption des textes d'application de la SNABIO cette dernière pouvant faciliter la propagation de l'agroécologie ;
- le renforcement des conseils agro climats au niveau local ;
- le développement de partenariats avec le secteur privé ;
- la priorisation des projets agricoles durables (agroécologiques, biologiques, AIC) pour les financements (attributions budgétaire et accès au financement extérieur).

### 5.2.3 - Pêche et aquaculture

Les programmes actuellement mise en œuvre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture nécessitent quant à elle :

- le renforcement de la coordination intersectorielle ;
- l'appui technique et financier des STD et CTD ;
- l'intégration du Genre et équité (jeunes, femmes, personnes vulnérables) dans les projets ;
- l'intégration de l'économie bleue dans le programme scolaire.

### 5.2.4 - Restauration des écosystèmes

La restauration des écosystèmes est l'une des actions qui contribue le plus à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles (agriculture, élevage, pêche et forêts). Des expériences de restauration existent d'ailleurs mais nécessitent, en plus de ce qui est déjà défini dans la stratégie nationale de restauration des paysages et des infrastructures vertes :

- une capitalisation et un partage des bonnes pratiques (reboisement, agricoles, restauration) entre les acteurs;
- l'élaboration et la diffusion des guides de restauration en fonction des types d'écosystèmes.

[1] D'autres départements sont concernés par les OGM, notamment et en particulier le Ministère de la Santé, qui utilise les OGM à d'autres fins tels que les vaccins il faut donc faire une exception pour cela d'où la nécessité de réviser le Décret



### 5.2.5 - Gestion et utilisation des espèces sauvages

La gestion et l'utilisation des espèces est fondamentale pour la gestion de biodiversité dans les ressources (marines et forestière, faune et flore). Pour assurer une gestion et utilisation durable il est recommandé :

- d'intensifier les recherches scientifiques sur la biodiversité et la complexité des écosystèmes ;
- d'évaluer et de renforcer l'application de réglementations existantes ou mettre en place de nouvelles réglementations ;
- de mettre en place un mécanisme de répartition équitable des bénéfices économiques ;
- de promouvoir la sensibilisation et la mise en place d'une plateforme de digitalisation ;
- d'intensifier la recherche de mécanisme de financement/ ou la mise en place de stratégie de mobilisation du financement (pour financer les recherches, les sensibilisations...) ;
- de promouvoir la gestion efficace et transparente des informations pertinentes / politique de partage des informations concernant les espèces sauvages ;
- de mettre en place un mécanisme de gestion des conflits d'intérêt agriculteur/exploitant vs conservateur.







## 6 - Feuille de route pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles à Madagascar

La vision de la feuille de route est « l'intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement est appliqué pleinement assurant que des pratiques agricoles durables permettent aux communautés d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ».

Cette vision repose sur seize (16) activités prioritaires regroupées dans trois (03) axes d'orientation:

- Axe d'orientation 1: Responsabiliser les parties prenantes
- Axe d'orientation 2: Aligner les documents clés de politiques et stratégies
- Axe d'orientation 3: Augmenter substantiellement les pratiques respectueuses de la biodiversité

### 6.1 – Axe d'orientation 1 : Responsabiliser les parties prenantes

La responsabilisation des différentes parties prenantes s'avère d'une importance capitale pour assurer la prise en compte effective de la biodiversité dans les secteurs agricoles, que ce soit en matière de planification, gestion, pratique, suivi, évaluation, communication et gouvernance. Cette responsabilisation qui inclut également l'amélioration de la collaboration intersectorielle. Cinq (05) principales activités sont proposées dans ce cadre :

- Activité 1 - Définir une cartographie des acteurs et répartir les rôles dans le processus d'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole
- Activité 2 - Sensibiliser les auteurs des pratiques nuisibles à la biodiversité sur les règlements en vigueur et les effets néfastes du défrichement et des exploitations minières abusifs
- Activité 3 - Appuyer les collectivités décentralisées à intégrer la biodiversité dans l'élaboration et/ou la mise à jour et la mise en œuvre de leurs documents de planification
- Activité 4 - Renforcer les actions favorables à l'intégration de la biodiversité dans les activités des opérateurs économiques, des organisations paysannes et des organisations de la société civile œuvrant pour les secteurs agricoles
- Activité 5 - Elaborer un plan de communication, un plan d'action et un plan de veille pour assurer un meilleur flux d'information entre les parties prenantes et une meilleure collaboration intersectorielle

## 6.2 – Axe d'orientation 2 : Aligner les documents clés de politiques et stratégies

Plutôt que de procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique ou stratégie qui prend beaucoup de temps (nécessite au moins une année pour l'élaboration participative des documents et plus pour la promulgation des textes subséquents) et nécessitant des ressources importantes (personnes ressources et financement), l'alignement des documents clés de politique est recommandé à travers les six (06) activités ci-dessous :

- Activité 6 – Mettre à jour la lettre de politique intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio
- Activité 7 – Mettre à jour la lettre de politique de l'agriculture et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio
- Activité 8 – Mettre à jour la lettre de politique de l'élevage et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio
- Activité 9 – Mettre à jour la Politique Intégrée sur l'Economie Bleue (PIGO ) et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio
- Activité 10- Mettre à jour la Stratégie Nationale sur l'Economie Bleue (SNEB) et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio
- Activité 11 – Mettre à jour la stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio
- Activité 12 – Mettre à jour la stratégie et plan d'action national sur la biodiversité et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio

## 6.3 – Axe d'orientation 3 : Augmenter substantiellement les pratiques respectueuses de la biodiversité

Comme précisé dans la section 3, cet axe d'orientation est préconisé par les politiques agricoles, certaines cibles du nouveau cadre mondial de la biodiversité et permettent d'augmenter les synergies avec d'autres politiques et stratégies. Ils constituent donc des thématiques d'action utilisables dans le court terme pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Pour ce faire, cinq (05) activités sont proposées :

- Activité 13 – Susciter l'adoption des pratiques durables d'intensification agricole par les organisations paysannes et le secteur privé
- Activité 14 – Faciliter l'adoption des pratiques d'agroécologie et d'agriculture intelligente face au climat (AIC) par les organisations paysannes et le secteur privé
- Activité 15 – Faciliter la mise en œuvre de la pêche et l'aquaculture durables par les organisations paysannes et le secteur privé
- Activité 16 – Mettre à l'échelle les pratiques de restauration des écosystèmes
- Activité 17 – Susciter la pratique de la gestion et de l'utilisation durables des espèces sauvages par les acteurs

Chaque activité prioritaire a un lien étroit avec les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB ; cf. annexe 3). La mise en œuvre de chacune d'elle requiert l'implication active des différentes parties prenantes mais les entités mentionnées dans les trois tableaux qui suivent, comme étant les principaux responsables, sont seulement citées pour diriger et animer l'organisation et la conduite des activités.



Tableau 13 : Responsabiliser les parties prenantes (axe d'orientation 1 de la feuille de route)

| Activités prévues   | Produits attendus  | Situation de référence et/ou solution innovante   | Principal (aux) responsable(s)                                    | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement |
|---|--|---|---|-------------------------------|--|--------------------------------------|
| 1-Définir une cartographie des acteurs et répartir les rôles dans le processus d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles                                       | Le rôle des acteurs dans le processus d'intégration de la biodiversité est défini afin de faciliter leur mise en œuvre par l'engagement des parties prenantes. | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>En tant que document de référence de l'action publique, les politiques et stratégies sont élaborés ou mises à jour en s'appuyant sur des études, des analyses et la consultation des acteurs. L'action publique doit permettre de susciter le changement vers une situation meilleure et l'implication des acteurs de manière inclusive (dans et en dehors du système des secteurs agricoles) est fondamental dans la réussite de la mise en œuvre des politiques publiques.</p> <p>L'implication des acteurs dans la formulation des politiques et stratégie concernant la biodiversité et les secteurs agricoles est devenue de plus en plus important. Cependant, la responsabilité des acteurs n'a que très rarement été définie dans la mise en œuvre de ces politiques. La réussite est donc conditionnée par la nécessité d'établir une cartographie des acteurs et par la répartition des rôles de ces acteurs dans le processus d'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole. Elle permet de susciter leur engagement qui est essentiel pour la réussite de la mise en œuvre effective. L'établissement de la cartographie doit être mené avec la participation active de tous les acteurs.</p> | Equipe CDB hébergée par le ministère en charge de l'environnement | Haute<br>(0-3 ans)            | <p>Cartographie et arrangement institutionnel définissant les rôles des acteurs.</p> <p>Source de vérification : Rapport de l'équipe CDB</p> | Cible 22<br>Cible 23                 |
| 2 - Sensibiliser les auteurs des pratiques nuisibles à la biodiversité sur les règlements en vigueur et les effets néfastes du défrichement et des exploitations minières abusifs | Une sensibilisation des auteurs des pratiques nuisibles à la biodiversité sont effectuées dans les zones de migration et de développement des petites mines.   | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Les zones de migration et d'exercice des petites mines sont sujettes à des pratiques nuisibles à la biodiversité. Ces zones sont connues mais la poursuite et la verbalisation des auteurs de ces pratiques ne sont pas envisageables pour des raisons sociales et politiques. La sensibilisation sur l'effet néfaste du défrichement et des petites mines n'a pas été effectuée et pourtant devrait permettre de contribuer au changement de comportement de ces acteurs. Les activités de sensibilisation doivent impliquer les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture et des mines (MEDD, MINAE et MMRS) avec la participation active des organisations paysannes, des ONG, etc.</p>  | Ministère en charge de l'environnement                            | Moyenne<br>(3-6 ans)          | <p>Nombre d'évènements organisés pour la sensibilisation</p> <p>Source de vérification : Rapport des activités de sensibilisation</p>        | Cible 15<br>Cible 16                 |

| Activités prévues  | Produits attendus  | Situation de référence et/ou solution innovante   | Principal (aux) responsable(s)  | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification   | Cibles du CMB touchés principalement                          |
|--|--|---|---|-------------------------------|---|---|
| <p>3 - Appuyer les collectivités décentralisées à intégrer la biodiversité dans l'élaboration et/ou la mise à jour et la mise en œuvre de leurs documents de planification</p> | <p>Les capacités techniques et financières des collectivités territoriales décentralisées sont renforcées pour mieux intégrer la biodiversité dans l'élaboration / mise à jour et la mise en œuvre de leurs documents de planification</p> | <p><b>Situation de référence</b> : Initiatives en cours mais à renforcer</p> <p>Les communes sont chargées : En matière environnementale, de la planification du développement communal et la mise en œuvre des opérations liées : 1. à la contribution, à la préservation, à la valorisation et à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; 2. à la prévention et la lutte contre les feux de brousse et la déforestation. Selon la loi organique N° 2014 - 018 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires. Le renforcement des capacités techniques et financière doit faciliter l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification (Schéma d'aménagement communal, plans communaux de développement, etc...). Ce renforcement devra être effectuée dans le cadre de la concrétisation du plan national de la décentralisation émergente par le ministère en charge de l'intérieur et de la décentralisation (MID) avec la collaboration des ministères en charge de l'aménagement du territoire et des services fonciers (MATSF), de l'agriculture (MINAE), de la pêche (MPEB) et de l'environnement (MEDD) avec l'appui des entités d'aide à la prise de décisions (Commission Régional d'Aménagement du Territoire, Cellules environnementales régionales, ...).</p> | <p>Régions, cellules environnementales régionales ou autres organismes connexes</p> | <p>Moyenne (3-6 ans)</p>      | <p>Nombre de communes dont les capacités ont été renforcées</p> <p>Source de vérification : Rapport des activités de renforcement des capacités</p> | <p>Cible 1</p> <p>Cible 5</p> <p>Cible 10</p> <p>Cible 12</p> |

| Activités prévues  | Produits attendus  | Situation de référence et/ou solution innovante   | Principal (aux) responsable(s)  | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement  |
|--|--|---|---|-------------------------------|--|---|
| <p>4 – Renforcer les actions favorables à l'intégration de la biodiversité dans les activités des opérateurs économiques, des organisations paysannes et des organisations de la société civile œuvrant sur les secteurs agricoles</p> | <p>Les capacités techniques des différents acteurs (opérateurs économiques, organisations paysannes, Organisation de la société civiles) sont renforcées pour mieux intégrer la biodiversité dans leurs activités.</p> | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Les actions suivantes peuvent être promues : Travailler avec les banques et microfinances pour des actions respectueuses de la biodiversité lors des prêts bancaires (prêt vert, carte verte), travailler avec le secteur privé sur les paiements pour services environnementaux, sensibiliser et appuyer les organisations paysannes dans l'adoption des pratiques respectueuses de la biodiversité, mobiliser les organisations de la société civile à sensibiliser les acteurs à l'adoption des pratiques respectueuses de la biodiversité et au partage équitable des avantages ainsi qu'à l'approche genre, renforcer davantage les actions de recherche en faveur de la biodiversité et appuyer le partage et la vulgarisation des résultats des recherches à plus grande échelle.</p> <p>Ces actions nécessitent l'implication et la collaboration active du ministère en charge de l'enseignement supérieure (MESUPRES), des institutions de recherche et de formation, des organisations paysannes, des opérateurs économiques (groupements économiques) et des organisations de la société civile, avec les principaux responsables de mise en œuvre.</p> | <p>Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue, ministère en charge de l'environnement</p> | <p>Moyenne (3-6 ans)</p>      | <p>Nombre d'acteurs dont les activités ont été renforcées</p> <p>Source de vérification : rapport périodique de renforcement des activités</p> | <p>Cible 13</p> <p>Cible 16</p> <p>Cible 19</p> <p>Cible 20</p> <p>Cible 23</p> |
| <p>5 - Elaborer un plan de communication, un plan d'action et un plan de veille pour assurer un meilleur flux d'information entre les parties prenantes et une meilleure collaboration intersectorielle</p>                            | <p>Un plan de communication est élaboré, mise en place et fonctionnel.</p>   | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Les actions collectives ne peuvent être efficaces que si les parties prenantes soient au même niveau d'information. Il s'agit donc d'élaborer un plan de communication qui sera mise en œuvre par un plan d'action et un plan de veille. Le plan de communication doit être élaboré par les directions/ services en charge de la communication au sein des Ministères en charge de l'Agriculture (MINAE), de la Pêche (MPEB) et de l'environnement (MEDD) et associer tous les parties prenantes clés pour sa validation et sa mise en œuvre.</p>   | <p>Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue, ministère en charge de l'environnement</p> | <p>Haute (0-3 ans)</p>        | <p>Nombre de plan de communication élaboré</p> <p>Source de vérification : PV et rapports d'élaboration des documents</p>                      | <p>Cible 21</p>   |

| Activités prévues   | Produits attendus  | Situation de référence et/ou solution innovante   | Principal (aux) responsable(s)  | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement                               |
|---|--|---|---|-------------------------------|--|--|
| <p>6 – Mettre à jour la lettre de politique intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio</p> | <p>La lettre de Politique Intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche alignés aux politiques / mesures sur la biodiversité et les Conventions de Rio.</p> | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>La lettre de politique intersectorielle a été élaborée pour répondre à la nécessité de définir le programme national de développement (en 2015). Sa mise en œuvre opérationnelle se traduit par les lettres de politiques sous sectorielles (Agriculture, élevage et Pêche) et des programmes PSAEP/PNIAEP et SNCC/AEP.</p> <p>Il s'agira donc de mettre à jour la lettre de politique intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche pour qu'elle soit conforme avec les objectifs du SPANB, de la CPDN, du PNA, de la PANLCC, et du PANLCD et les cibles (Cible 2, Cible 8, Cible 10) du cadre mondial de la biodiversité (CMB). La mise à jour de cette lettre de politique devra être suivie de l'actualisation de ses textes subséquents notamment le PSAEP/PNIAEP, le SNCC/AEP et les textes juridiques et règlementaires associés à la politique. La mise à jour doit être conduite en impliquant l'équipe des trois Conventions de Rio à Madagascar et celle en charge de la Justice.</p>                                       | <p>Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche</p> | <p>Haute<br/>(0-3 ans)</p>    | <p>Promulgation et application de la lettre de politique Intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche alignée et ses textes subséquents actualisés</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p> | <p>Cible 10<br/>Cible 14<br/>Cible 21<br/>Cible 22</p>             |
| <p>7 – Mettre à jour la lettre de politique de l'agriculture et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio</p>     | <p>Lettre de politique de l'agriculture et ses textes subséquents alignés aux politiques / mesures sur la biodiversité et les conventions de Rio</p>         | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Madagascar a ratifié les trois conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification. Cependant, tous les engagements liés à ces conventions ne se traduisent pas dans la politique de l'agriculture et ses instruments de mise en œuvre.</p> <p>Il s'agira donc de mettre à jour la lettre de politique de l'agriculture pour qu'elle soit conforme avec les objectifs du SPANB, de la CPDN, du PNA, de la PANLCC, et du PANLCD et les cibles (Cible 1, Cible 2, Cible 7, Cible 10) du cadre mondial de la biodiversité (CMB). La mise à jour de la lettre de politique de l'agriculture devra être suivie de l'actualisation de ses textes subséquents notamment le PSAEP/PNIAEP et les textes juridiques et règlementaires associés à la politique. La mise à jour sera initiée par le ministère en charge de l'agriculture en étroite collaboration avec le ministère en charge de l'Environnement (MEDD), celui en charge de la Justice et les points focaux des Conventions de Rio.</p> | <p>Ministère en charge de l'agriculture</p>                               | <p>Haute<br/>(0-3 ans)</p>    | <p>Promulgation et application de la lettre de politique de l'agriculture alignée et ses textes subséquents actualisés</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p>                               | <p>Cible 9<br/>Cible 10<br/>Cible 14<br/>Cible 21<br/>Cible 22</p> |

| Activités prévues  | Produits attendus  | Situation de référence et/ou solution innovante   | Principal (aux) responsable(s)                         | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification   | Cibles du CMB touchés principalement                              |
|--|--|---|--|-------------------------------|---|---|
| 8 – Mettre à jour la lettre de politique de l'élevage et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio                       | Lettre de politique de l'élevage et ses textes subséquents alignés aux politiques / mesures sur la biodiversité et les conventions de Rio                | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Madagascar a ratifié les trois conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification. Cependant, tous les engagements liés à ces conventions ne se traduisent pas dans la politique de l'élevage et ses instruments de mise en œuvre.</p> <p>Il s'agira donc de mettre à jour la lettre de politique de l'élevage pour qu'elle soit conforme avec les objectifs du SPANB, de la CPDN, du PNA, de la PANLCC, et du PANLCD et les cibles (Cible 1, Cible 2, cible 8, Cible 10) du cadre mondial de la biodiversité (CMB). La mise à jour de la lettre de politique de l'élevage devra être suivie de l'actualisation de ses textes subséquents notamment le PSAEP/PNIAEP et les textes juridiques et réglementaires associés à la politique. La mise à jour sera initiée par le ministère en charge de l'élevage en étroite collaboration avec le ministère en charge de l'environnement (MEDD) et celui en charge de la Justice.</p>   | Ministère en charge de l'élevage                       | Haute (0-3 ans)               | <p>Promulgation et application de la lettre de politique de l'élevage alignée et ses textes subséquents actualisés</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p>                | Cible 10<br>Cible 14<br>Cible 21<br>Cible 22                      |
| 9 – Mettre à jour la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO) et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio | Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan et ses textes subséquents alignés aux politiques / mesures sur la biodiversité et les conventions de Rio | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Madagascar a ratifié les trois conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification. Cependant, tous les engagements liés à ces conventions ne se traduisent pas dans la Politique Intégrée sur l'Economie Bleue et ses instruments de mise en œuvre.</p> <p>Il s'agira donc de mettre à jour la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan pour qu'elle soit conforme avec les objectifs du SPANB, de la CPDN, du PNA, de la PANLCC, et du PANLCD et les cibles (5, 6, 9, 13, 16, et 17) du cadre mondial de la biodiversité (CMB). La mise à jour de la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan devra être suivie de l'actualisation de ses textes subséquents notamment le PSAEP/PNIAEP et les textes juridiques et réglementaires associés à la politique. La mise à jour sera initiée par le ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue en étroite collaboration avec le ministère en charge de l'environnement et du CMB (MEDD) et celui en charge de la Justice.</p> | Ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue | Haute (0-3 ans)               | <p>Promulgation et application de la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan alignée et ses textes subséquents actualisés</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p> | Cible 5<br>Cible 6<br>Cible 9<br>Cible 13<br>Cible 16<br>Cible 17 |

| Activités prévues  | Produits attendus   | Situation de référence et/ou solution innovante  | Principal (aux) responsable(s)   | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement  |
|--|---|--|--|-------------------------------|--|---|
| <p>10- Mettre à jour la Stratégie Nationale sur l'Economie Bleue (SNEB) et ses textes subséquents pour être conforme aux engagements internationaux sur les conventions de Rio</p> | <p>Stratégie Nationale sur l'Economie Bleue et ses textes subséquents alignés aux politiques/ mesures sur la biodiversité et les conventions de Rio</p>   | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Madagascar a ratifié les trois conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification. Cependant, tous les engagements liés à ces conventions ne se traduisent pas dans la Stratégie Nationale sur l'Economie Bleue et ses instruments de mise en œuvre.</p> <p>Il s'agira donc de mettre à jour la lettre de politique de l'élevage pour qu'elle soit conforme avec les objectifs du SPANB, de la CPDN, du PNA, de la PANLCC, et du PANLCD et les cibles (5, 6, 9, 13, 16, et 17) du cadre mondial de la biodiversité (CMB). La mise à jour de la Politique Intégrée sur l'Economie Bleue devra être suivie de l'actualisation de ses textes subséquents notamment le PSAEP/PNIAEP et les textes juridiques et réglementaires associés à la politique. La mise à jour sera initiée par le ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue en étroite collaboration avec le ministère en charge de l'environnement (MEDD) et celui en charge de la Justice. du CMB</p>   | <p>Ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue</p>              | <p>Haute<br/>(0-3 ans)</p>    | <p>Promulgation et application de la Stratégie Nationale sur l'Economie Bleue alignée et ses textes subséquents actualisés</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p> | <p>Cible 5<br/>Cible 6<br/>Cible 9<br/>Cible 13<br/>Cible 16<br/>Cible 17</p> |
| <p>11 – Mettre à jour la stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p>   | <p>Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aligné aux politiques/ mesures sur la biodiversité et les conventions de Rio</p> | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Madagascar a ratifié le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) qui est un accord international visant à assurer la sécurité alimentaire par le biais de la conservation de la biodiversité, de l'échange et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, tout en garantissant le partage des bénéfices. La SNARPGAA est l'instrument de ratification de ce traité. Le traité fonctionne en harmonie avec la convention sur la diversité biologique et dans ce cadre doit être aligné au cadre mondial de la biodiversité notamment les Cible 13, Cible 17 et Cible 20. La mise à jour doit également tenir compte des engagements Madagascar matérialisé sur la SPANB, la CPDN, le PNA, et la PANLCC.</p> <p>La mise à jour initiée par le ministère en charge de l'agriculture sera conduite en impliquant entre autres le ministère en charge de l'environnement tout en valorisant les connaissances des institutions spécialisées en alimentation et agriculture (FAO, ONN, ...).</p> | <p>Ministère en charge de l'agriculture dont l'équipe nationale TIRPAA</p> | <p>Haute<br/>(0-3 ans)</p>    | <p>Promulgation et application de la SNARPGAA mise à jour</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p>  | <p>Cible 9<br/>Cible 10<br/>Cible 14<br/>Cible 21<br/>Cible 22</p>            |

| Activités prévues  | Produits attendus   | Situation de référence et/ou solution innovante  | Principal (aux) responsable(s)                           | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement   |
|--|---|--|--|-------------------------------|--|--|
| 12 – Mettre à jour la stratégie et plan d'action national sur la biodiversité  | Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité alignés au cadre mondial de la biodiversité et les Conventions de Rio       | <p><b>Situation de référence : mise à jour en cours</b></p> <p>La mise à jour du SPANB pour être conforme avec le cadre mondial de la biodiversité est en cours. Le processus n'a pas encore débuté formellement mais une planification existe. Le ministère en charge de l'environnement est en charge de l'élaboration de la mise à jour mais avec la collaboration de toutes les parties prenantes. L'importance ici est que les parties prenantes des secteurs agricoles soient effectivement impliquées dans la mise à jour du SPANB pour intégrer les contributions des secteurs agricoles dans la mise en œuvre du CMB à Madagascar.</p>  | Ministère en charge de l'environnement dont l'équipe CDB | Haute<br>(0-3 ans)            | <p>Promulgation et application de la SPANB mise à jour</p> <p>Source de vérification : PV et rapports de mise à jour du document</p>   | Cible 9<br>Cible 10<br>Cible 14<br>Cible 21<br>Cible 22<br>Cible 23                        |
| 13 – Susciter l'adoption des pratiques durables d'intensification agricole par les organisations paysannes et le secteur privé | Les pratiques d'intensification durable sont adoptées et mises en œuvre par les organisations paysannes dans les zones vulnérables. | <p><b>Situation de référence</b></p> <p>Les pratiques actuelles d'intensification agricole ne sont pas durables car l'utilisation des pesticides augmente la pollution et détruit le sol. La dépendance aux engrais chimiques et l'augmentation de prix des intrants constituent un facteur bloquant pour l'intensification. Et, la nécessité de produire à moindre coût constitue un blocage sur la nécessité de respecter l'intégration de la biodiversité. Plusieurs initiatives d'intensification écologique existent notamment par le WWF au début des années 2010 et actuellement celles mise en œuvre dans le cadre du Projet Protection et réhabilitation des Sols pour améliorer la sécurité alimentaire (PROSOL) de la GIZ. Les expériences sur ces initiatives peuvent être capitalisées afin rendre durable les pratiques. Le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage doit collaborer avec les institutions qui travaillent dans l'intensification écologique et la gestion durable des terres, les associations paysannes et les agriculteurs privés, les ONG les organismes de recherche, le ministère en charge de la recherche (MESUPRES) et celui en charge de l'aménagement du territoire (MATSF) pour mettre à l'échelle ces pratiques dans les zones vulnérables.</p> | Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage    | Moyenne<br>(3-6 ans)          | <p>Taux d'augmentation des superficies sous pratique d'intensification écologique ou de gestion durables des terres. taux d'augmentation du nombre d'acteurs adoptant des activités d'intensification écologique ou de gestion durables des terres.</p> <p>Source de vérification : Rapports périodiques des activités</p> | Cible 4<br>Cible 7<br>Cible 10<br>Cible 12<br>Cible 15<br>Cible 17<br>Cible 18<br>Cible 19 |

| Activités prévues   | Produits attendus   | Situation de référence et/ou solution innovante  | Principal (aux) responsable(s)                         | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement   |
|---|---|--|--|-------------------------------|--|--|
| 14 – Faciliter l'adoption des pratiques d'agroécologie et d'agriculture intelligente face au climat (AIC) par les organisations paysannes et le secteur privé | Les pratiques agroécologiques et d'AIC sont adoptées et mises en œuvre par les associations paysannes et le secteur privé dans les zones vulnérables. | <p><b>Situation de référence</b></p> <p>Plusieurs initiatives en cours existent : des bonnes pratiques agroécologiques sont pratiquées et confirmées, des organismes œuvrant dans la gestion durable des terres (restauration et protection des sols) existent, des acteurs et des plateformes initient déjà l'agroécologie.</p> <p>Le ministère en charge de l'Agriculture (MINAE) doit travailler avec les acteurs de ces plateformes notamment les ONG, les Associations paysannes, les Organismes de Recherche, et le ministère en charge de l'Environnement (MEDD), de la recherche (MESUPRES) et de l'aménagement (MATSF) pour mettre à l'échelle dans les zones vulnérables</p>   | Ministère en charge de l'agriculture                   | Moyenne (3-6 ans)             | <p>Taux d'augmentation des superficies sous pratique agroécologique et d'AIC, taux d'augmentation du nombre d'acteurs adoptant des activités d'agroécologie et d'AIC</p> <p>Source de vérification : Rapports périodiques des activités de suivi</p>   | <p>Cible 2</p> <p>Cible 4</p> <p>Cible 8</p> <p>Cible 10</p> <p>Cible 16</p> |
| 15 – Faciliter la mise en œuvre de la pêche et l'aquaculture durables par les organisations paysannes et le secteur privé                                     | Les pratiques de Pêche et aquaculture durable sont adoptés par les acteurs de la pêche  | <p><b>Situation de référence</b></p> <p>Le secteur de la pêche et de l'aquaculture bien que ne prenant pas spécifiquement en compte l'intégration de la biodiversité a élaboré une série de stratégie et de plan qui préconisent la gestion durable incluant la biodiversité (préservation). La Stratégie Nationale de l'Economie Bleue (SNEB), la Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO), la Stratégie Nationale pour le Développement de l'Aquaculture à Madagascar (SNDAM), le Plan de Développement de l'Aquaculture Continentale à Madagascar (PDACM), le Plan de développement de l'approche écosystémique des pêcheries et de l'aquaculture l'holothuriculture, l'algoculture et de la crabculture définissent des actions qui attendent d'être mise en œuvre.</p> <p>Il s'agira donc de faciliter la réalisation de ces actions par tous les acteurs concernés. Le ministère en charge de la pêche (MPEB) en collaboration avec toutes les parties prenantes devra initier la facilitation de la réalisation des actions définit dans chacune des plans et stratégies.</p> | Ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue | Moyenne (3-6 ans)             | <p>Taux d'augmentation de la production issue de la pêche et l'aquaculture durable, taux d'augmentation du nombre d'acteurs adoptant les pratiques de pêche et d'aquaculture durable suivant les plans et stratégies développés.</p> <p>Source de vérification : Rapports périodiques des activités de suivi</p> | <p>Cible 4</p> <p>Cible 8</p> <p>Cible 10</p>                                |

| Activités prévues  | Produits attendus   | Situation de référence et/ou solution innovante  | Principal (aux) responsable(s)  | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement   |
|--|---|--|---|-------------------------------|--|--|
| <p>16 – Mettre à l'échelle les pratiques de restauration des écosystèmes</p> | <p>Les pratiques de Restauration des écosystèmes sont adoptées par le plus grand nombre d'acteurs</p> | <p><b>Situation de référence</b></p> <p>La stratégie nationale de restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes est en cours de mise en œuvre. Le bilan de la mise en œuvre de cette stratégie met en évidence plusieurs approches de restauration des écosystèmes existant incluant l'agroforesterie et l'agroécologie et la restauration des forêts naturelles. La nécessité de restauration des écosystèmes est également jugée nécessaire en se référant à la stratégie nationale d'approvisionnement en bois énergie (SNABE), les plans régionaux en énergie de biomasse et la stratégie régionale d'approvisionnement en bois énergie de certaines régions du pays ainsi que les schémas d'aménagement territorial (régional, communal). Le pays dispose de guides de reboisement par écorégion favorisant la restauration (incluant les espèces forestières recommandées).</p> <p>Le comité national RPF, leadé par le point focal national RPF qui est hébergé par le ministère en charge de l'environnement, joue un rôle capital dans la coordination des actions de restauration des écosystèmes, en impliquant principalement les ministères en charge de l'agriculture et celui en charge de de l'aménagement du territoire et des services fonciers (MATSF) pour définir la facilitation de la mise à l'échelle des pratiques existantes pour les organismes publics mais aussi le privé et les associations notamment paysannes, tout en assurant la sécurité foncière des investissements. Des sensibilisations doivent être effectuées (des guides y afférents sont déjà disponibles).</p> | <p>Ministère en charge de l'environnement dont le point focal de la restauration des paysages et des forêts</p> | <p>Moyenne (3-6 ans)</p>      | <p>Nombre d'acteurs ayant mises en œuvre des pratiques de restauration des écosystèmes.</p> <p>Source de vérification : Rapport périodique des activités de restauration des écosystèmes</p> | <p>Cible 2</p> <p>Cible 4</p> <p>Cible 8</p> <p>Cible 10</p> <p>Cible 11</p> |

| Activités prévues  | Produits attendus  | Situation de référence et/ou solution innovante  | Principal (aux) responsable(s)                               | Degré de priorité et échéance | Indicateurs de référence et sources de vérification  | Cibles du CMB touchés principalement  |
|--|--|--|--|-------------------------------|--|---|
| <p>17 – Susciter la pratique de la gestion et de l'utilisation durables des espèces sauvages par les acteurs</p> | <p>La gestion et l'utilisation des espèces sauvages sont pratiquée par les acteurs</p> | <p><b>Solution innovante</b></p> <p>Plusieurs expériences de gestion et d'utilisation des espèces sauvages existent à Madagascar bien qu'elles se concentrent pour la plupart sur la conservation in situ. Ces expériences doivent être capitalisées avant de pouvoir les mettre à disposition des acteurs pour les susciter à les pratiquer.</p> <p>La capitalisation doit être coordonnées par le ministère en charge de l'environnement (MEDD) avec l'implication de l'équipe de la CITES et les moyens de les diffuser associera les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'eau, les partenaires techniques et financier ainsi que les Organismes de formation et de recherche et les ONG. Les acteurs cibles sont le secteur privé, les associations paysannes et les citoyens. Des sensibilisations doivent être effectuées et des guides y afférents sont déjà disponibles.</p> | <p>Ministères en charge de l'environnement, équipe CITES</p> | <p>Moyenne (3-6 ans)</p>      | <p>Nombre d'acteurs adoptant les pratiques de gestion et utilisation des espèces sauvages.</p> <p>Source de vérification : Rapport périodique des activités liées à la gestion et de l'utilisation durables des espèces sauvages</p> | <p>Cible 3<br/>Cible 4<br/>Cible 5<br/>Cible 6<br/>Cible 9<br/>Cible 20</p> |



## 6 - Conclusion



La présente feuille de route pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles à Madagascar détient une importance capitale pour l'efficacité de la mise en œuvre du nouveau Cadre mondial de la biodiversité qui a été adoptée lors de la 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), tenue à Kunming Montréal, en décembre 2022. Les axes d'orientation prioritaires pour assurer cette intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles ont été rédigés sur la base des recommandations issues des analyses documentaires et consultations multipartites effectuées. Plusieurs catégories d'acteurs sont sollicitées à cet effet pour sa mise en œuvre, en s'appuyant sur les principes d'inclusivité, de responsabilité partagée, de complémentarité et de synergie des actions, face à la destruction alarmante de la biodiversité dans le pays, en lien avec les secteurs agricoles.

La mise en œuvre des activités mentionnée dans la feuille de route requiert la mobilisation active et à temps des ressources utiles à cette fin ainsi qu'une facilitation du processus par les actions de renforcement des capacités des parties prenantes concernées, d'information, de sensibilisation et de plaidoyer auprès des responsables et des partenaires des secteurs agricoles et de la biodiversité aux niveaux national et régional.



#### CREDITS PHOTOS

- Tahiana Harilanto Andriantsoa
- Tojotiana Randrianoavy
- Andry Rakoto Harivony

#### DESIGN

- Tahiana Harilanto Andriantsoa

#### Lightproofreading

- Sitraka Rabevahiny

# Annexes



# Annexe 1 : Inventaire des politiques, stratégies et engagements internationaux liées à la biodiversité, l'agriculture, gestion durable des terres et changement climatique



Effectif recensé (non exhaustif) sur les politiques et stratégies ainsi que les engagements internationaux ratifiés par Madagascar liées à la biodiversité, l'Agriculture, la gestion durable des terres et le changement climatique de manière directe ou indirecte favorables et/ou défavorables à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles

|                                   | BIODIVERSITE/<br>FORESTERIE | AGRICULTURE                              | GESTION<br>DURABLE<br>DES<br>TERRES | CHANGEMENT<br>CLIMATIQUE | SECTEURS<br>TRANSVERSAUX | CONVENTIONS,<br>TRAITES ET<br>PROTOCOLES<br>INTERNATIONAUX<br>LIES A LA<br>BIODIVERSITE ET A<br>L'AGRICULTURE  |
|-----------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Lettre de politique et politiques | 05 Politiques               | 07 Lettres de politique<br>07 Politiques | 01                                  | 02                       | 01                       | CDB, CCNUCC, CCNULCD, CIPV, TIRPAA, Protocole de Nagoya, Protocole de Cartagena, Protocole de Kyoto, Convention africaine sur la conservation de la nature, convention RAMSAR, Accord de Paris |
| Stratégies                        | 06                          | 09                                       |                                     | 03                       | 01                       |  |
| Programme                         |                             | 03                                       |                                     |                          |                          |  |
| Plan d'action                     | 04                          | 02                                       | 02 dont un projet                   | 04                       | 02                       |  |
| Lois                              | 05                          | 06                                       |                                     |                          | 05                       |  |
| Décrets                           | 02                          | 06                                       | 01                                  |                          | 02                       |  |
| Arrêtés                           |                             | 01                                       |                                     |                          |                          |  |
| Ordonnance                        |                             | 02                                       |                                     |                          |                          |  |
| <b>Total</b>                      | <b>22</b>                   | <b>43</b>                                | <b>04</b>                           | <b>09</b>                | <b>11</b>                | <b>11</b>  |

Liste (non exhaustive) des politiques et stratégies ainsi que les engagements internationaux ratifiés par Madagascar liées à la biodiversité, l'Agriculture, la gestion durable des terres et le changement climatique de manière directe ou indirecte (favorables et/ou défavorables à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles)

Sources : MINAE, MEDD, MPEB, [https://mg.chm-cbd.net/implementation/politique\\_nationale\\_de\\_l'environnement](https://mg.chm-cbd.net/implementation/politique_nationale_de_l'environnement), <https://www.swm-programme.info/fr/legal-hub/madagascar>

## 1 - BIODIVERSITE/FORESTERIE

| N°   | Titre   | Année de publication |
|--|---|----------------------|
| <b>POLITIQUES ET LETTRE DE POLITIQUE LIEES A LA BIODIVERSITE</b> |   |                      |
| 1  | Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et son Plan National d'Action Environnemental (PNAE)   | 1989                 |
| 2  | Politique Nationale de la Biosécurité   | 2004                 |
| 3  | Lettre de Politique sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA)   | 2012                 |
| 4  | Politique National de l'Environnement pour le Développement Durable   | 2015                 |
| 5  | Politique forestière de Madagascar /Décret n° 2017-376 du 16 mai 2017   | 2017                 |
| <b>STRATEGIES ET PLAN D'ACTIONS LIES A LA BIODIVERSITE</b>       |   |                      |
| 1  | Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2015-2025, mise à jour de la SNGDB par décret N° 2016-128 du 23/02/2016 | 2016                 |
| 2  | Stratégie nationale de restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes à Madagascar                                      | 2017                 |
| 3  | Programme d'Action Environnemental 1 (PAE 1)  | 1991                 |
| 4  | Programme d'Action Environnemental 2 (PAE 2)  | 1997                 |
| 5  | Programme d'Action Environnemental 3 (PAE 3)  | 2001                 |
| 6  | Plan Directeur Forestier National et Régional (PDFN)  | 2019                 |

| LOI, DECRET, ORDONNANCE, ARRETE LIES A LA BIODIVERSITE |  |      |
|--|--|------|
| 1  | Loi N°96-025 relative à la Gestion Locale Sécurisé des ressources renouvelables (GELOSE)   | 1996 |
| 2  | Loi N° 97-017 portant révision de la législation forestière  | 1997 |
| 3  | Loi N°2005-018 sur le commerce international des espèces faune et flore sauvage (CITES)  | 2005 |
| 4  | Loi N°2015-003 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée   | 2015 |
| 5  | Loi N°2015-005 portant refonte de Code des Aires protégées   | 2015 |
| 6  | Décret n° 97-1200 du 02 octobre 1997 portant adoption de la politique forestière Malagasy  | 1997 |
| 7  | Décret N° 2017 – 066 de la 31/01/2017 portant réglementation de l'accès et du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques | 2017 |

## 2 – AGRICULTURE/ELEVAGE/PECHE/AQUACULTURE

| N°   | Titre  | Année de publication |
|--|--|----------------------|
| <b>LETTRÉ de POLITIQUE et POLITIQUE LIEES A L'AGRICULTURE ET A LA BIODIVERSITE</b>   |  |                      |
| 1  | Politique Agricole et Alimentaire (PAA)  | 2000                 |
| 2  | Politique Nationale Biosécurité  | 2004                 |
| 3  | Politique de développement rizicole  | 2004                 |
| 4  | Lettre de Politique Sécurité Alimentaire (LPSA)  | 2006                 |
| 5  | Lettre de politique de développement filière Manioc  | 2010                 |
| 6  | Politique du développement de la filière zébu Malagasy   | 2012                 |
| 7  | Lettre de Politique Agricole   | 2015                 |
| 8  | Lettre de Politique de l'Elevage   | 2015                 |
| 9  | Lettre de politique inter sectorielle Agriculture. Elevage Pêche   | 2015                 |
| 10   | Lettre de Politique sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA)  | 2012                 |
| <b>STRATEGIES LIEES A L'AGRICULTURE ET A LA BIODIVERSITE</b>                         |  |                      |
| 1  | Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR) 2009-2020   | 2009                 |
| 2  | Stratégie Nationale face au Changement Climatique pour les secteurs agriculture, élevage et pêche (SNCC/AEP) 2012-2025   | 2012                 |
| 3  | Stratégie Nationale de développement de la filière semence Riz à Madagascar  | 2016                 |
| 4  | Stratégie Nationale de développement rizicole 2016-2020  | 2016                 |
| 5  | Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (SNRPGAA) 2018-2025  | 2018                 |
| 6  | Stratégie Nationale de la promotion de l'Agribusiness (SNAB)   | 2020                 |
| 7  | Stratégie Nationale sur l'Agriculture Biologique (SNABio)  | 2022                 |
| 8  | Stratégie et plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'AIC à Madagascar actualisée  | 2022                 |
| <b>PROGRAMME, PLAN D'ACTION ET PLAN SECTORIEL AGRICULTURE</b>                        |  |                      |
| 1  | Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR)   | 2001                 |
| 2  | Programme National de Développement Rural (PNDR)   | 2008                 |
| 3  | Programme sectoriel agricole, élevage et pêche et Plan National d'investissement Agriculture Elevage et Pêche (PSAEP/PNIAEP), élaboré pour la période 2015-2025  | 2015                 |
| 4  | Plan Emergence Madagascar Agricole /PEM Agricole   | 2019                 |
| <b>LOI, DECRET, ORDONNANCE, ARRETE DU SECTEUR AGRICULTURE LIES A LA BIODIVERSITE</b> |  |                      |
| 1  | Loi N°86-017 portant ratification de l'ordonnance n°86-013 du 17 Septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire à Madagascar.   | 1986                 |
| 2  | Ordonnance N°86- 013 relatif à la législation phytosanitaire portant sur la protection sanitaire aux produits importés contre les organismes nuisibles et leur prolifération, sur le soutien des produits végétaux exportés, et sur la diffusion des techniques modernes de protection phytosanitaire. | 1986                 |
| 3  | Loi-n°94-038 relative à la législation semencière  | 1994                 |

| N°  | Titre   | Année de publication |
|---|---|----------------------|
| 4   | Décret N° 2006-618 relatif aux organismes chargés de la mise en œuvre de la politique semencière: CONASEM (Conseil national des semences), SOC (Service officiel de Contrôle) et les Etablissements semenciers.   | 2006                 |
| 5   | Décret N° 2010-958 portant la mise en place du Catalogue National des espèces et variétés des plantes cultivées (CNEV).   | 2010                 |
| 6   | Décret N° 2010- 959 établissant le Fond d'Appui au Secteur Semence (FASS)   | 2010                 |
| 7   | Décret N 2010-1009 portant règlementation de la Production du Contrôle de la Certification et de la Commercialisation des semences  | 2010                 |
| 8   | Arrêté intérimaire N°11567 du 16 mai 2017 portant sur les mesures de demande d'accès aux Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture et de partage des avantages dans le cadre du Système Multilatéral du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) | 2017                 |
| 9   | Décret n° 2018-397 du 02 mai 2018 portant sur l'interdiction d'importation, de distribution, de production et de vente des produits d'origine végétale ou animale issus des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).  | 2018                 |
| 10  | Loi N° 2020-003 sur l'Agriculture Biologique  | 2020                 |
| 11  | Loi n°2022-002 sur l'Agrégation Agricole  | 2022                 |
| <b>POLITIQUE, LETTRE de POLITIQUE ET LOI, DECRET, ORDONNANCE, ARRETE LIES A L'ELEVAGE ET A LA BIODIVERSITE</b>                      |   |                      |
| 1   | Lettre de politique de l'Elevage  | 2015                 |
| 2   | Cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu Malagasy (Politique filière zébu)   | 2012                 |
| 3   | Loi n° 2006-030 du 24 novembre 2006 relative à l'Elevage à Madagascar   | 2006                 |
| 4   | Décret N° 2010-106 réglémentant l'amélioration génétique des animaux domestiques et domestiqués à Madagascar.   | 2010                 |
| <b>POLITIQUE ET LETTRE de POLITIQUE, LOI, DECRET, ORDONNANCE, ARRETE LIES A LA PECHE ET L'AQUACULTURE ET LIES A LA BIODIVERSITE</b> |   |                      |
| 1   | Lettre de Politique Bleue (LPB)   | 2015                 |
| 2   | Loi N° 2015-053 Portant Code de la pêche et de l'aquaculture.   | 2015                 |
| 3   | Décret N°2015-1309 portant mise en œuvre de l'appui du Gouvernement à l'Autorité Sanitaire Halieutique dans sa réalisation des contrôles officiels des produits halieutiques  | 2015                 |
| 4   | Décret N° 2016-1352 portant organisation des activités de préservation des ressources halieutiques et écosystèmes aquatiques  | 2016                 |
| 5   | Décret N° 2016-1493 portant règlementation des activités d'aquaculture  | 2016                 |
| 6   | Décret N°2017-532 portant organisation générale des activités de commercialisation et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture  | 2017                 |
| 7   | Loi N°2018-026 portant refonte de certaines dispositions de la Loi sur le Code de la Pêche et de l'Aquaculture  | 2018                 |
| 8   | Stratégie Nationale de l'Economie Bleue (SNEB)  | 2023                 |
| 9   | Politique Intégrée de la Gouvernance de l'Océan (PIGO)  | 2023                 |

### 3 - GESTION DURABLE DES TERRES

| N°                                       | Titre   | Année de publication |
|--|---|----------------------|
| <b>POLITIQUE, PLAN, DECRET ET PROJET</b> |   |                      |
| 1  | Politique Nationale en matière de neutralité de la dégradation des terres   | 2017                 |
| 2  | Plan d'action national de lutte contre la désertification alignée au Plan cadre stratégique décennal 2008 - 2018            | 2015                 |
| 3  | Décret N° 2017 - 757 du 05 septembre 2017 portant engagement national en matière de neutralité de la dégradation des terres | 2017                 |

|   |  |      |
|---|--|------|
| 4 | Projet de Gestion Durable des Terres (GDT) mis en œuvre par WWF MWIOPPO afin de satisfaire les besoins alimentaires croissants, tout en maintenant les services des écosystèmes et les moyens de subsistance dans cinq communes du Sud de Madagascar | 2021 |
|---|--|------|

#### 4 - CHANGEMENT CLIMATIQUE

| N°  | Titre  | Année de publication |
|---|--|----------------------|
| <b>POLITIQUE ET PLANS D'ACTIONS NATIONAUX LIES au CHANGEMENT CLIMATIQUE</b> |  |                      |
| 1   | Plan d'Action National d'Adaptation (PANA)   | 2006                 |
| 2   | Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) en 2011                                       | 2011                 |
| 3   | Contribution Déterminée Nationale 1 et 2 depuis l'accord de Paris  | 2015                 |
| 4   | Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC)   | 2019                 |
| 5   | Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) actualisée                                    | 2021                 |
| 6   | Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA)  | 2021                 |
| <b>STRATEGIES LIEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>                            |  |                      |
| 1   | Stratégie Nationale sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP) en 2016   | 2016                 |
| 2   | Stratégie Nationale REDD+ (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière) en 2018 | 2018                 |
| 3   | Stratégie de Développement à long terme à faible émission de carbone de Madagascar                                 | 2022                 |

#### 5 - SECTEURS TRANSVERSAUX IMPACTANT SUR LA BIODIVERSITE

| N  | Titre  | Année de publication |
|----|--|----------------------|
| 1  | Décret n°99-954 du 15 décembre 1999 portant mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE)   | 1999                 |
| 2  | Décret n°2004-167 du 03 février 2004 modifiant certaines dispositions du décret n°99-954 (MECIE)   | 2004                 |
| 3  | Stratégie Nationale de la Recherche (2013)   | 2013                 |
| 4  | Plan Directeur de la Recherche sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (2015-2019)  | 2015                 |
| 5  | Plan National d'Action pour la Nutrition-III   | 2017                 |
| 6  | Loi n° 62-006 du 6 juin 1962 fixant l'organisation et le contrôle de l'immigration (telle que modifiée par la loi n° 95-20 du 27 novembre 1995).               | 1962<br>1995         |
| 7  | Loi n° 2005-021 du 17 octobre 2005 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 90-022 du 19 août 1999 portant <i>Code minier de Madagascar</i> | 2005                 |
| 8  | Loi n° 2015 – 052 relative à l'urbanisme et à l'habitat  | 2015                 |
| 9  | Loi N° 2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres   | 2005                 |
| 10 | Lettre de Politique Foncière   | 2015                 |
| 11 | Politique nationale d'aménagement du territoire  | 2015                 |
| 12 | Stratégie Nationale pour la Gestion de la Pollution (SNGP) à Madagascar  | 2017                 |
| 13 | Loi n°2022-013 propriété privée non titré  | 2022                 |

#### 6 - CONVENTIONS, TRAITES ET PROTOCOLES INTERNATIONAUX LIES A LA BIODIVERSITE ET A L'AGRICULTURE SIGNES PAR MADAGASCAR

- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger 1968) en 1970
- Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée en 1995
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique en 1997
- Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux en 1998
- Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1998

- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ratifiée en 1999
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ratifiée par le décret n°2005-512 du 03 Août 2005
- Strategic Approach to International Chemicals Management (SAICM) Ou Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques, ratifié en 2006
- Protocole de Kyoto de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2003
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la CDB
- Convention internationale de la protection des végétaux (CIPV) en 2005
- Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) ratifié en 2006
- Le Protocole de Nagoya relatif à l'Accès au Partage des Avantages ratifié en 2014
- Accord de Paris ratifié en 2016

## 7 - DOCUMENTS RESULTANT DES ETUDES DES CAS

### 7.1 - Documents manquants favorables

- La LOI n°2014 – 042 Régissant la Remise en état, la Gestion, l'Entretien, la Préservation et la Police des Réseaux Hydroagricoles.
- Le Dinan'i Menabe est une convention collective qui établit les règles à suivre par les membres des communautés dans plusieurs domaines (environnement, agriculture, élevage, etc...) et la façon de gérer les conflits qui peuvent y exister.
- Décret n° 2001-122 fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion contractualisée des forêts de l'Etat.
- Loi sur la gestion de pesticide,
- Convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides d'importance internationale. Stratégie nationale de gestion des zones humides
- Stratégie nationale pour la formation agricole & rurale (2023 – 2033)
- Plan de contingence National et Régional
- Stratégie Régional sur la migration (2021-2022)
- PAP (Plan d'Aménagement du Pêcherie)
- Arrêté n° 35 744/2010 du 05 octobre 2010 réglementant l'abattage de femelles et de jeunes animaux de l'espèce bovine de race locale et améliorée
- Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT) de la Région Menabe
- Schéma d'aménagement communal dans la région Menabe

### 7.2 - Documents manquants défavorables

- L'Ordonnance n° 60-127 fixant le régime de défrichement et des feux de végétation, modifiée par les ordonnances n° 62-127 et n° 75-028 qui autorise toujours le défrichement.
- La politique sur la migration qui favorise la nomadisation et inhibe l'innovation à cause de l'analphabétisme
- LOI N° 2008-011 DU 17 JUILLET 2008 modifiant certaines dispositions de la loi n°2004-004 du 26 juillet 2004 portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar. L'inapplication de cette loi et du plan sectoriel de l'éducation est la source d'incompétence des techniciens de terrain et induit un comportement individualiste des acteurs au niveau local.

## Annexe 2 : Résumé des contenus des documents cadres examinés



### *1 – Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB), 2023-2033- Version après atelier de validation (Août 2023)*

La "Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB)" de Madagascar, pour la période 2023-2033, est un document clé définissant les fondements de l'Économie Bleue dans le pays. Axée sur des secteurs tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, le tourisme, les énergies renouvelables, les mines et l'environnement, la SNEB, élaborée en Août 2023 par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue avec l'appui des PTF vise à structurer l'Économie Bleue nationale, avec des déclinaisons régionales.

Elle s'aligne sur des stratégies régionales et continentales et sera suivie du Plan National d'Investissement de l'Économie Bleue Malagasy La vision de de la SNEB est énoncée comme suit : « une Économie Bleue inclusive et durable, pilier de l'émergence à travers la transformation innovante des ressources en eaux »

La SNEB s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la Gouvernance Bleue
- Axe 2 : Promotion et valorisation des ressources naturelles en relation avec l'environnement
- Axe 3 : Développement des infrastructures et services pour la promotion de l'Économie Bleue
- Axe 4 : Exploitation durable des ressources en eau
- Axe 5 : Renforcement de la résilience aux impacts du changement climatique

L'axe 2, comporte trois programmes prenant en considération la biodiversité et visant à protéger les écosystèmes marins, ré estimer le potentiel halieutique, lutter contre la pêche illicite, et développer l'aquaculture. La SNEB s'aligne sur les engagements nationaux envers l'Économie Bleue, tels que la sécurité maritime, la réhabilitation des ports, l'amélioration du transport maritime, la valorisation de la pêche et de l'aquaculture, la revitalisation du tourisme, la conservation des écosystèmes marins, et la création d'emplois pour les jeunes

### *2- Politique Intégrée de gouvernance de l'Océan Madagascar (PIGO), 2023*

La Politique Intégrée de Gouvernance de l'Océan (PIGO), élaborée en 2023 par le ministère de la pêche et de l'économie bleue, traduit l'aspect maritime de la Politique Générale de l'État (PGE) pour favoriser l'émergence de Madagascar. La vision de la PIGO vise une gouvernance souveraine de l'espace maritime, promouvant une économie diversifiée, compétitive, et soutenable. Les grandes orientations incluent la modernisation de la gouvernance politique, la diversification économique, la préservation des écosystèmes marins, la sécurité maritime, et la conformité aux régulations.

L'objectif de la PIGO est d'établir un cadre inclusif de gouvernance des océans, harmonisant les actions nationales pour une économie diversifiée et durable au profit de la population malgache. Les résultats attendus comprennent le renforcement de la sécurité, le développement des capacités humaines et institutionnelles, la création d'un cadre réglementaire solide, le soutien financier, la promotion des investissements dans les industries marines, et la réduction de la pauvreté.

Les six priorités de la PIGO sont :

1. Développer une gouvernance intégrée de l'océan
2. Promouvoir et renforcer la sûreté et la sécurité en mer
3. Préserver l'environnement marin et côtier pour les générations futures
4. Promouvoir une économie bleue génératrice de croissance durable
5. Promouvoir l'équité sociale à travers la gestion durable des océans
6. Promouvoir les recherches scientifiques et technologiques marines

La PIGO à travers la priorité 3 souligne l'importance cruciale de préserver l'environnement marin et côtier pour assurer la durabilité et la conservation des ressources marines. Elle insiste sur la nécessité de lutter contre la pollution marine, d'atténuer les effets du changement climatique, et de protéger la biodiversité marine conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 14 qui concerne la protection de la faune et de la flore aquatiques. Le Plan national d'intervention contre la pollution doit être amélioré, et des actions politiques sont proposés, notamment le renforcement des réglementations, la sensibilisation du public, la protection des habitats sensibles, la création d'aires marines protégées, et la préservation du littoral face à la pression démographique. En résumé, le texte appelle à des mesures concrètes pour garantir la pérennité des écosystèmes marins et la protection des espèces biologiques.

### *3- Stratégie et plan d'action pour le Renforcement de la résilience des moyens de Subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de L'agriculture intelligente face au climat à Madagascar, 2022-2030 - Version après Atelier de validation. (2022)*

Le document fait le lien entre changement climatique et AIC (agriculture intelligente face au climat) et ce qui est dit dans le document de Stratégie Nationale face au changement climatique du secteur AEP (2012-2025). Les trois axes stratégiques qui ont un lien avec l'agriculture, l'élevage et la pêche sont les suivantes :

- Axe stratégique 1 : L'Agriculture- Elevage- Pêche s'adapte au changement climatique, en citant comme résultats : « Les productivités de chaque sous-secteur sont améliorées avec des bonnes pratiques d'adaptation au CC » ;
- Axe stratégique 2 : Les actions d'atténuation génèrent des bénéfices socio-économiques pour l'AEP avec des objectifs cités : « Les productions pluviales vivrières et rizicoles augmentent avec la pratique des techniques d'Agriculture de Conservation », et « en adoptant des techniques contribution à l'atténuation des émissions de GES, la pratique de l'AC sera mieux promue et aboutira à l'amélioration significative des rendements et à la sécurité alimentaire, tout en contribuant à l'amélioration de l'économie à l'échelle nationale, si la pratique de ces techniques passe à l'échelle » ;
- Axe stratégique 5 : L'Agriculture- Elevage- Pêche promeut les recherches appliquées et utilise les résultats de recherche en outils de décision et de développement efficaces face au changement climatique. « La pratique des feux sous toutes les formes néfastes et celle du tavy sont réduites au profit de systèmes de production durable ».

### *4 - Stratégie Nationale Semencière (SNS) 2022*

La vision définie dans cette stratégie est : "Un Secteur Semencier dynamique, permettant l'accès des agriculteurs malagasy aux Semences Certifiées, contribue à l'atteinte de l'Autosuffisance Alimentaire". L'objectif global est de Promouvoir la production et l'utilisation des semences certifiées en quantité suffisante, répondant aux besoins des producteurs et des marchés régionaux.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) Augmenter la Production de semences certifiées.
- 2) Augmenter l'Utilisation de semences certifiées.
- 3) Améliorer la Qualité des semences.
- 4) Procéder au recadrage institutionnel du secteur semencier et aux actions transversales.

A chaque objectif correspond un axe stratégique

Cette stratégie définit également les cultures stratégiques prioritaires : le RIZ ; le MANIOC, la POMME DE TERRE et autres Tubercules ; le MAÏS et le SORGHO ; l'ARACHIDE, le SOJA et autres Oléagineux ; les HARICOTS, le NIÉBÉ et autres Légumineuses ; le BLÉ ; et les Légumes et Fruits.

### *5- Diagnostic des textes juridiques du Secteur pêche de Madagascar (2021)*

Le lien avec l'intégration de la biodiversité est abordé par les passages suivants de l'étude :

- Gestion du paysage marin : renforcement de la gestion et de la protection des ressources marines (dont la mobilisation du financement privé)
- Décret n°2015-753 28/04/2017 Portant création de l'Aire Marine Protégée dénommée "Ambodivahibe", District Antsiranana II, Région Diana
- Amélioration des connaissances sur les océans et la pêche (côté recherche)
- Décret n°2018-199 15/03/2018 Modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012-516 du 02 Juin 2012, portant Création de l'Unité de Recherche Langoustière
- Arrêté n°8675/2017 12/04/2017 Portant évaluation et suspension des recherches scientifiques marines dans l'espace maritime relevant de la souveraineté et de la juridiction de l'Etat Malagasy.

Le document donne une liste des textes juridiques (lois, ordonnances, décrets, arrêtés) en vigueur à Madagascar important pour la suite du mandat.

Il fait ensuite une comparaison des textes avec celles de Maurice et Seychelles qui permet de faire une analyse FFOM (Force et faiblesse, opportunité et menaces) des textes juridiques sur la pêche. Cette analyse aboutit à des recommandations.

#### *6 - Politique générale de l'Etat / IEM 2019 – 2023 (2019)*

Définit les grandes lignes des priorités d'action de l'Etat sur la base du plan émergence de Madagascar. Cependant, le document est trop général et le contenu ne renferme les mots biodiversité (cité 1 fois) et agriculture (4 fois) que pour mettre en exergue le potentiel existant à Madagascar.

#### *7 - Plan émergence Madagascar 2019 - 2023 (2019)*

Engagement 12 : L'autosuffisance alimentaire

PRIORITÉ 27 - Faire de Madagascar un grenier de l'Océan Indien avec une agriculture modernisée (ODD 2, 1)

Le PEM se fixe comme défi une croissance économique accélérée du monde rural à un rythme de près de 5% pour le secteur primaire. La production agricole doit être compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformation modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation.

Les stratégies consistent à :

- Accroître la productivité d'une manière durable et de garantir le développement des systèmes de production compétitifs basés sur l'agrobusiness afin de répondre aux besoins des marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- Développer les infrastructures d'exploitation normalisées et étendre les zones de production ;
- Augmenter les revenus des producteurs agricoles et des pêcheurs, et procurer des emplois décents à la population rurale ;
- Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique ;
- Faire de Madagascar le grenier alimentaire de l'Océan Indien et de la sous-région ;
- Renforcer les recherches en matières agricoles.

Bien que le document cite plusieurs fois le mot "biodiversité" les mesures préconisées sont assez générale comme :

- Effectuer des actions de communication pour la promotion et la valorisation du patrimoine, des traditions, de biodiversité. PRIORITÉ 25- Promouvoir l'exploitation et la valorisation durable des espaces touristiques
- La gestion durable et efficace des ressources naturelles renouvelables et de la biodiversité : Systèmes des Aires Protégées, faune et flore et les forêts hors Aires protégées. PRIORITÉ 30 - Préserver les ressources naturelles et l'environnement
- Renforcer la conservation de la biodiversité marine et côtière dans les approches de l'Economie Bleue. PRIORITÉ 33 - Valoriser l'économie bleue à Madagascar

#### *8 - Manuel de procédure de mécanismes APA pour les utilisateurs des Ressources génétiques (RG) et des ressources phylogénétiques pour L'alimentation et l'agriculture (RPGAA) à Madagascar (2019)*

Document de travail non officiel comportant des propositions de procédure de mécanisme Accès et Partage des Avantages.

#### *9 - Stratégie nationale et plan d'actions sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2017)*

La description de la diversité des RPGAA essentielles comporte :

1. La Conservation qui comporte 3 parties (in situ, à la ferme, ex situ). Les actions de conservation existent dans le pays dans les centres de Recherche FOFIFA, FIFAMANOR et chez les paysans détenteurs (conservation à la ferme), mais il manque beaucoup d'appuis financiers, de personnel, et d'équipements adéquats bien que des efforts sont fournis pour avoir plusieurs résultats décrits sur les bases de caractérisation des inventaires des RPGAA considérées. Une carte variétale RIZ est établie en 2015 pour sa grande diversité et l'adaptation aux 10 zones agro écologiques. Madagascar a actuellement 3 banques de gènes pour le Riz à Mahitsy, les plantes à tubercules et le blé au FIFAMANOR, et la SNGF pour les RPGF (ressources phytogénétiques forestières).

2. L'utilisation durable des RPGAA est aussi importante dans le pays pour conduire à l'intensification agricole et tendant ainsi vers la sécurité alimentaire et l'autosuffisance. Pour les cultures vivrières on

enregistre déjà plusieurs améliorations variétales pour le riz, les légumineuses, le blé, la patate douce, le manioc, pomme de terre ; l'importance de l'utilisation des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées dans ce domaine. Ensuite la diversification de production est vraiment en cours de mise en œuvre par les différentes stratégies déjà adoptées comme le SPANB, SNCCAEP, CSA. La production de différentes catégories de semences fait partie de l'utilisation durable des RPGAA considérées, cette section est marquée par le contrôle et la certification des semences par ANCOS qui fait l'édition des catalogues et registres nationaux des semences, ainsi que l'agrément des établissements semenciers.

3. Les Potentialités des RPGAA se traduisent par des différentes valeurs pratiques directes (alimentation humaine et animale, amélioration de mode de production, matières premières des industries agroalimentaires et source de revenu et de devises pour les cultures d'exportation) et indirectes (valeur écologique, valeur économique, et culturelle) et enfin des valeurs passives

- 1<sup>o</sup>Axe Conservation : suivant l'OS1 cet axe est la base de la SNRPGAA. Il propose un plan d'actions d'inventaire des taxons prioritaires ciblés, de soutenir la collecte ciblée, d'introduire des accessions utiles à la production, d'améliorer la conservation à la ferme des RPGAA ciblées, d'aider les victimes des catastrophes à restaurer les systèmes de cultures, d'entretenir et élargir la conservation ex situ après la caractérisation des espèces utiles à l'intensification pour l'élargissement des bases génétiques, et la création de 3 banques nationales de gènes pour les céréales au Sud, les légumineuses au centre, et la culture fruitière à l'Est.
- 2<sup>o</sup>Axe Utilisation : suivant l'OS2 cet axe est le plus proche de la vie quotidienne des populations locales. Il propose de plan d'actions d'améliorer en premier lieu les variétés utiles à l'intensification agricole par la valorisation des résultats des recherches et par la multiplication des recherches pour la production de semence de pré-base. La diversification de la production s'en suit par la domestication de la culture d'Igname, la valorisation de la Moringa et de ses transformations, l'application de la CSA (climate smart agriculture). Puis vient la promotion de développement de la production des variétés locales et améliorées et enfin le soutien de production et la distribution des semences termine l'axe d'utilisation
- 3<sup>o</sup> Axe Cadre juridique : suivant l'OS3 pour assoir la SNRPGAA sur une base solide légale et mettre en harmonie vis-à-vis des instruments juridiques internationaux Madagascar doit formuler sa loi sur les RPGAA. Les différentes étapes à franchir jusqu'à la promulgation de la loi constituent cet axe.
- 4<sup>o</sup> Axe Renforcement de capacités : suivant l'OS4 le transfert de technologies doit toujours précéder des formations nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable des RPGAA ciblées. Les capacités humaines et institutionnelles seront acquises par la planification des différentes formations : sur le plan juridique, sur le plan technique (élaboration des guides et différents manuels), plan de formation sur la Conservation (les chercheurs, les cultures vivrières et de rente, méthodes de Conservation, sur la conservation à la ferme, gestion des collections ex situ, gestion de banque de gènes) ; sur l'Utilisation durable (amélioration variétale, sélection végétale, homologation, cultures et vulgarisation des semences améliorées, de l'Igname, de la Moringa... le CSA, formation des inspecteurs de semence, et des Entreprises semencières, la gestions des données dans le système semencier..
- 5<sup>o</sup> Axe Sensibilisation : suivant l'OS5 on compte toucher le maximum de personnes dans la population locale malagasy pour être conscientes de la valeur des RPGAA. C'est l'axe que développe les actions de sensibilisation par thèmes (loi, Conservation à la ferme des cultures vivrières et de rente, différentes domestications, diversification, les semences améliorées, les utilisations pratiques...etc.) et la mise en œuvre du plan de communication de la SNRPGAA, le fonctionnement du site web... développement des réseaux...

*10- Arrêté n°11567/2017 portant sur les mesures intérimaires de demande d'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage d'avantage dans le cadre du système multilatéral du traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) (2017)*

Il comporte 10 articles sur l'accès aux ressources phylogénétiques destinée à l'alimentation et à l'agriculture. Il définit également le rôle Comité national RPGAA et du Point focal national

*11 - Stratégie nationale de développement de la filière semences Riz à MADAGASCAR (2016)*

La vision de la SNDR pour les semences rizicoles ambitionne de disposer « de produits agricoles malgaches compétitifs, en abondance et de bonne renommée ». Son objectif est de « soutenir sur le long terme le développement du secteur agricole et agro-alimentaire et de contribuer ainsi, à la réduction de la pauvreté et à l'essor de l'économie nationale ».

Ses objectifs globaux sont :

- Contribuer à la sécurité alimentaire dans toutes les régions
- Contribuer à l'amélioration de la croissance économique
- Améliorer les revenus et la situation des acteurs de la filière

La sélection variétale est effectuée essentiellement par le FOFIFA et l'amélioration se fait à partir du germoplasme local et des lignées avancées provenant des instituts de recherche internationaux (IRRI, CIRAD, AfricaRice...)

En ce qui concerne la situation secteur l'on peut citer que les collections végétales et la banque de gènes à Mahitsy souffrent d'une absence de budget de fonctionnement pour leur maintenance.

La stratégie définit les méthodes et procédures de sélection de semences en réponse aux enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Instauration d'un environnement incitatif et sécurisant pour le développement de la filière semence
- Enjeu 2 : Conduite en professionnel de la production des semences
- Enjeu 3 : Utilisation généralisée des semences de qualité

Elle développe également la Stratégie de développement du sous-secteur Semences Riz.

La vision de cette stratégie est : « Des semences de riz de qualité contrôlée et compétitives sont utilisées par tous les riziculteurs de Madagascar, et sont exportées sur les marchés régionaux. »

L'objectif global est : « Promouvoir la production et l'utilisation de semences de riz de qualité, en quantité suffisante et répondant aux besoins des riziculteurs et des marchés régionaux »

Les objectifs spécifiques :

- Asseoir les bases juridiques et institutionnelles des systèmes semenciers
- Atteindre un niveau de production planifiée de semences conformes aux exigences nationales et régionales
- Parvenir à l'utilisation de semences de qualité par tous les riziculteurs

Elle définit enfin ses structures de mise en œuvre que sont :

- le MinAgri et ses structures décentralisées
- l'ANCOS Agence Nationale de Contrôle Officiel des Semences et Plants
- le FOFIFA
- la plateforme spécifique au sous-secteur semences riz
- et les établissements semenciers

### *12 - Projet de loi relative au régime de la biosécurité (2016)*

Ce projet de loi est prévu s'appliquer à la mise au point, la production, l'expérimentation, les mouvements transfrontières, le transit, l'utilisation, la libération ou la mise sur le marché de tout organisme génétiquement modifié (OGM) ou d'un produit dérivé susceptible d'avoir des effets défavorables sur la santé humaine, animale et végétale, ainsi que sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Il comporte 122 articles mais le projet de loi n'a pas été promulgué jusqu'à présent.

### *13 - Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (2015)*

Cette stratégie est celle qui devrait définir les actions en mettre en œuvre pour permettre l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole. Cependant, les secteurs agriculture élevage et pêche ne sont concernés que par les objectifs suivants :

- Objectif stratégique 7 : En 2025, toutes les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées suivant le plan de la production durable, en assurant l'approche intégrée de la conservation de la biodiversité
  - o 7.3. Promouvoir l'agriculture de conservation : adopter des pratiques d'agriculture durable épargnant la biodiversité et diffuser les nouvelles techniques appropriées
    - 7.3.1. Agriculture biologique appliquée à la norme de production et moindre impact sur la biodiversité
- Objectif stratégique 13 : D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement
  - o Orientation stratégique : Elaborer des programmes d'activités de conservation de la diversité génétique de cultures et d'élevages et celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique, ainsi que pour certaines espèces sauvages de plantes cultivées et

d'animaux domestiques ; Développer des programmes de conservation et d'utilisation/valorisation durable des ressources génétiques.

- 13.1. Réaliser l'inventaire des ressources génétiques menacées, des plantes cultivées, des animaux domestiques, de leurs parents sauvages, des Produits Forestiers Non Ligneux et des espèces à forte potentielle de commercialisation
- 13.2. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des ressources génétiques menacées, des plantes cultivées, des animaux domestiques et de leurs parents sauvages
- 13.3. Promouvoir la valorisation des espèces ayant des potentialités pour la commercialisation et la culture des espèces menacées commercialisables
- 13.4. Inclure les programmes de conservation in-situ de la diversité génétique de cultures et d'élevage, des espèces à forte valeur socio-économique, des espèces sauvages de plantes et d'animaux, dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

#### *14 - Programme sectoriel agriculture Elevage pêche Plan national d'investissement agricole PSAEP/PNIAEP 2016-2020 (2015)*

Il définit les opportunités et contraintes de chaque secteur A, E et P.

Cinq programmes sont détaillés dans le document. Ce sont :

- P1 : Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources
- P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs
- P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques
- P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation
- P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des Acteurs

La biodiversité est citée dans le Programme 2 : Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de production compétitifs. Sous-programme 2.1: Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance. Le point 2.1.1. Renforcer les dispositifs de gestion et d'amélioration génétique précise les principales interventions qui consistent à :

- maintenir 34.000 accessions de ressources génétiques dans la collection nationale ;
- mettre en œuvre 10 schémas d'amélioration génétique à travers le maintien des collections, le développement et la production de semence (300 tonnes de pré-base et 15.000 tonnes de semences certifiées) des variétés performantes et adaptées ainsi que l'installation de 485 établissements et centres d'amélioration génétique

#### *15 - Loi N° 2015-053 Portant Code de la pêche et de l'aquaculture (2015)*

Le code comporte 182 articles dans trois livres concernant la protection de la biodiversité marine

- Livre I de la pêche expose l'aménagement et gestion des pêcheries ; les conditions d'exercice de la pêche ; la commercialisation et la valorisation des produits halieutiques ; les dispositions applicables aux navires de pêche maritimes ; les inspections et constatations des infractions des infractions en matière de pêche ; les sanctions et pénalités ; la police en matière de commercialisation des produits de la pêche.
- Livre II de l'aquaculture énonce l'aménagement et gestion de l'aquaculture ; les mesures de préservation de l'environnement ; la commercialisation des produits d'aquaculture ; les conditions d'exercice de l'aquaculture, la police en matière d'aquaculture ; les infractions et pénalités ;
- Livre III du contrôle de la qualité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, dont les dispositions sont les suivantes : le contrôle sanitaire ; l'exercice des contrôles sanitaires ; les infractions sanitaires et sanctions ; les mesures de préservation contre les maladies, protection de la diversité biologique des eaux malagasy et en haute mer pour les stocks chevauchants.

#### *16 - Lettre de politique intersectorielle Agriculture, élevage et pêche (2015)*

Le lien de cette lettre de politique avec la biodiversité concerne :

- La préservation (conservation) et l'amélioration du patrimoine zoogénétique, phyto-génétique et halieutique.
- Le développement de protocoles d'introduction de nouveau matériel génétique

#### *17 - Lettre de Politique de l'Elevage (2015)*

La lettre fait un diagnostic rapide du secteur puis définit la vision et les objectifs ainsi que les stratégies. Vision : Un élevage plus productif et compétitif, contribuant significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique du pays.

Objectifs :

1. Etendre les espaces/zones de production et assurer la durabilité de l'exploitation des ressources
2. Améliorer la productivité, promouvoir des systèmes de production durables et compétitifs, et développer la recherche Agricole appliquée
3. Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables et à la réduction des risques pour les vulnérables
4. Développer l'accès aux marchés nationaux, et promouvoir le repositionnement de l'exportation Malgache
5. Améliorer la gouvernance du secteur AEP et renforcer la capacitation des acteurs

La stratégie choisie est l'approche filière et régionale.

Les orientations stratégiques sont :

- Amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale
- Développement de l'élevage familial
- Développement des filières porteuses de croissance
- Gestion durable des ressources naturelles
- Développement des marchés des produits de l'élevage
- Promotion de la bonne gouvernance et renforcement de capacités des acteurs

Pour sa mise en œuvre le Ministère en charge de l'élevage sera supervisé par la Plateforme Nationale de la Politique de l'Elevage suivant le dispositif institutionnel créée par le Décret N° 2013-326 du 08.05.2013.

Cette plateforme a pour rôle d'assurer une participation effective de toutes les parties prenantes aux processus d'élaboration des politiques de l'Elevage, et de mener le plaidoyer auprès des autorités sur la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'élevage dans les politiques et les budgets nationaux du Gouvernement.

L'Etat et ses démembrements constitués par le Ministère en charge de l'élevage et ses services déconcentrés et les autres ministères avec leurs structures travaillant en synergie et en complémentarité avec le sous-secteur élevage ;

- Les collectivités locales et les communautés de base,
- Les éleveurs et leurs organisations,
- Les organisations professionnelles et les opérateurs privés
- et les partenaires techniques et financiers.

### *18 - Lettre de politique de l'agriculture (2015)*

Objectif global : améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les conditions de vie et les revenus des producteurs tout en assurant la croissance de l'économie rurale et tenant compte de la préservation du patrimoine naturel du pays.

Objectifs spécifiques :

Etendre et durabiliser les espaces/zones de production et d'exploitation des ressources: de nouvelles terres cultivables d'une superficie de 1.500.000 ha sont sous schéma d'aménagement alignées au SNAT, dont 400.000ha en partenariat avec le privé ;

- Améliorer durablement la productivité, et promouvoir des systèmes de production compétitifs : accroître de plus de 50% de productivité pour les filières Agriculture de base, et 80% pour le riz ;
- Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et réduire les risques pour les vulnérables : atteindre 100% des besoins alimentaires de base, et un accroissement de 40% des revenus ;
- Développer l'accès aux marchés nationaux, et promouvoir le repositionnement de l'exportation Malgasy : multiplier par trois le nombre de marché structuré et viabilisé, et augmenter de 100% des valeurs d'exportation (Agriculture, référence2008) ;
- Améliorer la gouvernance des institutions et renforcer la capacitation des acteurs: pour l'administration, la masse salariale sera répartie à 30% au niveau central et 70 % au niveau régional et mettre en place une plateforme pour la gestion sous PPP des nouvelles zones d'investissements Agricoles.

Domaines d'actions stratégiques :

1 - Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et l'exploitation des ressources. Amélioration moyen et technique de production (foncier, distribution terres, aménagement, amélioration réseau hydro agricole,...)

- 2 - Augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs (mise à disposition ressources génétiques, intrants, engrais, matériel et équipement, produit phyto sanitaire, financement agricole par fond public et institut de crédit)
- 3 - Contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et la réduction des risques pour les plus vulnérables
- 4 - Meilleur accès aux marchés nationaux et du repositionnement de l'exportation Malagasy
- 5 - Gouvernance transparente et renforcement de la capacitation des acteurs

#### *19 - Lettre de Politique Bleue (LPB) (2015)*

Vision : assurer la durabilité des bénéfices économiques issues des ressources halieutiques, à générer des revenus pour assurer un niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits pêcheurs et pisciculteurs, et à fournir aux marchés intérieurs et extérieurs une gamme diversifiée de produits compétitifs.

Cinq objectifs spécifiques :

- Garantir la gestion durable des exploitations et la préservation des ressources halieutiques
- Accroître la productivité et la contribution économique du secteur
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pêcheurs et des aquaculteurs, et renforcer leurs résiliences aux aléas et catastrophes.
- Satisfaire les besoins du marché national en poisson, et accroître significativement l'exportation
- Promouvoir une gouvernance transparente et responsable

Les liens de cette lettre avec l'intégration de la biodiversité sont :

- Promouvoir et développer les aires protégées marines et continentales avec plans d'eau.
- Sur la base de la réglementation du Code des Aires Protégées, et des procédures établies avec l'administration en charge de l'Environnement, elle consiste à tripler le nombre des Aires Protégées Marine au niveau national.

Il est important de souligner que la lettre de politique bleue (LPB), élaborée en 2015, a été inventoriée au même titre que la LPA et la LPE parmi les documents cadre des secteurs agricoles. Cependant, la LPB n'est pas mentionnée et ne constitue pas une référence de notoriété pour le MPEB, car elle n'a pas été élaborée dans l'optique de prendre en compte l'économie bleue et n'est plus actuellement considérée comme pertinente.

#### *20 - DECRET N°2010-0958 portant mise en place du catalogue national des espèces et variétés de plantes cultivées (2015)*

Le décret concerne le Catalogue Officiel des espèces et variétés dénommé Catalogue National des Espèces et Variétés de plantes cultivées ou CNEV. Il porte la liste limitative des variétés ou types variétaux dont les semences et plants sont autorisés à être produits, introduits et commercialisés sur le territoire national.

#### *21- Lettre de politique sur l'accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques de Madagascar (APA). (2014)*

Document technique non officiel

#### *22 - Stratégie nationale face au Changement climatique Secteur agriculture- élevage- pêche 2012-2025 (2012)*

Vision : D'ici 2025, Madagascar se développe durablement avec le secteur Agriculture- Elevage- Pêche comme pilier d'une économie verte à vocation agricole, résilient aux effets du changement climatique, contribuant significativement au PIB, assurant l'autonomie alimentaire de la population rurale et urbaine, s'élargissant aux marchés extérieurs, participatif et utilisant des techniques modernes respectueuses de son environnement et de son identité socioculturelle.

Objectif 1 : Asseoir des bases techniques, sociales, économiques et financières adaptées au contexte du Pays, afin de réduire la vulnérabilité du secteur Agriculture- Elevage- Pêche aux impacts du changement climatique.

Objectif 2 : Intégrer la considération du changement climatique (réduction de la vulnérabilité, augmentation de la résilience et réduction des émissions des gaz à effet de serre) dans toutes les actions du secteur Agriculture- Elevage- Pêche.

Axe stratégique 1 : L'Agriculture- Elevage- Pêche s'adapte au changement climatique

Résultat 1.1 : Le capital sol- eau- biodiversité (terrestre et marine) est préservé

### *23 - Politique nationale de biosécurité à Madagascar (2012)*

L'objectif de cette politique nationale est de faire face de manière rationnelle, objective et sécurisée aux questions d'OGM sur la base d'informations bien maîtrisées, d'un outil juridique contraignant, de capacités techniques et scientifiques appropriées et selon un processus de prise de décision impliquant la participation du public.

### *24 - Document de travail pour la définition d'un cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu malagasy (2012)*

A l'horizon 2020, « des zébus malagasy » en bonne santé et de bon embonpoint recouvrent des pâturages permanents de bonne valeur. »

« L'élevage, en devenant une activité à rentabilité économique, sert de levier de développement économique, contribue à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. »

« Le zébu retrouve sa place dans les plats de chaque ménage malagasy, ainsi que parmi les meilleures recettes du monde »

Eléments pour la définition d'objectifs :

- Amélioration de la productivité des zébus malagasy pour atteindre le cap de
- 12 000 000 têtes en 5 ans et un poids vif moyen à l'abattage de 300 kg;
- Restauration de la confiance des éleveurs envers les services de l'élevage ;
- Création d'un système de commercialisation attractif

Stratégie :

- L'amélioration de la gestion des exploitations traditionnelles tout en favorisant l'émergence de l'élevage à vocation commerciale ;
- Le renforcement et l'amélioration de l'environnement de la production ;
- L'adoption d'une approche participative à toutes les étapes vers la prise de décisions ;
- La mise à proximité de l'éleveur des services liés à l'élevage de zébus
  
- Le document de travail définit en détail les actions à mener qui constituent des points d'entrée pour l'intégration de la biodiversité dans le secteur élevage dans:

Action 2 : Amélioration Génétique

- Mise à la disposition des éleveurs d'animaux performants (sélection, production de reproducteurs) ;
- Application des textes régissant l'amélioration génétique

### *25 - DECRET N° 2010-1009 Portant réglementation de la Production, du Contrôle, de la Certification et de la Commercialisation des semences (2010)*

Définit le cadre légal de fonctionnement du Service officiel de contrôle (SOC) des semences.

### *26 - Stratégie nationale de développement rizicole (2022 – 2030). 2009*

Vision : Madagascar en 2030, Grenier à riz et Modèle de développement rizicole durable pour l'Afrique sub-saharienne ». Cette vision se décline en court et en moyen terme : « Madagascar en 2023 atteindra l'autosuffisance en riz et exportera en 2027 ».

L'objectif général est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus des acteurs de la filière Riz et à la résilience de l'économie de Madagascar.

- OS1 Augmenter durablement la productivité et la production du riz pour satisfaire la demande locale et dégager un surplus pour l'exportation
- OS2 Promouvoir l'industrialisation de la transformation, de la commercialisation et de la compétitivité
- OS3 Renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs

Dispositif de mise en œuvre :

Pilotage de la filière au niveau du Ministère en charge de l'agriculture. En résumé, le dispositif comprend un comité de pilotage qui sera une instance de réflexion stratégique, la Plateforme Nationale de Concertation Riz (PNC-Riz) et les Offices Régionaux du Développement Rizicole (ORDR).

- Coordination opérationnelle par la Direction Générale en charge de l'agriculture et au département dédié au développement de la filière riz qui lui sera rattaché
- Mécanisme de suivi-évaluation et de gestion des savoirs de la mise en œuvre de la SNDR III sera assuré par la Direction en charge du Suivi-Evaluation du Ministère en charge de l'agriculture (DPSE), qui est également le point focal CARD, en collaboration avec les Offices Régionaux du Riz, le département en charge des statistiques agricoles et l'Observatoire du riz

### *27 - Loi n° 2006-030 du 24 novembre 2006 relative à l'élevage à Madagascar (2006)*

La loi (comportant 97 articles) porte sur le cadre général des mesures destinées à favoriser la production des animaux, préserver et améliorer le patrimoine biologique national, protéger la santé des animaux ainsi que la santé publique vétérinaire, et développer les échanges commerciaux.

La biodiversité est détaillée dans le CHAPITRE II : DE L'AMELIORATION GENETIQUE ET DE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE NATIONAL.

### *28 - Lettre de politique de développement des bassins versants & périmètres irrigués (BVPI). 2006*

Elle définit les es objectifs globaux de la politique de développement des BVPI qui visent l'amélioration durable des conditions de vie et des revenus des populations rurales dans les bassins versants intégrant les périmètres irrigués, ainsi qu'une meilleure valorisation et préservation des ressources naturelles au profit de tout le pays.

Ses objectifs spécifiques sont :

- Accroître la productivité sur les périmètres irrigués et dans les bassins versants environnants,
- Améliorer la rémunération du travail des producteurs et développer des sources alternatives de revenus
- Exploiter d'une manière durable les infrastructures et les ressources en sols et en eau.

### *29 - Décret : N° 2006-618 Relatif aux organismes chargés de la mise en œuvre de la politique semencière (2006)*

Il définit le cadre de mise en œuvre de la politique semencière et précise le rôle :

- du Conseil National des Semences (CONASEM) ;
- du Service Officiel des Semences, (SOC) ;
- des Etablissements Semenciers

Le CONASEM est composé :

- de deux représentants du Ministère chargé de l'Agriculture, dont le Service chargé de l'Inspection phytosanitaire,
- d'un représentant du Ministère chargé des Eaux et Forêts ;
- d'un représentant du Ministère chargé de la Recherche Scientifique ;
- d'un représentant des Institutions de la Recherche agronomique ;
- de deux représentants des Associations de Producteurs de Semences dont un représentant des Groupements de Paysans Semenciers ;
- d'un représentant des distributeurs de semences,
- d'un représentant du Tranoben'ny Tantsaha.

### *30 - Objectifs et Plan d'Actions Régionaux pour la Gestion Durable de la Biodiversité 2ème partie Stratégie Nationale de Gestion Durables de la Biodiversité (2002)*

C'est le document dans lequel l'agrobiodiversité est le plus détaillée.

Ce document détaille les Points saillants : Climat, niveau d'endémisme, pressions sur les ressources forestières, agro biodiversité, animales et la pêche ainsi que les Objectifs et Plan d'actions pour les 6 provinces de Madagascar. Les Objectifs, sous-objectifs, grandes actions par zones cibles sont définis.

### *31 - Politique de développement rizicole 2001 – 2010 (2001)*

Cette politique définit les objectifs à atteindre pour la période de 2001 à 2010 que sont :

- Intensifier et moderniser la production rizicole, tout en tenant compte de la gestion des ressources naturelles
- Organiser et améliorer les filières régionales d'approvisionnement rizicole en s'appuyant sur les pôles de production
- Contribuer à la sécurité alimentaire dans toutes les régions ;

## Annexe 3 : Cadre mondial de la biodiversité (Kunming, Montréal) – Résumé



**Théorie du changement** : Le cadre s'articule autour d'une théorie du changement qui reconnaît qu'une action politique urgente est nécessaire à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour parvenir à un développement durable, de sorte que les facteurs de changement indésirables qui ont exacerbé la perte de biodiversité soient réduits et/ou inversés pour permettre la reconstitution de tous les écosystèmes et réaliser la vision de la Convention, à savoir vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

**Vision 2050 et mission 2030** : La vision du cadre est un monde de vie en harmonie avec la nature où : « D'ici à 2050, la biodiversité est appréciée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, ce qui permet de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé de la planète et de procurer des avantages essentiels à tous les peuples. »

La mission du cadre pour la période allant jusqu'à 2030, en vue de la Vision 2050, est la suivante : Prendre des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète en conservant et en utilisant durablement la biodiversité, et en assurant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en fournissant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

**Objectifs pour 2050 du Cadre de Kunming à Montréal** : Le cadre comporte quatre objectifs à long terme pour 2050 liés à la Vision 2050 pour la biodiversité.

### **OBJECTIF A**

L'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes sont maintenues, améliorées ou restaurées, ce qui accroît considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 ;  
L'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues est stoppée et, d'ici à 2050, le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces sont divisés par dix, et l'abondance des espèces sauvages indigènes est portée à des niveaux sains et résilients ;  
La diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées est maintenue, ce qui préserve leur potentiel d'adaptation.

### **OBJECTIF B**

La biodiversité est utilisée et gérée de manière durable et les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services des écosystèmes, sont valorisées, maintenues et renforcées, et celles qui sont en déclin sont restaurées, ce qui favorise la réalisation du développement durable, au profit des générations actuelles et futures d'ici à 2050.

### **OBJECTIF C**

Les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, selon le cas, sont partagés de manière juste et équitable, y compris, le cas échéant, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et augmentent considérablement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments d'accès et de partage des avantages convenus au niveau international.

### **OBJECTIF D**

Des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert, afin de mettre pleinement en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, sont garantis et équitablement accessibles à toutes les Parties, notamment aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économie en transition, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et la Vision 2050 pour la biodiversité.

Les cibles mondiales orientées vers l'action et devant faire l'objet de mesures urgentes au cours de la décennie allant jusqu'en 2030.

23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité (Kunming, Montréal)

| 1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité   | 2 Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices  | 3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration  |
|---|---|--|
| <p><b>CIBLE 1</b><br/>Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un <b>aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer</b>, afin de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales,</p> <p><b>CIBLE 2</b><br/>Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une <b>restauration effective</b>, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.</p> <p><b>CIBLE 3</b><br/>Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient <b>effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs</b>, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les</p> | <p><b>CIBLE 9</b><br/>Veiller à ce que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d'activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.</p> <p><b>CIBLE 10</b><br/>Veiller à ce que les <b>superficiés consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable</b>, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que <b>l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations</b>, y compris les fonctions et services écosystémiques.</p> <p><b>CIBLE 11</b><br/><b>Restaurer, maintenir et améliorer</b> les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la</p> | <p><b>CIBLE 14</b><br/><b>Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.</b></p> <p><b>CIBLE 15</b><br/><b>Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s'assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ;</li> <li>b) Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ;</li> <li>c) Rapport sur le respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant ;</li> </ul> <p>afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables.</p> <p><b>CIBLE 16</b><br/><b>Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d'ici à 2030, réduire</b></p> |

| 1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité  | 2 Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices  | 3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration  |
|--|---|--|
| <p>droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.</p> <p><b>CIBLE 4</b><br/>Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces , pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour <b>maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles</b>, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.</p> <p><b>CIBLE 5</b><br/>Veiller à ce que l'utilisation, la <b>récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes</b>, en appliquant l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.</p> <p><b>CIBLE 6</b><br/>Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des <b>espèces exotiques</b> envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles</p> | <p>protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.</p> <p><b>CIBLE 12</b><br/><b>Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent</b> de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.</p> <p><b>CIBLE 13</b><br/><b>Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux</b>, selon qu'il conviendra, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.</p> | <p>l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.</p> <p><b>CIBLE 17</b><br/>Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays les mesures de biosécurité prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les mesures relatives à la manipulation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages prévues à l'article 19 de la Convention.</p> <p><b>CIBLE 18</b><br/><b>Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace</b>, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</p> <p><b>CIBLE 19</b><br/>Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d'ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en :<br/>a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;</p> |

| 1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité  | 2 Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices | 3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration   |
|--|--|---|
| <p>d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.</p> <p><b>CIBLE 7</b><br/> <b>Réduire les risques de pollution</b> et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s'efforçant d'éliminer la pollution plastique.</p> <p><b>CIBLE 8</b><br/> <b>Réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe</b>, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.</p> |  | <p>b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national.</p> <p>c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'impact et d'autres instruments ; d) stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ;</p> <p>e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ;</p> <p>f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones</p> <p>et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière 22 et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ;</p> <p>g) améliorant l'efficacité, l'efficience et la transparence de la fourniture et de l'utilisation des ressources.</p> <p><b>CIBLE 20</b><br/> Renforcer la création et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l'ambition des buts et objectifs du cadre.</p> <p><b>CIBLE 21</b><br/> Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux</p> |

| 1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité | 2 Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices | 3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration   |
|---|--|---|
|   |  | <p><b>praticiens et au public</b> afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause 23, conformément à la législation nationale.</p> <p><b>CIBLE 22</b><br/> <b>Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales</b>, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.</p> <p><b>CIBLE 23</b><br/> Assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.</p> |



## Annexe 4 : Détail des alignements à effectuer dans les documents cadres

Cette annexe donne des indications sur les objectifs de chaque document de politique qui permettent de focaliser les alignements à effectuer. Les documents cadres priorités devant être alignés sont dans la première colonne. La seconde colonne présente la situation actuelle de l'interaction avec le cadre mondial de la biodiversité. De la troisième à la huitième colonne ont été puisées les contenus des documents concernés (CMB, SPANB, CPDN, PNA, PANLCC, PANLCD) qui présentent des points de convergence (ou de synergie) avec le document figurant en première colonne. La dernière colonne présente le point d'entrée c'est-à-dire le contenu du document cadre priorisé qui, si on le modifiait en tenant en compte des indications de la colonne 3 à 8, permettrait de faciliter l'intégration de la biodiversité dans le document cadre priorisé de la première colonne.

| Documents cadre priorités            | Interaction   | CMB   | SPANB  | CPDN  | PNA   | PANLCC  | PANLCD  | Point d'entrée  |
|--------------------------------------|---|---|--|---|---|---|---|---|
| Lettre de politique de l'agriculture | Ne précise pas explicitement ses relations avec la biodiversité et les Conventions de Rio | <p><b>Cible 1 :</b> planification spatiale participative, intégrée</p> <p><b>Cible 2:</b> remise en état efficaces écosystèmes</p> <p><b>Cible 7 :</b> Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution (agroécologie?)</p> <p><b>Cible 10 :</b> gestion durable des</p> | <p><b>Objectif stratégique 13 :</b> D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement.</p> <p>Orientation stratégique : Elaborer des programmes d'activités de conservation de la</p> | <p><b>Actions à mener entre 2020 et 2030 :</b> Application à grande échelle des Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes dans les grands pôles agricoles, les zones de culture de rente, les zones d'élevage extensif, les zones de pêches prioritaires, les mangroves, et les zones sensibles aux épisodes de sécheresses</p> | <p>Projet 3 : Appui à l'intensification de la production végétale et animale à travers notamment l'acquisition de matériels agricoles, la distribution d'intrants, le développement des activités génératrices de revenus dans les différentes filières</p> | <p><b>Axe 1 :</b> Renforcement des actions d'adaptation au changement climatique tenant en compte des besoins réels du pays.</p> <p>Appui à la mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) en accordant plus d'efforts aux secteurs de développement jugés vulnérables et</p> | <p><b>Axe d'orientation 2 :</b> Amélioration de la productivité et restauration des zones touchées</p> <p>Projet 4. Amélioration de la résilience climatique du secteur Agriculture dans la région Sud-Ouest de Madagascar</p> <p>Projet 6: Gestion</p> | <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre et durabiliser les espaces/zones de production et d'exploitation des ressources: de nouvelles terres cultivables d'une superficie de 1.500.000 ha sont sous schéma d'aménagement alignées au SNAT, dont</li> </ul> |

| Documents cadre priorités | Interaction | CMB  | SPANB  | CPDN | PNA  | PANLCC  | PANLCD   | Point d'entrée   |
|---------------------------|-------------|--|--|------|--|---|--|--|
|                           |             | zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières (intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes) | diversité génétique de cultures et d'élevages et celle d'autres espèces qui ont une valeur socioéconomique, ainsi que pour certaines espèces sauvages de plantes cultivées et d'animaux domestiques ; Développer des programmes de conservation et d'utilisation/valorisation durable des ressources génétiques.<br><br>Actions:<br><br>13.4. Inclure les programmes de conservation in-situ de la diversité génétique de cultures et d'élevage, des espèces à forte valeur socio-économique, des espèces sauvages de plantes et d'animaux, dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité |      | porteuses régionales, Appui à la promotion de la campagne de vaccination bovine<br><br>Projet 4 : Adoption de la lutte antiérosive par les techniques de défense et de restauration du sol (conservation des sols) ainsi que la stabilisation des dunes. | donc prioritaires, entre autres : l'agriculture, la santé publique, les ressources en eau, la foresterie/Biodiversité et les zones côtières | participative et durable des terres sur les prairies du plateau occidental de Madagascar | 400.000ha en partenariat avec le privé ;<br><br>Domaines d'actions stratégiques:<br><br>1 - Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et l'exploitation des ressources. Amélioration moyen et technique de production (foncier, distribution terres, aménagement, amélioration réseau hydro agricole...) |

| Documents cadre priorités        | Interaction   | CMB  | SPANB              | CPDN               | PNA  | PANLCC | PANLCD  | Point d'entrée  |
|----------------------------------|---|--|--------------------|--------------------|--|--------|---|---|
| Lettre de politique de l'Elevage | Ne précise pas explicitement ses relations avec la biodiversité et les Conventions de Rio | Cible 1, Cible2, CIBLE 8<br><br>Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches éco systémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées | Idem que précédent | Idem que précédent | Projet 3 : Appui à l'intensification de la production végétale et animale à travers notamment l'acquisition de matériels agricoles, la distribution d'intrants, le développement des activités génératrices de revenus dans les différentes filières porteuses régionales, Appui à la promotion de la campagne de vaccination bovine |        | Axe d'orientation 2 : Amélioration de la productivité et restauration des zones touchées<br><br>Projet 5. Renforcement des capacités d'adaptation des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana | Objectif: développement des filières porteuses<br><br>Action envisagée : amélioration de l'accès aux dispositifs d'amélioration génétique |

| Documents cadre priorités | Interaction   | CMB  | SPANB   | CPDN               | PNA  | PANLCC  | PANLCD   | Point d'entrée   |
|---------------------------|---|--|---|--------------------|--|---|--|--|
|                           |   | positives de l'action climatique sur la biodiversité.<br>, Cible 10  |   |                    |  |   |  |  |
| SNEB                      | En relation et en cohérence avec la CDB et le CCNUCC. Le deuxième axe stratégique dédié à la promotion et à la valorisation des ressources naturelles en lien avec l'environnement. Trois programmes prennent en compte la biodiversité et ont pour objectif la protection des écosystèmes marins, la | Cible 2, Cible 3<br>Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement | But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable : 6 Objectifs □<br>Gestion rationnelle et récolte durable en matière de pêche | Idem que précédent | Projet n°7 : Remise en état des secteurs dégradés par la déflation au reprofilage du bourrelet littoral, pose de brise vent par les reboisements des filaos, des plantations des mangroves, enrochement des bords de la mer/ façade de la côte et installation des Brises vagues | Sous objectif: Contribuer à (i) l'élaboration de plans opérationnels, déclinés régionalement, d'adaptation des pêcheurs et aquaculteurs aux changements climatiques, dans le cadre des initiatives nationales sur la PANA, (ii) la mise en œuvre de recherche-action d'adaptation de systèmes de production, et (iii) mener des campagnes de sensibilisation afin de préparer les zones concernées sur les mesures à adopter sur le | Axe d'orientation 1 : Développement des connaissances et promotion de la conscientisation et de l'attitude des acteurs<br><br>Projet 4: 4. Renforcement de capacités des parties prenantes dans le processus de lutte contre la désertification et la dégradation des terres | Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques sensibles.<br><br>Sur la base d'une approche paysage, elle vise à établir une gestion intégrée des mangroves, des lacs, des zones de frayères et des récifs. Des activités de reboisements des arrières-mangroves, en collaboration avec les communautés et les cogestionnaires seront menées. |

| Documents cadre priorités | Interaction   | CMB   | SPANB | CPDN | PNA | PANLCC   | PANLCD | Point d'entrée |
|---------------------------|---|---|-------|------|-----|--|--------|----------------|
|                           | réévaluation du potentiel halieutique, la lutte contre la pêche illicite et le développement de l'aquaculture | représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, Cible 08, Cible 10<br><br>Cibles 5 et 9 par rapport à la collecte, la gestion et l'utilisation des espèces sauvages seraient également pertinents pour le secteur de la pêche |       |      |     | changement climatique.<br><br>Axe stratégique: Contribuer à (i) l'élaboration de plans opérationnels, déclinés régionalement, d'adaptation des pêcheurs et aquaculteurs aux changements climatiques, dans le cadre des initiatives nationales sur la PANA, (ii) la mise en œuvre de recherche-action d'adaptation de systèmes de production, et (iii) mener des campagnes de sensibilisation communication afin de préparer les zones concernées sur les mesures à adopter sur le changement climatique. |        |                |
| PIGO                      | intègre la biodiversité et en cohérence   | Cible 3, Cible 7, Cible 2, Cible 10, Cible 8  |       |      |     |  |        |                |

| Documents cadre priorités | Interaction  | CMB | SPANB | CPDN | PNA | PANLCC | PANLCD | Point d'entrée |
|---------------------------|--|-----|-------|------|-----|--------|--------|----------------|
|                           | <p>avec la CDB et le CCNUCC. La PIGO se concentre sur l'amélioration de la gouvernance de l'espace maritime et du fond marin sous la juridiction de Madagascar. La biodiversité est particulièrement prise en compte à travers les actions de la priorité 3 de la PIGO : Préserver l'environnement marin et côtier au profit des générations futures, élément clé pour la gestion durable et la conservation</p> |     |       |      |     |        |        |                |

| Documents cadre priorités | Interaction  | CMB | SPANB | CPDN | PNA | PANLCC | PANLCD | Point d'entrée |
|---------------------------|--|-----|-------|------|-----|--------|--------|----------------|
|                           | <p>des ressources marines et côtières. Afin d'assurer la pérennité de ces ressources, il est essentiel de les protéger contre toute forme de pollution et de dégradation, de prévenir ou d'atténuer les effets néfastes pour la biodiversité, et de promouvoir la conservation . Les efforts doivent se concentrer sur le changement climatique et la capacité d'absorption des gaz émis par les</p> |     |       |      |     |        |        |                |

| Documents cadre priorités   | Interaction   | CMB   | SPANB  | CPDN  | PNA  | PANLCC   | PANLCD  | Point d'entrée  |
|---|---|---|--|---|--|--|---|---|
|   | activités terrestres et industrielles par nos écosystèmes côtiers et marins, afin de trouver des solutions durables pour minimiser au maximum la vulnérabilité des zones côtières et d'établir une stratégie concertée et efficace réunissant les intervenants et collaborateurs engagés dans ce domaine. |   |  |   |  |  |   |   |
| <b>Lettre de politique Intersectorielle Agriculture, Elevage et Pêche</b> |   |   |  |   |  |  |   |   |
| <b>PSAEP/P NIAEP</b>  | Préconise une bonne articulation avec le secteur  | Cible 2<br>Cible 10 : pratiques respectueuses de la | But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à l'échelle les Modèles Intégrés d'Agriculture</li> </ul> | Programme national 1 : Renforcement de l'adaptation du secteur | PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR DES SYSTÈMES | Axe d'orientation 2 : Amélioration de la productivité et restauration | Programme P1 : Exploitation rationnelle et durable des espaces de |

| Documents cadre priorités | Interaction   | CMB   | SPANB  | CPDN  | PNA   | PANLCC   | PANLCD  | Point d'entrée   |
|---------------------------|---|---|--|---|---|--|---|--|
|                           | environnement nécessaire pour assurer la durabilité des écosystèmes et des espaces protégés sans préciser comment | biodiversité (intensification durable, agro écologie et autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production | <p>espèces et la diversité génétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aires protégées</li> <li>• Conservation des espèces menacées</li> <li>• Maintien de la diversité génétique des espèces</li> </ul> <p>But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des écosystèmes et des services essentiels</li> <li>• Conservation et restauration des écosystèmes (CC+CNULD)</li> </ul> | <p>Résilientes, comprenant la mise à l'échelle des MIRR, Riz pluvial, SRI, SRA, la modernisation et l'innovation des modèles d'exploitations existants et le développement et la promotion de l'agriculture biologique couvrant les principales commodités alimentaires produites dans le pays ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens des subsistances face au changement climatique à travers la mise</li> </ul> | <p>agricole et de la résilience des populations rurales dans le grand Sud de Madagascar</p> <p>Programme national 3 : Renforcement de l'adaptation de la filière pêche et développement des systèmes d'alerte et des plans d'actions associés pour accroître la résilience des populations côtières et des écosystèmes marins</p> | <p>AGRICOLES RÉSILIENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Utiliser des intrants respectueux de l'environnement et résilients au changement climatique</li> <li>-Renforcer la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques futures</li> <li>-Promouvoir le système de Riziculture Intensive et le Système de Riziculture Améliorée</li> <li>-Développer des initiatives pilotes dans le cadre de l'application de Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes : SCV, SRI, SRA, RIA, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, associations de techniques et de</li> </ul> | <p>des zones touchées</p> <p>Projet 4. Amélioration de la résilience climatique du secteur Agriculture dans la région Sud-Ouest de Madagascar</p> | <p>production et des ressources</p> <p>Le programme est à aligner avec les lettres de politiques agricoles, d'élevage et de l'économie bleue</p> |

| Documents cadre priorités   | Interaction   | CMB   | SPANB  | CPDN  | PNA   | PANLCC  | PANLCD   | Point d'entrée |
|---|---|---|--|---|---|---|--|----------------|
|   |   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du protocole de Nagoya (APA)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>à l'échelle de la diffusion de l'Agriculture Intelligente face au climat (AIC) à Madagascar</li> <li>Diffuser à grande échelle l'agriculture de conservation :</li> </ul>  |   | <p>systèmes agro écologiques.</p> <p>-Passer à l'échelle la diffusion de l'agriculture de conservation et « climato-intelligente »</p>  |  |                |
| <b>Stratégie Nationale face au changement Climatique / secteur agricole-élevage-pêche</b> | <p>Axe stratégique 1 : L'Agriculture - Elevage- Pêche s'adapte au changement climatique</p> <p>Axe 2 : Mise en œuvre des actions d'atténuation au profit du développement du pays</p> | <p>Cible 8</p> <p>Cible 10 : pratiques respectueuses de la biodiversité (intensification durable, agroécologie et autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production</p> | <p>But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation des écosystèmes et des services essentiels</li> <li>Conservation et restauration des écosystèmes (CC+CNULD)</li> <li>Mise en œuvre du protocole de Nagoya (APA)</li> </ul> | <p>(i) Déploiement intensif de la mise à disposition de proximité des intrants, en vue entre autres de tripler l'utilisation des engrais organiques, biologiques durables ;</p> <p>(ii) Mise à l'échelle des initiatives d'amélioration de la production rizicole tenant compte des meilleures techniques sobres en carbone et climato-résilientes (agroforesterie dynamique, agro écologie), couvrant au moins les</p> | <p>Programme national 10 : Développement de rizières résilientes et moins émettrices de méthane</p> | <p>Renforcer la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques futures</p> <p>-Promouvoir le système de SRI et SRA</p> <p>-Développer des initiatives pilotes dans le cadre de l'application de Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes : SCV, SRI, SRA, RIA, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, associations de techniques et de systèmes agro écologiques.</p> <p>-Passer à l'échelle la diffusion de l'agriculture de</p> | <p>Activités : Les activités seront principalement focalisées sur l'introduction de stratégies de renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables face aux changements climatiques.</p> |                |

| Documents cadre priorités | Interaction   | CMB   | SPANB | CPDN   | PNA   | PANLCC                                 | PANLCD   | Point d'entrée |
|---------------------------|---|---|-------|--|---|--|--|----------------|
|                           |   |   |       | régions assurant le tiers de la production nationale ;   |   | conservation et « climato-intelligente |  |                |
| <b>SNPA<br/>RPGAA</b>     | L'enjeu du SNPA RPGAA est de trouver le moyen d'accroître et d'améliorer la production agricole, tout en préservant la biodiversité | <p>Cible 4 sur la diversité génétique des espèces domestiquées et sauvages</p> <p>CIBLE 13</p> <p>Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques,</p> |       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre trois initiatives pilotes intégrées d'élevage semi extensif des bovidés : Fourrages améliorés, Renforcement des capacités des acteurs, Facilitation d'accès aux produits sanitaires, Paddocks et points d'abreuvement , Aménagement de pâturages permanents de qualité</li> <li>Bassins versants reboisés des plants arbustes fourragers ;</li> </ul> | Programme national 2 : Renforcement de la résilience des populations rurales par le développement et l'organisation de filières d'exportation | Idem au PSAEP/PNIAEP                   | Amélioration de la résilience climatique du secteur Agriculture dans la région Sud-Ouest de Madagascar |                |

| Documents cadre priorités | Interaction | CMB   | SPANB | CPDN   | PNA | PANLCC | PANLCD | Point d'entrée |
|---------------------------|-------------|---|-------|--|-----|--------|--------|----------------|
|                           |             | <p>CIBLE 17</p> <p>Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.</p> <p>CIBLE 20</p> <p>Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux</p> |       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et effectuer la mise à l'échelle des initiatives d'agriculture biologique au niveau des régions de production des cultures de rente.</li> </ul> <p>Promotion à grande échelle de l'agriculture climato-intelligente en général d'ici 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des bassins versants</li> <li>- Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes</li> <li>- Utilisation de variétés adaptées</li> <li>- Fermentation et compostage des sous-produits agricoles/résidus/fumier/déchets</li> <li>-réhabilitation des infrastructures hydroagricoles</li> </ul> |     |        |        |                |

| Documents cadre priorités   | Interaction  | CMB  | SPANB   | CPDN   | PNA  | PANLCC  | PANLCD  | Point d'entrée |
|---|--|--|---|--|--|---|---|----------------|
|   |  | technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire,  |   | - Facilitation d'accès aux intrants<br>- Agriculture de conservation<br>- Agroforesterie |  |   |   |                |
| <b>Stratégie Nationale face au changement Climatique / secteur agricole-élevage-pêche</b> | Axe stratégique 1 : L'Agriculture - Elevage- Pêche s'adapte au changement climatique<br><br>Axe 2 : Mise en œuvre des actions d'atténuation au profit du développement du pays | Cible 8<br><br>Cible 10 : pratiques respectueuses de la biodiversité (intensification durable, agroécologie et autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production | But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes :<br><br>• Conservation des écosystèmes et des services essentiels<br><br>• Conservation et restauration des écosystèmes (CC+CNULD) • Mise en œuvre du protocole de Nagoya (APA) |  | Programme national 10 : Développement de rizières résilientes et moins émettrices de méthane | Renforcer la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques futures<br><br>-Promouvoir le système de SRI et SRA<br><br>-Développer des initiatives pilotes dans le cadre de l'application de Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes : SCV, SRI, SRA, RIA, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, associations de techniques et de | Activités : Les activités seront principalement focalisées sur l'introduction de stratégies de renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables face aux changements climatiques. |                |

| Documents cadre priorités   | Interaction   | CMB                      | SPANB  | CPDN | PNA | PANLCC  | PANLCD | Point d'entrée  |
|---|---|--------------------------|--|------|-----|---|--------|---|
|   |   |                          |  |      |     | <p>systèmes agro écologiques.</p> <p>-Passer à l'échelle la diffusion de l'agriculture de conservation et « climato-intelligente</p>  |        |   |
| <p><b>Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité</b></p> | <p>Certaines cibles ne sont pas (ou insuffisamment) prises en compte dans le SPANB actuel</p> | <p>Toutes les cibles</p> | <p>But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aires protégées</li> <li>• Conservation des espèces menacées</li> <li>• Maintien de la diversité génétique des espèces</li> </ul> <p>But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services</p> |      |     | <p>Axe 1 : Renforcement des actions d'adaptation au changement climatique</p> <p>tenant en compte des besoins réels du pays.</p> <p>Appui à la mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) en accordant plus d'efforts aux secteurs de développement jugés vulnérables et donc prioritaires, entre autres : l'agriculture, la santé publique, les ressources en eau, la</p> |        | <p>Objectif stratégique 2 : En 2025, au plus tard, les valeurs de la biodiversité, les opportunités et bénéfices tirés de sa conservation et de son utilisation durable, seront reconnues et intégrées dans les activités de développement socio-économique du pays.</p> <p>Orientation stratégique: Valoriser les données et mobiliser les</p> |

| Documents cadre priorités | Interaction | CMB | SPANB   | CPDN | PNA | PANLCC  | PANLCD | Point d'entrée  |
|---------------------------|-------------|-----|---|------|-----|---|--------|---|
|                           |             |     | <p>fournis par les écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des écosystèmes et des services essentiels</li> <li>• Conservation et restauration des écosystèmes (CC+CNULD)</li> <li>• Mise en œuvre du protocole de Nagoya (APA)</li> </ul> |      |     | foresterie/Biodiversité et les zones côtières |        | <p>capacités nécessaires pour intégrer la dimension environnementale et sociale ainsi que les valeurs de la biodiversité dans</p> <p>la politique, les stratégies, les plans et programmes sectoriels nationaux et régionaux</p> <p>2.5. Planification et budgétisation par la tutelle et les secteurs clés afin de faciliter l'intégration de la biodiversité dans les budgets des programmes nationaux et sectoriels.</p> |



## Annexe 5 : Catégories et liste des parties prenantes durant les travaux de consultation et d'élaboration de la feuille de route

Le délai imparti ainsi que l'indisponibilité des acteurs clés n'ont malheureusement pas permis d'organiser des consultations en personne. La plupart des participants aux ateliers de consultation, tant au niveau central que régional, ont été consultés individuellement ou en focus group de discussion. Les différentes catégories d'acteurs identifiées et consultées lors des ateliers d'études des cas respectivement menés en mois de juillet dans les Régions Alaotra Mangoro et Menabe, sont récapitulées dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous avec leurs domaines d'intervention, comprenant l'administration, les activités agricoles AEP (production, transport, transformation, ventes...), la recherche, la gestion de la biodiversité et de l'environnement, la gestion des aires protégées, l'éducation environnementale, la formation et le renforcement des capacités. Les engagements et contributions des acteurs identifiés notamment étatiques par rapport au projet FMM Intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles sont présentés dans le Tableau 3

### Parties prenantes et les activités pour la région Alaotra Mangoro

| Catégorie           | Parties prenantes/acteurs                                   | Secteur d'intervention                                | ADMINI<br>STRATI<br>ON | BIO-<br>DIVERSI<br>TE /<br>ENVIRO<br>NNEME<br>NT | AGRIC<br>ULTUR<br>E | ELEV<br>AGE | PECHE | Renforcement<br>des capacités<br>Formation<br>ENV |
|---------------------|---|---|------------------------|--|---------------------|-------------|-------|---|
|                     |   | Zones d'interventions                                 |                        |  |                     |             |       |   |
| CTD                 | Gouvernorat Alaotra Mangoro                                 | Région Alaotra Mangoro                                | x                      |  |                     | -           |       |   |
| ETAT                | Préfet de Région Alaotra Mangoro                            | Ambatondrazaka  | x                      |  |                     | -           |       |   |
| STD<br>Gouvernement | DREDD Alaotra Mangoro                                       | Région ALM  | x                      | x  |                     | -           |       | x   |
|                     | SREDD DREDD   | Ambatondrazaka  | x                      | x  |                     |             |       |   |
|                     | CEF Andilamena  | Andilamena  | x                      | x  |                     |             |       |   |
|                     | CEF Anosibe An'Ala  | Anosibe An'Ala  |                        | x  |                     |             |       |   |
|                     | CEF MORAMANGA   | Moramanga   | x                      | x  |                     |             |       |   |
|                     | CEF AMPARAFARAVOLA  | Amparafaravola  | x                      | x  |                     |             |       |   |
|                     | DRPEB   | Ambatondrazaka  | x                      |  |                     |             | x     |   |
|                     | CIRPEB  | Tanambe - Amparafaravola                              | x                      |  |                     |             | x     |   |
|                     | CIRAE Andilamena, Moramanga, Anosibe An'Ala, Amparafaravola | Andilamena, Moramanga, Anosibe An'Ala, Amparafaravola | x                      |  |                     | x           | x     |   |
| DRAE                | Ambatondrazaka  | x   |                        |  | x                   | x           |       |   |
| GESTIONNAIRE<br>AP  | MNP Andasibe  | Andasibe  |                        | x  |                     | -           |       |   |
|                     | MNP Zahamena  | Fenerive Est  |                        | x  |                     | -           |       | x   |

| Catégorie                 | Parties prenantes/acteurs               | Secteur d'intervention           | ADMINI<br>STRATI<br>ON | BIO-<br>DIVERSI<br>TE /<br>ENVIRO<br>NNEME<br>NT | AGRIG<br>ULTUR<br>E | ELEV<br>AGE | PECHE | Renforcement<br>des capacités<br>Formation<br>ENV |
|---------------------------|---|----------------------------------|------------------------|--|---------------------|-------------|-------|---|
|                           |   | Zones d'interventions            |                        |  |                     |             |       |   |
|                           | DWCT                                    | Ambatondrazaka                   |                        | X  | X                   | -           |       | X   |
|                           | MAVOA Ambatondrazaka                    | Ambatondrazaka                   |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | ASITY MADAGASIKARA                      | Moramanga                        |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | GIZ Moramanga                           | Moramanga                        |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | ONG Homme et Environnement              | Moramanga                        |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | GERP                                    | CR Anosivola                     |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | FANAMBY                                 | Anjozorobe                       |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | ONG SADABE                              | Anosibe An'Ala                   |                        | X  |                     | -           |       | X   |
|                           | CI Toamasina                            | Toamasina                        |                        | X  |                     | -           |       | X   |
| Association Mitsinjo      | CR Andasibe                             |                                  | X                      |  | -                   |             | X     |   |
| Centre de<br>recherche    | FOFIFA CRRME                            | Aambohitsilaozana                | X                      |  | X                   | X           |       |   |
|                           | IMVAVET                                 | Ambatondrazaka                   |                        |  |                     | X           |       |   |
| CENTRE DE<br>FORMATION    | Enseignement général                    | Région ALM                       |                        | X  | X                   | X           | X     | X   |
|                           | Enseignement technique                  | Région ALM                       |                        |  |                     | -           |       | X   |
|                           | Centre de formation Agricole            | Aambohitsilaozana                |                        | X  | X                   | X           | X     | X   |
|                           | Centre de formation ISTRALMA            | Ambatondrazaka                   |                        | X  |                     | -           |       | X   |
| Organisation<br>Régionale | Chambre d'Agriculture Alaotra-Mangoro   | Andilatoby<br>Ambatondrazaka     |                        |  | X                   |             |       | X   |
|                           | Chambre d'Agriculture Alaotra-Mangoro   | AMBOHIJANAHARY<br>AMPARAFARAVOLA |                        |  | X                   |             |       |   |
|                           | Chambre d'Agriculture Alaotra-Mangoro   | ANDILAMENA                       |                        |  | X                   |             |       |   |
|                           | Chambre d'Agriculture Alaotra-Mangoro   | AMPASIKELY<br>AMPARAFARAVOLA     |                        |  | X                   | X           |       |   |
| PTF                       | MWC                                     | Ambatondrazaka                   |                        | X  |                     | -           |       |   |
| COBA (VOI)                | Association des femmes Antsapananefatra | Ambatomainty                     |                        | X  | X                   | X           |       |   |
|                           | VOI ZETRA Ambodivoara Ambohitsilaozana  | Aambohitsilaozana                |                        | X  | X                   | X           | X     |   |
|                           | Association des femmes Andreba          | Andreba                          |                        | X  | X                   | -           |       |   |
|                           | VOI Manakambahiny Est                   | Manakambahiny Est                |                        | X  | X                   | X           |       |   |
|                           | Federation VOI Manakambahiny Est        | Manakambahiny Est                |                        |  |                     | -           |       |   |
|                           | VOI Belanonana Didy                     | Didy                             |                        |  |                     |             |       |   |

| Catégorie                       | Parties prenantes/acteurs                         | Secteur d'intervention                         | ADMINI<br>STRATI<br>ON | BIO-<br>DIVERSI<br>TE /<br>ENVIRO<br>NNEME<br>NT | AGRIG<br>ULTUR<br>E | ELEV<br>AGE | PECHE | Renforcement<br>des capacités<br>Formation<br>ENV |
|---------------------------------|---|--|------------------------|--|---------------------|-------------|-------|---|
|                                 |   | Zones d'interventions                          |                        |  |                     |             |       |   |
|                                 | Association des femmes<br>Didy/TANTSAHA MIAVOTENA | Didy   |                        | x  |                     |             |       |   |
| OSC                             | PRESIDENT ARS ZONE 1                              | Ambandrika                                     |                        | x  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | PRESIDENT ARS ZONE 2                              | Tanambe  |                        | x  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | PRESIDENT ARS ZONE 3                              | Amparafaravola                                 |                        | x  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | PRESIDENT ARS ZONE 4                              | Imerimandroso                                  |                        | x  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | PRESIDENT ARS BV ZONE ABTZ<br>ILAFY               | Ilafy  |                        | x  | x                   |             |       |   |
|                                 | PRESIDENT ARS BV<br>TSARAMANDROSO<br>AMBOHITARIVO | Amparafaravola                                 |                        | x  | x                   |             |       |   |
| FEDERATION<br>ET<br>ASSOCIATION | Producteur des Semences                           | Andilatoby/Ambatondrazaka                      |                        |  | x                   |             |       |   |
|                                 | FEDERATION AUE                                    | Imerimandroso/Ambatondrazaka                   |                        |  | x                   | x           |       |   |
|                                 | Association des éleveurs                          | Tanambao Besakay                               |                        |  |                     | x           |       |   |
|                                 | Associations des Agriculteurs                     | Ambohitsilaozana                               |                        |  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | Producteur des Semences                           | Morarano Chrome/<br>Amparafaravola             |                        |  | x                   |             |       |   |
|                                 | FEDERATION AUE                                    | Bemaintso/Andilamena                           |                        |  | x                   |             |       |   |
|                                 | FEDERATION AUE                                    | ANOSIBENALA                                    |                        |  | x                   |             |       |   |
|                                 | Association paysanne                              | AMBOASARY, MORAMANGA                           |                        |  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | Fédération Associations des<br>Pêcheurs           | Ambatosoratra-Ambatondrazaka                   |                        |  |                     |             | x     |   |
|                                 | Association des Pêcheurs                          | Amparihitsokatra -<br>Ambatondrazaka           |                        |  |                     |             | x     |   |
| Association des pêcheurs        | Tanambe - Amparafaravola                          |  |                        |  |                     | x           |       |   |
| Secteur privé                   | AMBATOVOY   | Moramanga                                      |                        | x  | x                   |             |       |   |
|                                 | COOPERATIVE KOLO HARENA                           | C.U Amparafaravola, District<br>Amparafaravola |                        | x  | x                   | x           | x     | x   |
|                                 | Population locale                                 | AMPASIPOTSY GARE,<br>MORAMANGA                 |                        |  | x                   | x           | x     |   |
|                                 | Opérateur Economique                              | MORAMANGA                                      |                        |  | x                   | x           |       |   |
|                                 | Population locale                                 | Anosibe An'ala                                 |                        | x  | x                   |             |       |   |
|                                 | Opérateur Economique                              | Anosibe An'ala                                 |                        |  | x                   | x           |       |   |

| Catégorie     | Parties prenantes/acteurs                | Secteur d'intervention                         | ADMINI<br>STRATI<br>ON | BIO-<br>DIVERSI<br>TE /<br>ENVIRO<br>NNEME<br>NT | AGRIG<br>ULTUR<br>E | ELEV<br>AGE | PECHE | Renforcement<br>des capacités<br>Formation<br>ENV |
|---------------|--|--|------------------------|--|---------------------|-------------|-------|---|
|               |  | Zones d'interventions                          |                        |  |                     |             |       |   |
|               | Revendeur des pesticides<br>PHYTO IDEALY | C.U Amparafaravola, District<br>Amparafaravola |                        |  | x                   | x           |       |   |
| OSC           | Rohy                                     | Ambohitsilaozana                               |                        |  |                     |             | x     | x   |
| Plateforme et | population locale                        | Andasibe -Moramanga                            |                        |  |                     |             | x     |   |
| OSC Pêche     | population locale                        | Didy - Ambatondrazaka                          |                        |  |                     |             | x     |   |
| Pisciculture  | Pisciculteur                             | Morarano Amparafaravola                        |                        |  |                     |             | x     |   |

*Parties prenantes et leurs rôles dans les secteurs agricoles dans la région Menabe*

| <u>Parties prenantes</u>  | <u>Activités responsabilités</u>   |
|---|--|
| Agriculteurs  | Production agricole  |
| Collecteurs – opérateur économique                                      | Collecte et vente des produits   |
| Fournisseurs vendeurs intrants  | Produit et vend les intrants agricole  |
| Artisan - sociétés  | Production et vente de matériel agricole   |
| Transformateur de produits agricole                                     | Transforme les produits (1 <sup>ère</sup> et/ou 2 <sup>ème</sup> transformation)   |
| Groupement d'agriculteur comme les Tranoben'ny Tantsaha                 | Met en relation les producteurs et les acheteurs, Protège les intérêts des paysans   |
| Transporteurs   | Transporte les produits au niveau régional, national et international  |
| Collectivités territoriales décentralisées                              | Perception des ristournes, Supervision des travaux sur les infrastructures agricoles   |
| Force de l'ordre  | Protège et Garantie la sécurité  |
| Migrants  | Conquête foncière et production agricole   |
| Direction régionale MINAE   | Appui technique et Appui à la fourniture de matériel agricole<br>Applique la loi notamment la LOI n°2014 – 042 Régissant la Remise en état, la Gestion, l'Entretien, la Préservation et la Police des Réseaux Hydroagricoles |
| ONG Saragna, Code, Onja   | Facilitateur (appui technique, appui en formation, etc...)   |
| Plateforme régionale des organisations de la société civile FIVE Menabe | Education citoyenne et au civisme pour la préservation de l'environnement dans le Menabe   |
| Ministère de l'agriculture et de l'élevage                              | Elaboration et mise en œuvre politique et stratégie agricole   |
| Ministère de l'industrie, du commerce et de la consommation             | Respect de la loi sur le commerce<br>Incitation des paysans à la formalisation de leurs activités<br>Conseiller sur les débouchés de produits  |
| Ministère de l'environnement et du Développement durable                | Incite et applique les lois pour éviter la dégradation des forêts  |
| Ministère de l'aménagement du Territoire et des Services Fonciers       | Sécurisation foncière  |
| Chercheurs  | Développe et produit de nouvelles variétés et techniques   |
| Partenaires techniques et financier                                     | Financement et appui matériel  |

Parties prenantes ayant participé aux consultations multipartites réalisées au niveau central

| Catégorie   | Entité  |
|---|---|
| Organismes gouvernementaux et organismes - rattachés                          | Primateure/BNLTEM   |
|   | MINAE niveau central  |
|   | DRAE Analamanga   |
|   | DRAE Alaotra Mangoro  |
|   | DRAE Menabe   |
|   | DRAE Vakinankaratra   |
|   | MPEB niveau central   |
|   | DRPEB Analamanga  |
|   | DRPEB Alaotra Mangoro   |
|   | DRPEB Menabe  |
|   | DRPEB Vakinankaratra  |
|   | Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers (MATSF) |
|   | Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH)            |
|   | MEDD niveau central   |
|   | DREDD Analamanga  |
|   | DREDD Alaotra Mangoro   |
|   | DREDD Menabe  |
|   | DREDD Vakinankaratra  |
|   | Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA)                |
|   | Fonds de Développement Agricole (FDA)                                     |
|   | Madagascar National Parks (MNP)   |
| Office National pour l'Environnement (ONE)                                    |   |
| Silo National des Graines Forestiers (SNGF)                                   |   |
| Partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile      | Banque Mondiale   |
|   | Conservation International  |
|   | DEFIS   |
|   | Délégation de l'Union Européenne à Madagascar                             |
|   | FAO   |
|   | FAPBM   |
|   | Fondation Tany Meva   |
|   | GIZ/F4F   |
|   | GIZ/PADM  |
|   | GIZ/PAGE2   |
|   | GIZ/ProPFR  |
|   | GIZ/ProSol  |
|   | IUCN CEPF RIT MADIO   |
|   | OIM   |
|   | Pact Madagascar   |
|   | PAM   |
|   | PNUD  |
|   | PNUD/BIOFIN   |
|   | Programme RINDRA (UE)   |
|   | Programme VARUNA /Expertise France  |
|   | Projet d'Agriculture Durable pour une Approche Paysage (PADAP)            |
|   | Projet Riz+ (Banque mondiale)   |
|   | Projet TEFIALA GEF-7  |
|   | USAID Madagascar  |
|   | WCS/Combo+  |
|   | WHH   |
|   | WWF   |
|   | WWF/ Réseau NatCap Mada   |
|   | ADRA  |
|   | Alliance AIKA - YPARD Madagascar  |
|   | Asity Madagasikara  |
|   | Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE)                  |
|   | Blue Ventures   |
| Catholic Relief Services (CRS)  |   |
| Cercle d'Etudes Multidisciplinaires sur l'Environnement et la Santé » (CEMES) |   |

| Catégorie                                | Entité  |
|--|---|
|  | Coalition Nationale de Plaidoyer Environnemental (CNPE)                             |
|  | Development and Environmental Law Center (DELIC)                                    |
|  | FCA   |
|  | GRET  |
|  | GSDM  |
|  | INDRI   |
|  | Madagasikara Voakajy  |
|  | Muséum National d'Histoire Naturelle Paris (MNHN)                                   |
|  | NITIDAE   |
|  | Ny Tanintsika   |
|  | PLAE VI   |
|  | Planète Urgence   |
|  | RBG Kew   |
|  | Réseau Mihari   |
|  | SAF/FJKM  |
|  | SYMABIO   |
|  | The Peregrine Fund (TPF)  |
|  | TOSIKA  |
|  | Wildfowl and Wetlands Trust (WWT)   |
| Organisations paysannes                  | Coalition Paysanne de Madagascar (CPM)  |
|  | Association pour le progrès des paysans (FIFATA)                                    |
|  | Groupe des Aquaculteurs et Pêcheurs de crevettes de Madagascar (GAPCM)              |
|  | Plateforme Nationale Femme, Développement Durable et Sécurité Alimentaire (PNFDDSA) |
|  | Réseau Soa  |
|  | TAFO MIHAAVO  |
| Institution de formation et de recherche | Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural (FOFIFA/CENRADERU)    |
|  | Centre National de Recherche Environnementale (CNRE)                                |
|  | Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD)               |
|  | Université d'Antananarivo, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques               |
|  | Université d'Antananarivo, Faculté des Sciences                                     |
|  | Centre National de Formation de Techniciens Forestiers (CNFTF)                      |
| Secteur privé                            | Bôndy   |
|  | Honey of Madagascar   |
|  | ILONALA   |
|  | SAHANALA  |